



**L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES
DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE**

Rapport d'évaluation

Novembre 1996

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'IUFM de l'académie de Grenoble, commencée en mai 1995, a été placée sous la responsabilité de Yves **Chaigneau** et Jean-Claude **Groshens**, membres du Comité National d'Evaluation.

Marie-Odile **Ottenwaelter** et Corinna **Gepner**, chargés de mission, en ont assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Jean-Claude Boissard, secrétaire général de l'académie de Montpellier,
Michel Bornancin, professeur à l'université de Nice,
Jean-Claude Chevalier, professeur honoraire de l'université Paris VII,
Alain Fleury, professeur à l'université Bordeaux I,
Claude Pair, professeur à l'IUFM de l'académie de Nancy,
Jean-Daniel Roque, proviseur du lycée Hoche à Versailles.

- au titre du secrétariat général :

Rachida Amaouche, pour la gestion des missions
Nisa Balourd, secrétaire
Agnès Leclère, pour la gestion des missions
Jean-Christophe Martin, chargé d'études
André Staropoli, secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Avant-propos

L'évaluation des IUFM, demandée par la Conférence des directeurs d'IUFM en 1994, a été décidée par le Comité National d'Évaluation en 1995. Lors d'une première phase expérimentale, le Comité a procédé à l'évaluation de trois instituts (Caen, Grenoble et Lyon), suivant une méthodologie établie en concertation avec le Bureau de la Conférence : tout en gardant les mêmes principes et la même organisation que pour l'évaluation des universités, on a élaboré, pour guider l'évaluation interne, un questionnaire spécifique.

Les instituts retenus ont été choisis en raison de la diversité de leurs situations respectives (taille des établissements, nombre d'universités de rattachement, palette des formations). En outre, l'IUFM de l'académie de Grenoble est l'un des trois IUFM pilotes, créés dès 1990, soit un an avant l'ensemble des autres instituts. L'IUFM de l'académie de Caen s'est porté volontaire pour participer à la première série d'évaluations. Quant à l'IUFM de l'académie de Lyon, il a été naturellement retenu dans le programme d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur lyonnais, lancé par le Comité en 1995, dans le cadre de sa réflexion sur la politique de site.

Pour les trois instituts, l'évaluation a commencé immédiatement après l'élaboration du projet d'établissement. Dès 1991 en effet, il était prévu, comme l'indique la circulaire définissant les modalités d'agrément des plans de formation des IUFM, qu'une harmonisation serait progressivement recherchée avec la procédure de contractualisation des universités. Le Ministère a donc demandé à chaque IUFM de préparer, pour le printemps 1995, un projet d'établissement, suivant une maquette déterminée. Ces projets ont été soumis à une commission d'experts. Ils portent sur une période de quatre ans (1995-1999) et incluent le plan de formation.

Dans la mesure où la préparation du projet d'établissement avait mobilisé, plusieurs mois durant, non seulement les responsables et les instances des IUFM, mais aussi très largement les enseignants pour la redéfinition du plan de formation, il ne paraissait pas raisonnable de demander aussitôt un nouvel investissement de l'ensemble de l'institut. C'est pourquoi la démarche d'évaluation interne a été menée, en général, par un petit nombre de personnes : le directeur, l'équipe de direction, quelques responsables administratifs et pédagogiques. Il y a eu une certaine confusion, de la part des établissements, entre deux démarches, celle du projet d'établissement et celle de l'évaluation : les dossiers d'évaluation interne reprennent parfois tels quels des chapitres du projet d'établissement, sans faire une analyse de l'existant.

L'évaluation externe a suivi le même déroulement que pour les universités. Les missions d'expertise ont été effectuées au printemps 1996. Pour ces premières évaluations, on a tenté de pallier l'absence de références en demandant à une même équipe d'experts de se rendre successivement dans les IUFM des académies de Lyon et Grenoble, et en s'appuyant ensuite sur cette expérience pour les expertises à l'IUFM de l'académie de Caen. Les deux groupes d'experts étaient composés de six à sept personnes, désignées par le président du CNE suivant les critères habituels du Comité : évaluation par les pairs, avec une double ouverture, internationale et professionnelle.

Les experts ont rencontré les principaux responsables des établissements (le directeur et son équipe, les responsables administratifs, les responsables pédagogiques), de nombreux personnels enseignants et non enseignants, des étudiants et des stagiaires. Ils se sont également entretenus avec le recteur de l'académie, avec des membres des corps d'inspection, ainsi qu'avec les présidents des universités de rattachement ou leurs représentants.

Ces premières évaluations d'IUFM ont révélé une double difficulté : celle des instituts à expliciter leurs objectifs et à présenter leur plan de formation, celle des évaluateurs à analyser ce plan et à juger de sa mise en œuvre concrète, dans la diversité des centres et des filières, et en partenariat avec les universités et le terrain.

Au terme de cette phase expérimentale, le Comité a retenu le principe de procéder à l'évaluation de l'ensemble des IUFM. La collaboration se poursuit entre le CNE et le Bureau de la Conférence des directeurs pour adapter la méthodologie : il apparaît nécessaire de recentrer le questionnement sur la finalité professionnelle des IUFM, dans sa dimension universitaire.

Le Comité a décidé de publier simultanément les trois premiers rapports d'évaluation, sans chercher à les harmoniser à posteriori, et en laissant des disparités, qui consistent surtout dans le traitement plus ou moins approfondi des plans de formation et des relations avec les partenaires.

L'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Grenoble

Table des matières

Chiffres-clés	9
Le gouvernement	33
La structure institutionnelle	35
La structure pédagogique	38
Les services communs et activités transversales	41
Les relations avec les partenaires	44
Les relations avec les autres IUFM	47
Les relations internationales	47
La gestion	49
Les personnels enseignants	51
Les personnels non enseignants	53
Les étudiants et les stagiaires	54
La gestion financière et comptable	56
La gestion du patrimoine	57
Le processus de formation	59
Le plan de formation	61
Le départements des disciplines	64
L'articulation avec les établissements	73
La recherche	76
Conclusions et recommandations	79
Postface : Réponse du Directeur	85
Annexe : Table des sigles	

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Grenoble**

Les chiffres-clés

I - L'IUFM dans sa région

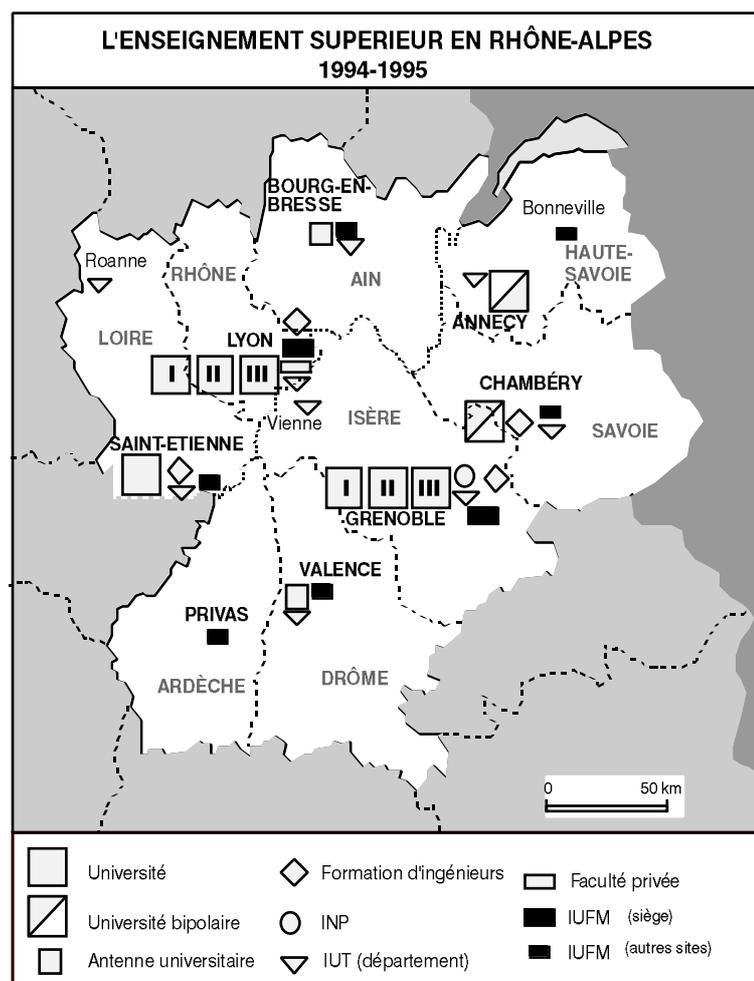
La région Rhône-Alpes comporte deux 2 académies : Lyon et Grenoble.

L'académie de Grenoble recouvre 5 départements : l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie.

	Population totale	Population scolaire*	Enseignement supérieur	dont IUFM en %	moins de 25 ans	Taux accès bac 1994
Académie de Grenoble	2 763 500	595 400	81 669	3,3%	-	68,1%
Rhône-Alpes	5 566 000	1 217 800	210 556	3,7%	11,2%	-
France métropolitaine	58 027 300	12 420 300	2 115 387	4,2%	10,9%	67,1%

	Population totale	Population scolaire*
Ardèche	282 200	57 700
Drôme	429 200	95 300
Isère	1 060 800	234 000
Savoie	369 300	77 000
Haute-Savoie	621 900	131 400

* Primaire + secondaire



L'académie de Grenoble comporte :

1 IUFM

avec 5 sites
(Bonneville, Chambéry, Grenoble, Privas, Valence)

2 413 étudiants et professeurs stagiaires

5 universités

- l'université Joseph Fourier - Grenoble I
(Sciences, Santé, IUT)
17 202 étudiants
- l'université Pierre Mendès-France - Grenoble II
(Sc.humaines, Droit, Economie, Gestion, IUT)
19 200 étudiants
- l'université Stendhal - Grenoble III
(Lettres, Langues, Sciences de la communication)
7 396 étudiants
- l'université de Savoie - Chambéry-Annecy
(pluridisciplinaire, IUT)
10 642 étudiants
- l'institut national polytechnique de Grenoble
1 377 étudiants

Année de référence : 1994-1995 sauf indication contraire

Source : IUFM de Grenoble, sauf indication contraire

II - Les formations

II - 1 - Les formations proposées à l'IUFM de l'académie de Grenoble

Premier degré

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Second degré

AGRÉGATION	CAPES
Philosophie	Philosophie
Lettres classiques	Lettres classiques
Lettres modernes	Lettres modernes
Grammaire	Histoire-Géographie
Histoire	Sciences économiques et sociales
Géographie	Allemand
Sciences sociales	Anglais
Allemand	Arabe
Anglais	Chinois
Arabe	Espagnol
Chinois	Hébreu
Espagnol	Italien
Hébreu	Portugais
Italien	Russe
Portugais	Breton
Russe	Langue corse
Japonais	Catalan
Polonais	Occitan
Education physique et sportive	Mathématiques
Génie civil	Physique et Chimie
Génie mécanique	Physique et Electricité appliquée
Génie électrique	Biologie-Géologie
Mathématiques	Education musicale et Chant choral
Mécanique et Génie mécanique	Arts plastiques
Sciences physiques	Documentation
Sciences naturelles	
Biochimie, Génie biologique	
Technique éco. de gestion	CAPEPS
Education musicale	Education physique et sportive
Arts plastiques	

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.

L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

Conseiller Principal d'Éducation

CAPET
Génie mécanique
construction
productique
maintenance
Génie civil
équipement et énergie
structures ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques composites
verres et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
constructions mécaniques
constructions électriques
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques culinaires
techniques de service et d'accueil

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement.

CAPLP2
Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique
construction
production
productique
maintenance véhicules
maintenance système mécanique autonom.
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction réalisation ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques composites
construction réparation carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité, Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaires
service et commercialisation

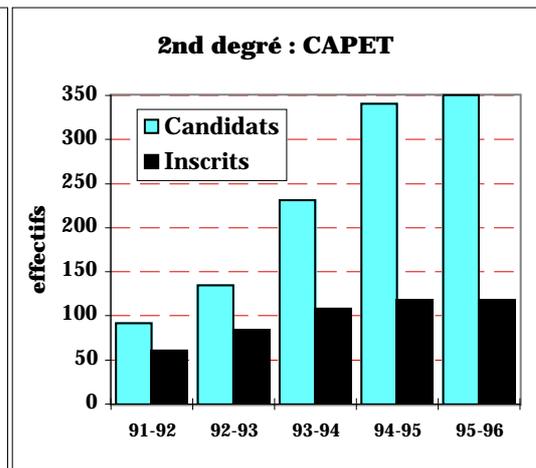
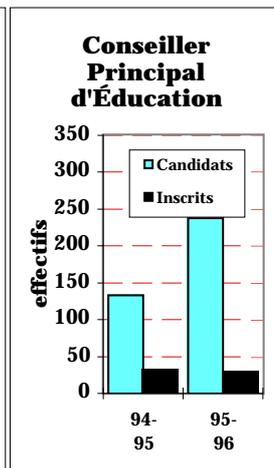
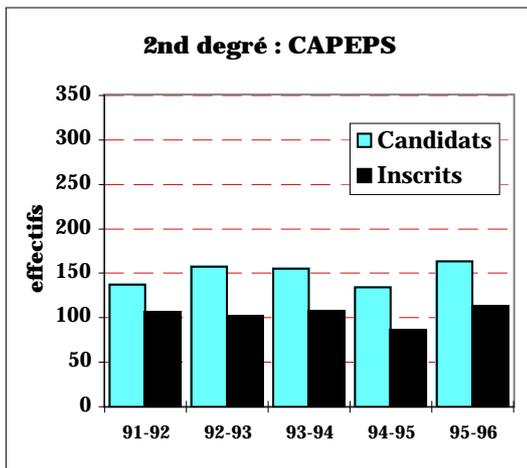
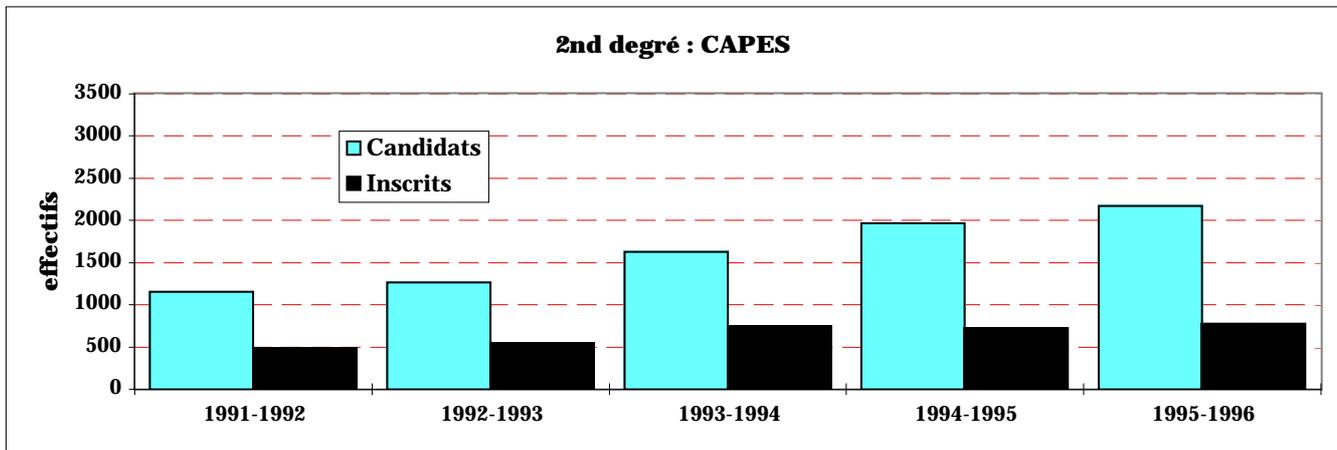
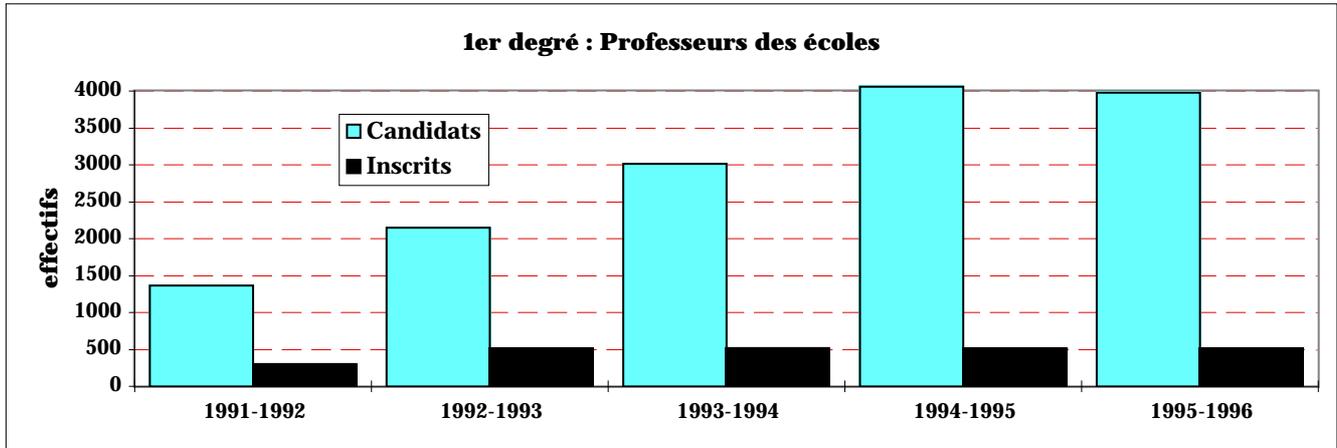
II - 2 - Les formations par centre local

	Bonneville	Chambéry	Grenoble	Privas	Valence
Professeurs des écoles	X	X	X	X *	X
CAPES					
Philosophie			X		
Lettres classiques			X		
Lettres modernes		X	X		
Histoire-Géographie		X	X		
Allemand			X		
Anglais		X	X		
Espagnol		X	X		
Italien			X		
Documentation			X		
Sciences économiques et sociales			X		
Biologie-Géologie			X		
Physique et Chimie			X		
Mathématiques		X	X		
CAPEPS			X		
Conseiller Principal d'Education			X		
CAPET					
Génie mécanique					
option construction			X		
option productique			X		
Génie électrique					
option électrotechnique et énergie			X		
Économie, Gestion					
option éco. et gestion comptable et financière			X		
option éco. et gestion commerciale			X		

* seulement les PE2

III - Les étudiants et les professeurs stagiaires

III - 1 - Evolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année



* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

III - 2 - Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1994-9

	1ère année	2ème année	TOTAL
Premier degré :			
Professeurs des écoles	507	480	987
Formation A.I.S.	-	-	-
Psychologues scolaires	-	9	9
Second degré :			
CAPES			
Philosophie	9	3	12
Lettres classiques	7	9	16
Lettres modernes	87	60	147
Histoire-Géographie	141	43	184
Allemand	16	2	18
Anglais	132	49	181
Espagnol	39	13	52
Italien	15	5	20
Documentation	36	8	44
Sciences économiques et sociales	23	7	30
Biologie-Géologie	37	14	51
Physique et Chimie	52	38	90
Mathématiques	122	49	171
Sous-total CAPES	716	300	1 016
CAPEPS	85	36	121
Conseiller Principal d'Education	31	-	31
CAPET			
Génie mécanique			
option construction	31	22	53
option productive	20	10	30
Génie électrique			
option électrotechnique et énergie	21	14	35
Economie, Gestion			
option économie et gestion comptable et financière	34	12	46
option économie et gestion commerciale	12	5	17
Sous-total CAPET	118	63	181
AGRÉGATION			
Philosophie	-	2	2
Lettres classiques	-	5	5
Lettres modernes	-	2	2
Histoire	-	7	7
Sciences sociales	-	2	2
Allemand	-	1	1
Anglais	-	2	2
Italien	-	1	1
Mécanique et Génie mécanique	-	17	17
Génie électrique	-	1	1
Mathématiques	-	18	18
Sciences physiques	-	-	-
Sciences naturelles	-	3	3
Techniques économiques de gestion	-	5	5
Education musicale	-	2	2
Sous-total AGRÉGATION	-	68	68
TOTAL SECOND DEGRÉ	950	467	1 417
TOTAL GÉNÉRAL	1 457	956	2 413

III - 3 - Evolution des effectifs des étudiants et professeurs stagiaires de l'IUFM

	1991-1992			1992-1993			1993-1994			1994-1995			1995-1996			Δ 1995-96 / 1992-93		
	1ère année	2ème année	Total	1ère année	2ème année	Total												
1er DEGRÉ :																		
Professeurs des écoles	301	-	301	503	189	692	512	454	966	507	480	987	507	509	1016	+0,8%	+169,3%	+46,8%
Psych. scolaires	-	19	19	-	11	11	-	10	10	-	9	9	-	7	7	-	-36,4%	-36,4%
2nd DEGRÉ :																		
CAPES	483	275	758	543	300	843	740	265	1 005	716	300	1 016	775	284	1 059	+42,7%	-5,3%	+25,6%
CAPEPS	106	36	142	102	39	141	107	42	149	85	36	121	113	37	150	+10,8%	-5,1%	+6,4%
CPE	-	-	-	-	16	16	-	-	0	31	-	31	28	13	41			
CAPET	60	44	104	84	25	109	108	44	152	118	63	181	118	66	184	+40,5%	+164%	+68,8%
CAPLP2	5	1	6	-	5	5	-	-	0	-	-	0	-	-	0			
AGRÉGATION	-	36	36	-	38	38	-	45	45	-	68	68	-	54	54	-	+42,1%	+42,1%
Total 2nd degré	654	392	1 046	729	423	1 152	955	396	1 351	950	467	1 417	1 034	454	1 488	+41,8%	+7,3%	+29,2%
TOTAL GÉNÉRAL	955	411	1 366	1 232	623	1 855	1 467	860	2 327	1 457	956	2 413	1 541	970	2 511	+25,1%	+55,7%	+35,4%

III - 4 - Répartition des étudiants et professeurs stagiaires

Répartition par site

BONNEVILLE		CHAMBÉRY		GRENOBLE		PRIVAS		VALENCE	
1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année

1er degré

CAPE	108	136	120	60	174	155	-	43	105	86
------	-----	-----	-----	----	-----	-----	---	----	-----	----

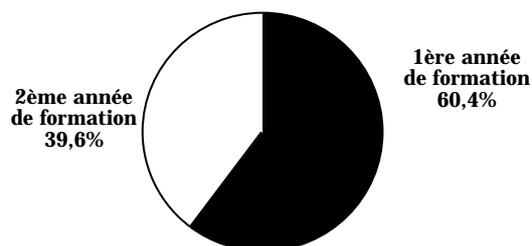
2nd degré

CPE	-	-	-	-	31	-	-	-	-	-
CAPES	-	-	154	84	562	259	-	-	-	-
CAPEPS	-	-	-	-	85	36	-	-	-	-
CAPET	-	-	-	-	118	86	-	-	-	-
Autres *	-	79	-	46	-	163	-	21	-	16

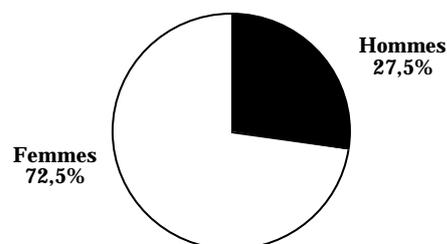
TOTAL	108	215	274	144	970	536	-	43	105	102
-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	----	-----	-----

* Instituteurs spécialisés, psychologues scolaires

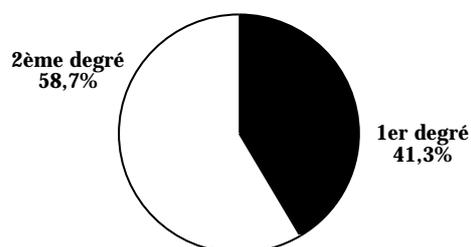
Répartition par année de formation



Répartition par sexe



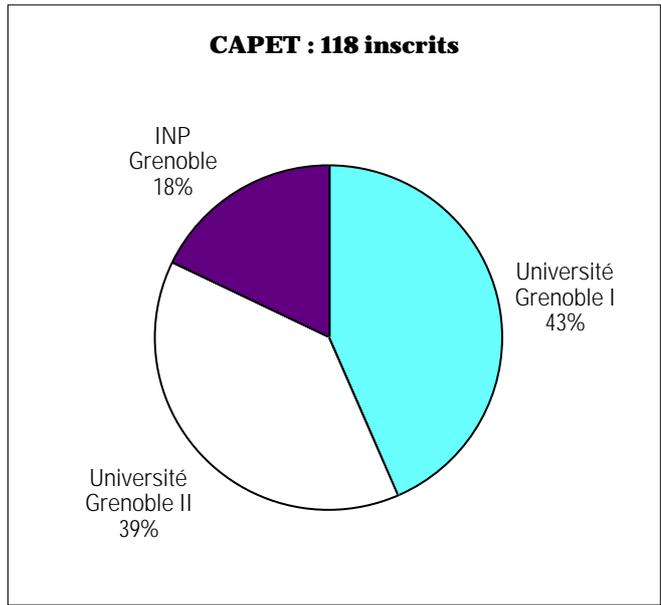
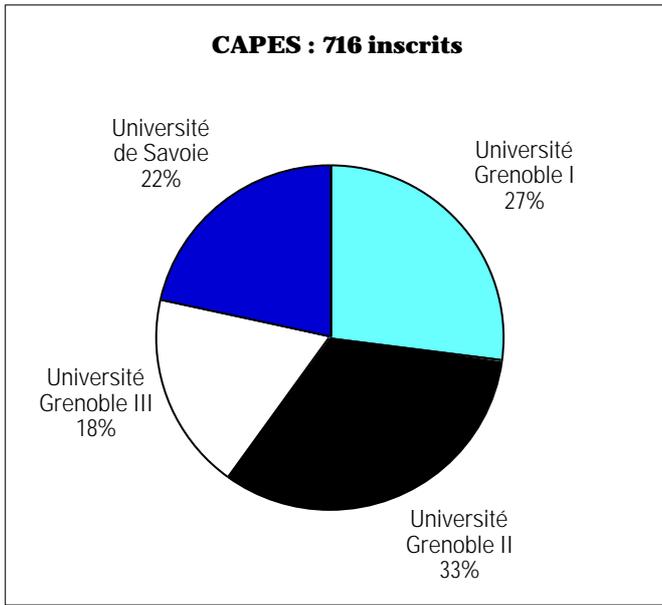
Répartition entre 1er et 2nd degrés



III - 5 - Part des étudiants et professeurs stagiaires de l'enseignement privé

	Public	Privé
1ère année de formation	94%	6%
2ème année de formation	99,2%	0,8%

III - 6 - Répartition des PLQ par université de rattachement



CAPEPS : 85 inscrits 100% Université Grenoble I

III - 7 - Provenance des professeurs stagiaires de 2ème année d'IUFM

	Issus de l'IUFM		Issus d'un autre IUFM		Candidats libres		Total
	Inscrits	%	Inscrits	%	Inscrits	%	Inscrits
1er degré							
CAPE	300	62,5%	8	1,7%	172	35,8%	480
2nd degré							
CAPES	189	63%	30	10%	81	27%	300
CAPEPS	26	72,2%	1	2,8%	9	25%	36
CAPET	36	57,1%	8	12,7%	19	30,2%	63
Agrégation	16	24,2%	19	28,8%	31	47%	66
Total	407	63,3%	41	6,4%	195	30,3%	643

III - 8 - Origine géographique des étudiants

	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Total Académie	Autres
PE ₁	7,1%	13%	40,4%	17,0%	15,6%	93%	7%
PLC ₁	4,1%	8,6%	64,8%	5,7%	11,6%	94,8%	5,2%

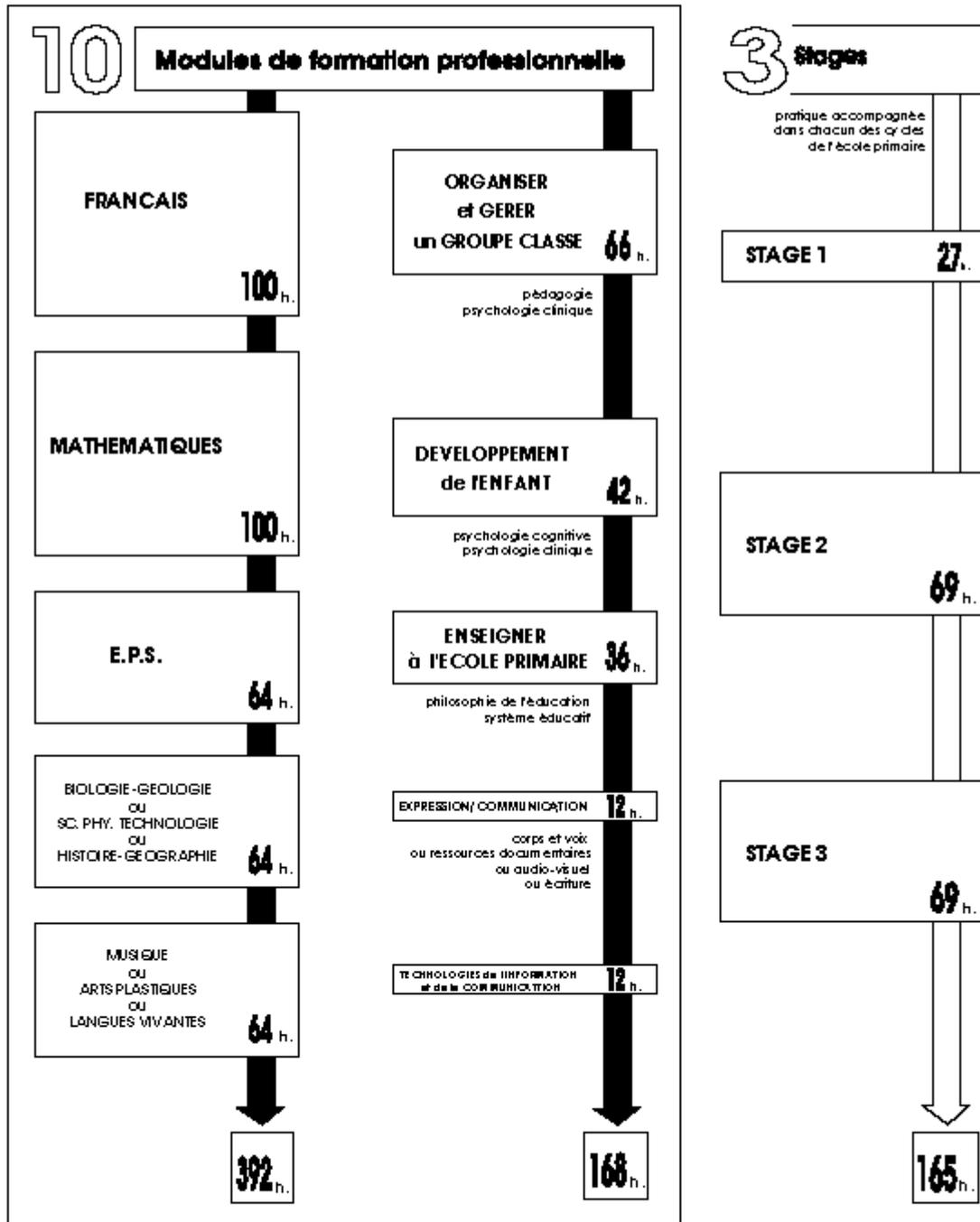
III - 9 - Les stages en première et deuxième années d'IUFM

		Observation		Pratique accompagnée		Responsabilité	
		Nombre de stagiaires	Volume horaire *	Nombre de stagiaires	Volume horaire *	Nombre de stagiaires	Volume horaire *
Professeurs des écoles	1ère Année	512	1,5 semaine	512	2,5 semaines	-	-
Professeurs des écoles	2ème Année	-	-	480	3 semaines	480	10 semaines
CPE	1ère Année	31	12	18	108	-	-
CPE	2ème Année	-	-	-	-	-	-
CAPES	1ère Année	701	12	364	30	-	-
CAPES	2ème Année	-	-	300	25	300	180
CAPEPS	1ère Année	79	12	68	30	-	-
CAPEPS	2ème Année	-	-	36	25	36	288
CAPET	1ère Année	117	12	85	30	-	-
CAPET	2ème Année	-	-	63	0	63	180
AGRÉGATION		-	-	66	25	66	180

* l'unité est la semaine pour le 1er degré (environ 28 heures)

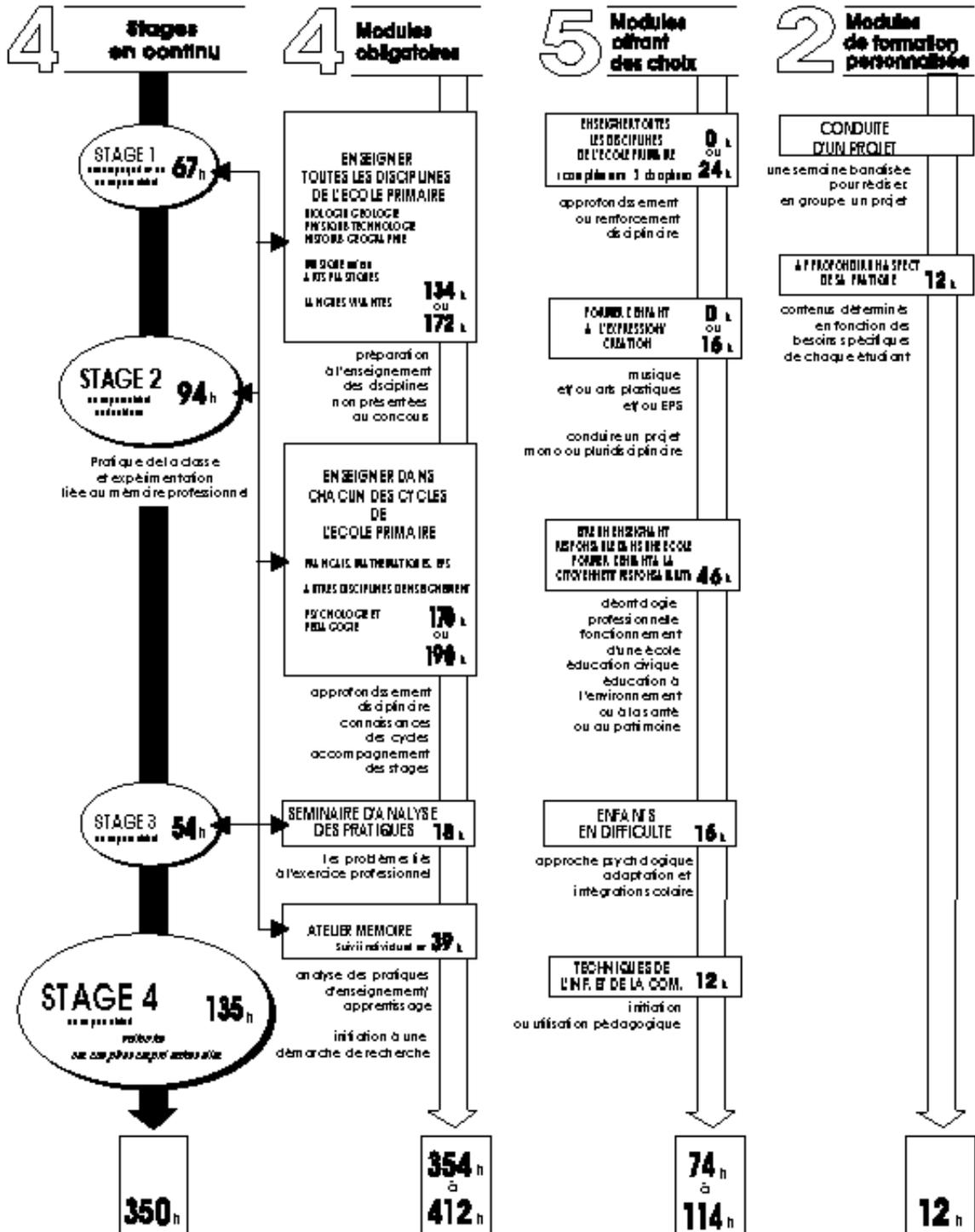
PROFESSEURS DES ECOLES - 1^{ère} année

725 heures de formation



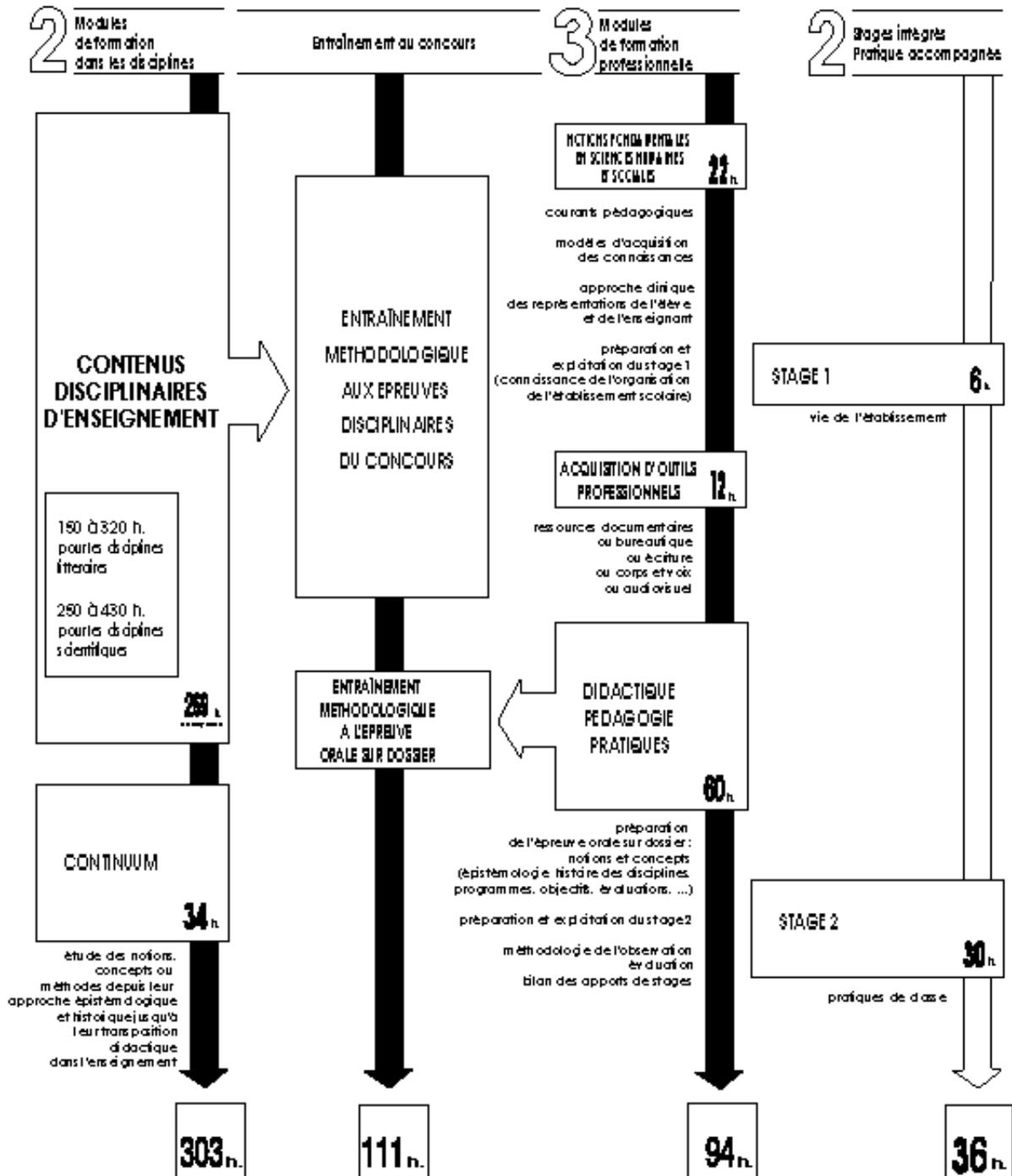
PROFESSEURS DES ECOLES - 2^{ème} année

710 à 808 heures de formation



PROFESSEURS DES LYCEES ET COLLEGES - 1^{ère} année

544* heures de formation



* Tous les horaires mentionnés dans ce tableau ont des horaires moyens (il y a des différences selon les disciplines).

PROFESSEURS DES LYCEES ET COLLEGES · 2^{ème} année

452 à 677 heures de formation

3

2 Stages d'enseignement
1 Stage en entreprise



découverte d'un autre cycle

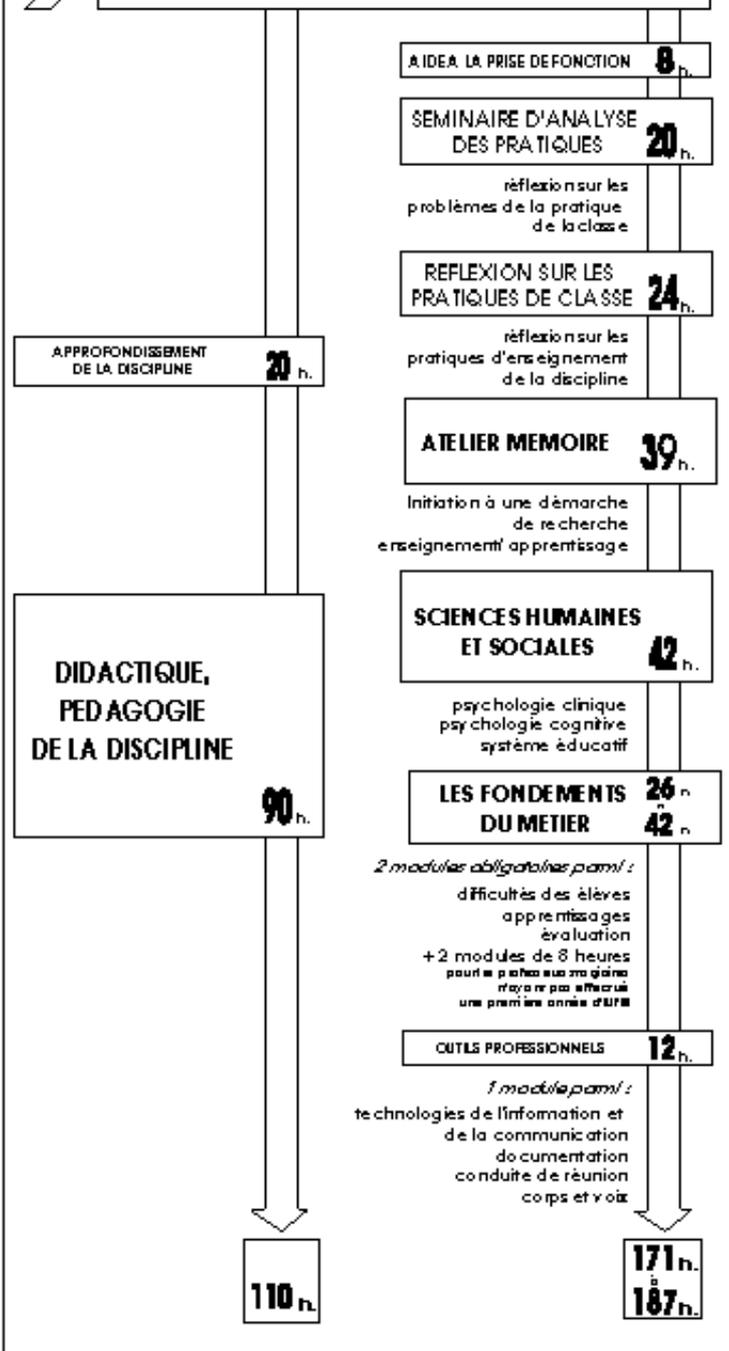
170 h.
à
300 h.

STAGE EN ENTREPRISE

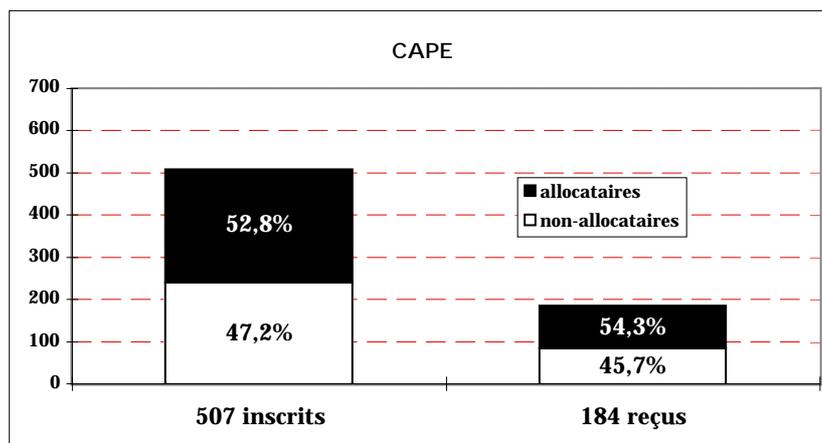
2 semaines pour les documentalistes
6 semaines pour les enseignants des disciplines technologiques

9

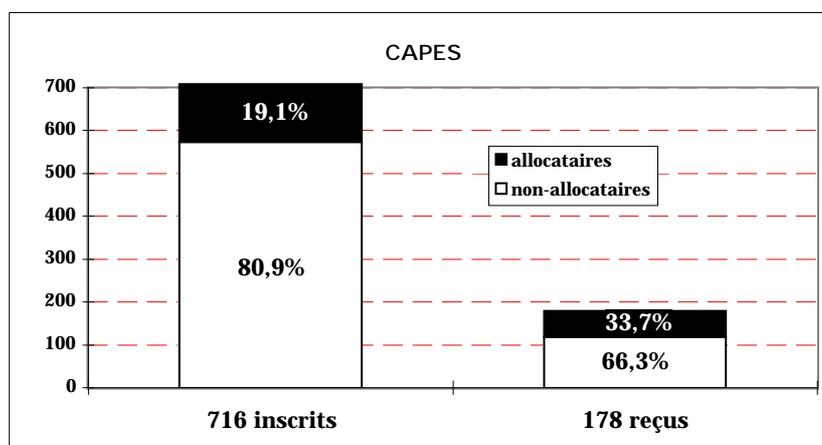
Modules de formation professionnelle



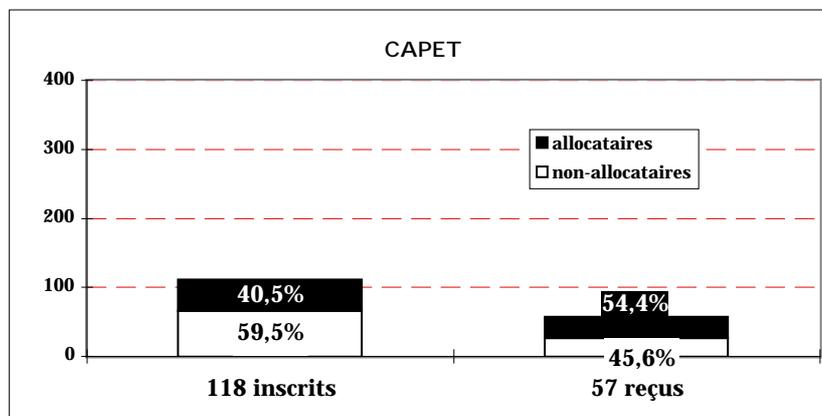
IV - Les résultats aux concours (session 1995)



CAPE
 Taux de réussite de l'ensemble : **36,3%**
 Taux de réussite des allocataires : **37,5%**



CAPES
 Taux de réussite de l'ensemble : **24,9%**
 Taux de réussite des allocataires : **33,7%**



CAPET
 Taux de réussite de l'ensemble : **48,3%**
 Taux de réussite des allocataires : **54,4%**

CAPEPS

Taux de réussite de l'ensemble : **36,5%**

CPE

Taux de réussite de l'ensemble : **9,7%**

Remarque :

les taux de réussite sont calculés à partir du rapport entre inscrits en première année d'IUFM et reçus au concours.

V - Les personnels

V - 1 - Le corps enseignant

V - 1 - 1 - Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1994-1995	dont vacants	1991-1992	dont vacants
Enseignants-chercheurs	Professeurs	4	2	4	-
	Maîtres de conférences	19	1	11	1
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	92	4	92	11
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	12	-	12	-
Corps d'inspection	I P R	8	-	5	-
Autres	Lecteur - CPR	3	-	5	-
Total des emplois		138	7	129	12

PRAG : professeur agrégé, PRCE : professeur certifié, IMF : instituteur maître formateur, INST : instituteur, IS : instituteur spécialisé
IPR : inspecteur pédagogique régional, CPR : conseiller pédagogique régional.

V - 1 - 2 - Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (au moins 1/4 de service)

		1994-1995	1991-1992
Directeurs d'études	Professeurs	2	-
	Maîtres de conférences	8	-
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	31	32
	PL P	-	1
Enseignants du premier degré	IMF	178	-
Total des emplois		219	33

PLP : professeur en lycée professionnel

Conseillers pédagogiques - pour les PLC₁ : 654 (répartis entre 134 établissements)
- pour les PLC₂ : 431 pour le stage en responsabilité
206 pour le stage en pratique accompagnée

V - 1 - 3 - Les intervenants extérieurs

	1994-1995
Enseignants-chercheurs	13
Enseignants du second degré	35
Enseignants du premier degré	0
Autres	19
Total des personnes	67

V - 1 - 4 - Le volume des activités des enseignants de l'IUFM

1991-1992

	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés						Intervenants extérieurs				Total
	Professeurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Inspecteurs	Enseign.-cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	
Premier degré											
1ère année	81	435	10 155	228	5 814	125	60	649	-	30	17 577
2ème année	-	209	13 427	339	9 501	901	117	160	-	586	25 240
Second degré											
1ère année	343	649	2 687	106	-	27	150	563	-	24	4 549
2ème année	118	44	6 049	7	-	34	34	1 584	-	46	7 916
Formation commune	43	397	1 628	126	105	105	-	130	-	148	2 682
Formation continue	-	131	10 090	416	-	-	-	300	234	-	11 171
Missions particulières*	377	371	6 872	3 770	416	600	-	312	-	70	12 788
Total (1)	962	2 236	50 908	4 992	15 836	1 792	361	3 698	234	904	81 923
dont H.C (2)	2	316	8 028	0	0	0	361	3 698	234	904	13 543

1994-1995

	Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés						Intervenants extérieurs				Total
	Professeurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Inspecteurs	Enseign.-cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	
Premier degré											
1ère année	6	574	11 296	512	6 470	286	-	238	-	182	19 564
2ème année	-	523	13 519	568	7 517	484	-	95	-	179	22 885
Second degré											
1ère année	256	1 246	2 385	-	-	19	524	502	-	17	4 949
2ème année	90	1 329	5 430	46	40	24	355	810	-	142	8 266
Formation commune	-	198	648	419	-	130	-	32	-	49	1 476
Formation continue	-	123	6 760	403	541	28	-	62	-	-	7 917
Missions particulières*	228	1 642	9 145	3 812	1 638	181	-	65	-	-	16 711
Total (1)	580	5 635	49 183	5 760	16 206	1 152	879	1 804	0	569	81 768
dont H.C (2)	4	771	7 681	0	370	0	879	1 804	0	569	12 078

* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(1) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

V - 2 - Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/94

V - 2 - 1 - Répartition par support budgétaire

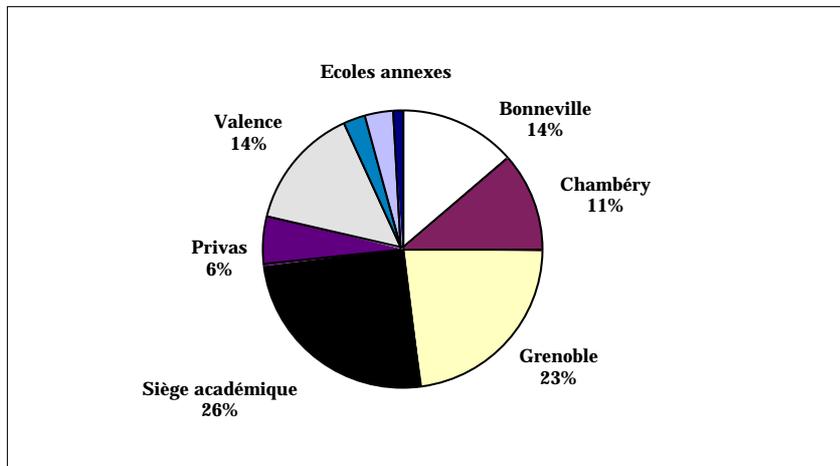
Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	5	13,2	50	68,2
	Enseignants	-	-	-	-
	Gagés	-	-	-	-
	Objecteurs	-	-	-	-
Etablissement	Permanents	-	-	6	6
	Vacataires, saisonniers	-	-	1,9	1,9
	C E S	-	-	12	12
	Apprentis	-	-	-	-
Associations	Conventionnés	-	-	-	-
	Sans convention	-	-	-	-
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	-	-	-
Total		5	13,2	69,9	88,1

% cat.A	% cat.B	% cat.C
5,7%	15%	79,3%

V - 2 - 2 - Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	1	5,1	8,8	14,9
Assistance à l'enseignement	-	-	2,6	2,6
Documentation	-	-	3,9	3,9
Vie institutionnelle, service intérieur	1,2	3,3	9,8	14,3
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc)	-	-	-	-
Restauration, hébergement	-	-	5	5
Gestion financière et comptable	0,9	2,6	3,3	6,8
Gestion du personnel	0,9	2,2	2	5,1
Logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance	-	-	31,8	31,8
Informatique	1	-	-	1
Reprographie	-	-	2,7	2,7
Administration de la recherche	-	-	-	-
Gestion des élèves	-	-	-	-
Communication	-	-	-	-
Total	5	13,2	69,9	88,1

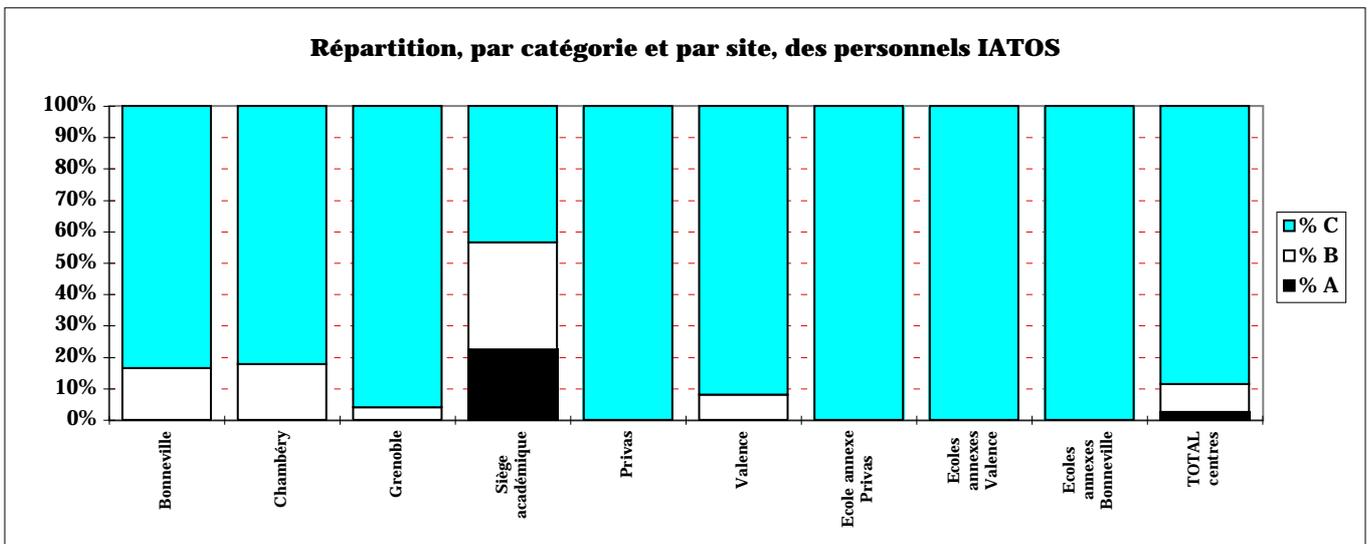
V - 2 - 3 - Répartition des emplois (en ETP) par site



V - 2 - 4 - Répartition par fonction et par site

	Bon- neville	Cham- béry	Grenoble	Siège académ.	Privas	Valence	Ecoles annexes	TOTAL sites
Scolarité, orientation	-	1,1	3,3	8,9	0,4	1,2	-	14,9
Assistance à l'enseignement	-	-	2,6	-	-	-	-	2,6
Documentation	-	0,9	2	-	-	1	-	3,9
Vie institutionnelle, service intérieur	3,9	2,3	1,1	4	0,8	2,2	-	14,3
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc)	-	-	-	-	-	-	-	-
Restauration, hébergement	2,7	-	-	-	-	2,3	-	5
Gestion financière et comptable	1,2	0,5	1,2	2,9	0,5	0,5	-	6,8
Gestion du personnel	-	0,2	-	4,9	-	-	-	5,1
Logistique immobilière, surveillance...	4,3	4,1	8,1	0,6	3,6	5,1	6	31,8
Informatique	-	-	-	1	-	-	-	1
Reprographie	-	1	1,5	-	-	0,2	-	2,7
TOTAL	12,1	10,1	19,8	22,3	5,3	12,5	6	88,1

Répartition, par catégorie et par site, des personnels IATOS



VI - Éléments financiers

à partir du Compte financier 1994

VI - 1 - Les ressources et recettes en KF

Subventions de l'Etat	14 490
Dotations des collectivités locales	1 852
Subventions d'autres organismes publics	66
Ressources affectées	1 921
Restauration - Hébergement	418
Formation continue	260
Programmes européens	270
CNASEA	973
Ressources propres	3 257
Droits d'inscription	1 045
Frais de dossier	632
Produits financiers	102
Ventes activités annexes	1 287
Location de salles	191
Total des ressources	21 586

VI - 2 - Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

Hors rémunération de personnels	13 793
Infrastructure	3 370
Autres charges isolées	8 488
Dépenses exceptionnelles	1 067
Restauration - Hébergement	338
Formation continue	260
Ressources affectées	270
Rémunération de personnels	4 886
ATOS	1 940
Enseignement - Conférences	192
Heures complémentaires	2 754
Droits universitaires	497
Indemnités de stages	2 971
Total des dépenses	22 147

VII - La situation immobilière

VII - 1 - Les surfaces de l'IUFM

Situation pour l'année 1995

Implantations	m ² non bâtis	m ² bâtis développés	m ² bâtis mis à disposition par l'Etat	m ² bâtis mis à disposition par le Département	m ² loués à l'extérieur	dont * m ² mis en location	dont m ² inutilisés
BONNEVILLE	24 285	4 440	-	4 440	-	-	-
CHAMBÉRY	9 300	4 055	-	4 055	-	985	-
GRENOBLE	24 210	9 075	9075	-	-	800	-
PRIVAS	18 225	5 170	5170	-	-	-	1 058
VALENCE	26 520	5 165	-	5 165	-	703	-
TOTAL	102 540	27 905	14 245	13 660	-	2488	1 058

* Services académiques ou universitaires

Observations : GRENOBLE 800m2 CAFA de l'Académie (location)
 VALENCE 603m2 Université Stendhal (mise à disposition), 100 m2 MAFPEN (location)
 CHAMBÉRY 200m2 CDDP (mise à disposition),
 785m2 Service départemental d'informatique (mise à disposition)

VII - 2 - Les surfaces de l'IUFM par type d'activité

Situation pour l'année 1995

Implantations	Formation	Administration	Documentation	Hébergement Restauration	Logements de fonction	Sports (Gymnases)	Ecoles annexes	TOTAL
BONNEVILLE	1 956	273	160	735	316	1 000	-	4 440
CHAMBÉRY	2 846	370	186	100	312	241	-	4 055
GRENOBLE	6 542	822	441	120	430	720	-	9 075
PRIVAS	2 534	241	101	-	666	235	1 393	5 170
VALENCE	2 005	463	229	604	444	840	580	5 165
TOTAL	15 883	2 169	1 117	1 559	2 168	3 036	1 973	27 905

* dont bureaux enseignants

VIII - Les ressources documentaires

	Bonneville		Chambéry		Grenoble		Privas		Valence		Total	
	1992	1994	1992	1994	1992	1994	1992	1994	1992	1994	1992	1994
Nombre total de volumes	13 000	15 000	18 000	21 000	22 500	27 000	3 000	4 577	9 000	15 206	65 500	82 783
dont entrés dans l'année (1)	NC	600	800	800	NC	NC	345	450	NC	NC	1 145	1 850
Nombre total de périodiques vivants (titres)	50	50	70	80	90	120	31	41	NC	NC	241	291
Proportion des ouvrages en libre accès	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	90%	93%		
Nombre de prêts	800	7 500	NC	11 434	12 000	20 000	NC	2 311	6 746	10 916	19 546	52 161
Nombre de communications sur place	NC	NC	NC	NC	NC	NC	4 000	4 500	15 000	57 000	19 000	61 500
Nombre total de lecteurs inscrits	250	260	153	447	1 244	1 531	70	85	290	515	2 007	2 838
. dont étudiants de première année	49	107	143	268	675	945	19	0	45	104	931	1 424
. dont professeurs stagiaires de deuxième année	100	136	70	144	534	536	12	43	70	86	786	945
. dont enseignants de l'IUFM (2)	40	17	40	45	35	50	34	42	60	80	209	234
Nombre de semaines d'ouverture par an	36	36	40	40	38	40	39	39	36	36		
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	43	43	50	50	40	45	37H30	37H30	42	50		
Personnels professionnels (3) (en ETP)*	1	1	1	1	3	3	0,5	0,5	1	1	6,5	6,5
Personnels permanents non professionnels (en ETP)*		0,5	-	1	-	2	-	-	-	0,5	0	4
Personnels occasionnels (en ETP)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des dépenses en francs											296 000	215 000
dont dépenses documentaires (4)											NC	NC
Total des surfaces occupées (en m ²)	137	137	195	195	500	500	70	95	150	280	1 052	1 207
Nombre de places assises	24	24	50	50	105	105	16	33	20	85	215	297

* équivalent temps plein

NC : information non communiquée

(1) acquisitions, dons et échanges

(2) tous les enseignants intervenants à l'IUFM (y compris les intervenants extérieurs)

(3) ayant un diplôme de documentation

(4) acquisitions de documents et reliure

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Grenoble**

Le gouvernement

A sa création, l'IUFM de Grenoble, comme d'ailleurs tous les IUFM, a dû, pour définir son organisation, prendre en compte de nombreux facteurs de complexité :

- l'héritage de structures antérieures très diversifiées (écoles normales et centre pédagogique régional), de leurs cultures et de leurs implantations géographiques, réparties sur les cinq départements de l'académie ;
- la multiplicité des disciplines couvertes (plus de vingt) ;
- la diversité des métiers visés (avec en particulier la distinction entre premier et second degrés) et des filières de concours (vingt et une, sans compter les filières d'agrégation) ;
- la disparité entre première et deuxième années, entraînée par la nature des concours de recrutement et le fait qu'ils se situent à la fin de la première année ;
- le rattachement à cinq établissements d'enseignement supérieur (les quatre universités grenobloises et l'université de Savoie).

L'organisation interne des IUFM n'ayant pas été fixée par une réglementation nationale, chaque institut a donc été amené à effectuer des choix parmi les diverses modalités possibles - implantations, filières et disciplines constituant les trois dimensions, à priori indépendantes, que les IUFM doivent articuler. Le choix majeur de l'IUFM de Grenoble a été d'organiser la vie pédagogique et la gestion de l'institut autour des disciplines : c'est ainsi que les filières de formation sont rattachées à des "départements des disciplines". L'unité de l'institut est essentiellement assurée, de manière centralisée, par l'équipe de direction, appuyée par des services centraux académiques (scolarité, personnel, finances), placés sous l'autorité du secrétaire général.

En outre, à Grenoble, la complexité a été réduite par des décisions de l'IUFM lui-même et des universités de rattachement : trois des cinq centres comportent seulement la formation de professeurs d'école (Valence, Privas, Bonneville) ; peu de filières du second degré sont présentes dans deux centres à la fois, Grenoble et Chambéry (cf. p.13) ; enfin, depuis 1992, l'IUFM n'a plus de formation de professeurs de lycée professionnel.

I - La structure institutionnelle

1 - Le directeur et l'équipe de direction

Le directeur, en place depuis la création de l'IUFM en 1990, a été reconduit en 1995 pour un second mandat, sur proposition du Conseil d'administration. Il avait été, par ailleurs, jusqu'en 1994, président de la Conférence des directeurs d'IUFM.

L'équipe de direction a été entièrement renouvelée après la seconde nomination du directeur. Elle comprend actuellement neuf personnes, autour du directeur : le secrétaire général, quatre directeurs-adjoints, deux chargés de mission et un directeur de centre. En fait, tous les centres sont représentés dans cette équipe puisque les trois autres directeurs de centres sont aussi directeurs-adjoints. La nouvelle équipe regroupe cinq universitaires, trois inspecteurs, un chef d'établissement et un PRAG, auparavant chef de cabinet du directeur.

Chaque directeur-adjoint a en charge plusieurs domaines de responsabilité : à la fois un secteur de la formation (PE, PLC1, PLC2, CPE, formation continue) et un domaine transversal (recherche, bibliothèque et documentation, information et communication, coordination des départements des disciplines et des personnels enseignants, formation des formateurs, relations internationales, action culturelle et vie de l'étudiant). Les chargés de mission ont respectivement la responsabilité des technologies de l'information et de la communication, et des relations internationales.

L'équipe de direction se réunit deux ou trois fois par mois (le plus souvent à Grenoble). Le directeur et les directeurs-adjoints sont déchargés d'enseignement.

L'équipe de direction a généralement l'initiative dans l'élaboration de la politique de l'établissement. On peut citer un exemple, celui des critères d'admission : c'est l'équipe de direction qui prépare d'abord les documents sur lesquels la commission d'admission va travailler, pour finalement les soumettre au Conseil d'administration. Toutefois, l'existence du Projet d'établissement, qui définit une politique de l'IUFM, permet désormais plus de délégation et encourage une plus grande autonomie des différentes personnes ou instances responsables au sein de l'établissement.

Depuis l'été 1996, cette équipe a connu de nouvelles modifications, liées à la mobilité des personnes (départ du secrétaire général, de l'agent comptable et d'un directeur-adjoint), ou découlant d'une décision de l'IUFM (création d'une troisième charge de mission, concernant le suivi de la formation).

2 - Les Conseils

Le **Conseil d'administration** est, comme le veut la loi, présidé par le recteur de l'Académie. Il compte 41 membres, dont 10 représentants des universités de rattachement, 10 représentants des personnels, 8 représentants des usagers, 7 représentants des collectivités territoriales et 5 personnalités extérieures.

Il s'est réuni quatre fois en 1993-1994, cinq fois en 1994-1995. On constate une présence assez régulière des présidents d'universités, très faible des présidents des Conseils généraux, ainsi que l'absence répétée du correspondant académique de l'Inspection générale de l'Education nationale et du chef MAFPEN. La composition du Conseil (plus de la moitié des membres sont extérieurs à l'IUFM ; les autres sont des représentants élus des personnels et des usagers) en fait un lieu sans majorité, où les débats sont très marqués par la représentation syndicale.

Le **Conseil scientifique et pédagogique**, dont la composition diffère profondément de celle des conseils scientifiques des universités (dans la représentation notamment des membres des corps d'inspection, des directeurs des services départementaux du ministère et des personnalités qualifiées nommées par le recteur), n'a véritablement commencé son travail qu'à partir de 1994, dans sa nouvelle composition. Il est présidé par un professeur des universités (Sciences de l'éducation) affecté à l'IUFM et comprend une trentaine de membres.

Il s'est réuni quatre fois en 1994-1995. On doit s'interroger sur la très faible présence des représentants des conseils scientifiques des universités de rattachement, à l'image de ce que l'on retrouve dans l'ensemble des IUFM. De l'avis général, le Conseil scientifique et pédagogique ne fonctionne pas de manière satisfaisante, au regard des objectifs scientifiques et pédagogiques qui lui sont assignés.

3 - Les autres instances

Outre les cinq conseils des centres départementaux, la commission des affaires budgétaires et celle de la recherche, et sans parler des instances propres aux départements des disciplines, l'IUFM comprend diverses commissions :

- *huit commissions de spécialistes*, pour le recrutement des enseignants-chercheurs. Chaque commission comporte huit membres, dont quatre professeurs et quatre maîtres de conférences ; 10 à 25 % des membres des commissions sont extérieurs à l'IUFM. Ces commissions ont été créées en vue des recrutements pour l'année 1996-1997, les IUFM ayant à nouveau la possibilité de recruter leurs enseignants-chercheurs. A l'origine, l'IUFM de Grenoble avait deux commissions de spécialistes, l'une à dominante scientifique, l'autre à dominante littéraire ;

lorsque ces commissions ont perdu leur rôle de recrutement (sauf pour les ATER), l'institut n'avait conservé qu'une seule commission.

Les huit commissions actuelles représentent les champs disciplinaires suivants :

- commission n° 1 : psychologie, philosophie, sciences de l'éducation, sociologie (sections 16, 17, 19, 70) ;
- commission n° 2 : sciences du langage, lettres classiques et modernes, littérature comparée, sciences de l'information et de la communication (sections 7, 8, 9, 10, 71) ;
- commission n° 3 : anglais, allemand, langues romanes (sections 11, 12, 14) ;
- commission n° 4 : droit, économie (sections 1, 2, 3, 4, 5, 6), histoire (sections 20, 21, 22), géographie (sections 23, 24) ;
- commission n° 5 : mathématiques (sections 25, 26), informatique (section 27) ;
- commission n° 6 : physique et chimie (sections 28, 29, 30, 31, 32, 33) ;
- commission n° 7 : biologie, géologie, activités physiques et sportives (sections 34, 35, 36, 37, 41, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 74) ;
- commission n° 8 : génie mécanique et électrique (sections 60, 61, 62, 63)

- *douze commissions de recrutement des enseignants du second degré*, instaurées en lieu et place de l'unique commission qui fonctionnait depuis la création de l'IUFM et qui répondait plus aux besoins institutionnels qu'aux besoins des disciplines. Les nouvelles commissions sont appelées à se prononcer sur plusieurs sortes de recrutements : ceux sur les postes créés, ceux à titre provisoire pour une année, ceux sur les postes restés vacants ou les décharges mises à disposition de l'IUFM par le recteur de l'académie. Elles comportent sept membres : le directeur de l'institut ou son représentant, deux membres de la commission de spécialistes correspondant à leur champ disciplinaire, le responsable du département disciplinaire correspondant et deux enseignants de ce département (dont un agrégé) ainsi qu'un inspecteur pédagogique régional.

Les douze commissions sont les suivantes :

- commission n° 1 : sciences humaines et sociales
- commission n° 2 : français-lettres
- commission n° 3 : langues
- commission n° 4 : droit-économie
- commission n° 5 : histoire-géographie
- commission n° 6 : mathématiques et informatique
- commission n° 7 : sciences physiques
- commission n° 8 : sciences de la vie et de la terre
- commission n° 9 : éducation physique et sportive
- commission n° 10 : génie mécanique et électrique
- commission n° 11 : information-communication et documentation
- commission n° 12 : éducation musicale

- la *commission des personnels enseignants* s'intéresse, de façon non nominative, aux questions relatives aux personnels enseignants : analyse du potentiel d'enseignement, par discipline, par centre ; analyse des besoins d'évolution du potentiel d'enseignement ; carrière et avancement des personnels enseignants ; etc. Le Projet d'établissement prévoyait qu'elle devait préparer, avec le Conseil scientifique, un plan de formation des formateurs de l'IUFM ; mais ce plan n'était pas encore produit au terme de l'année 96.

- la *commission des IATOS* se réunit une fois par an ; elle est saisie des problèmes concernant les conditions d'exercice des personnels IATOS. Le Projet d'établissement indiquait que sa composition ne correspondait plus à la structuration de l'IUFM et qu'elle devrait être revue.

- la *commission d'admission et d'attribution des allocations*, dont la composition est réglementée par des textes ministériels (formateurs IUFM, représentants des syndicats, des universités...), traite l'ensemble des dossiers des candidats à l'admission à l'IUFM. En outre, chaque année, elle a consacré plusieurs réunions, entre novembre et février, à réfléchir aux perspectives d'admission à l'IUFM, à une politique d'admission, et aux critères mis en oeuvre pour l'admission.

- la *commission des études et de la vie étudiante* examine les questions relatives à la mise en oeuvre des études et à la vie quotidienne des étudiants et stagiaires dans ses différents aspects. Mise en place en 1994, elle se réunit plus ou moins régulièrement.

II - La structure pédagogique

Comme l'indique le Projet d'établissement : "Plusieurs choix étaient possibles pour donner un cadre à la vie scientifique et pédagogique de l'IUFM : une structure par centres départementaux, une structure par filières de formation, une structure par disciplines (ou par champs disciplinaires). C'est cette dernière voie qui a été suivie, avec la mise en place des départements des disciplines".

1 - Les départements des disciplines et les filières

On compte onze départements des disciplines, au sein desquels ont été mises en place des filières de formation, regroupant, pour chaque concours, la première et la deuxième années. Il existe dix-sept filières pour le second degré (cf. tableau ci-après). La formation des professeurs d'école n'est pas rattachée à un département en particulier : elle concerne tous les départements.

Un département comprend tous les enseignants de l'IUFM (tous corps confondus) intervenant dans la discipline considérée, ainsi que les universitaires responsables des préparations aux concours dans les UFR correspondantes des universités, et des membres des corps d'inspection. Il y a donc une fonction structurante des départements qui rassemblent, autour d'une discipline ou d'un groupe de disciplines, des formateurs très divers : divers de par leur statut (enseignants-chercheurs, enseignants du second degré, enseignants du premier degré, inspecteurs) ; divers de par leur institution d'origine (certains provenant des écoles normales d'instituteurs ou du centre pédagogique régional) ; divers de par leur établissement d'affectation et leur lieu principal d'exercice (IUFM, université, établissement scolaire) ; divers enfin de par les formations dans lesquelles ils interviennent (en particulier premier ou second degré). Les départements ont été l'un des moyens que l'IUFM de Grenoble s'est donnés afin de se constituer en tant qu'institution.

Chaque département élit un responsable, qui doit être un membre du personnel enseignant en poste à l'IUFM - le règlement intérieur précise "de préférence un enseignant-chercheur, pour une meilleure compatibilité avec les obligations de service" et de fait, on compte, en 1995-1996, huit enseignants-chercheurs parmi les responsables de département. Pour le premier degré, chaque département élit un "coordonnateur PE" et, pour le second degré, des responsables de filière. Enfin chaque département se dote d'un bureau, dont sont membres de droit le responsable du département, le ou les responsable(s) de filière, le coordonnateur PE, ou, pour le département sciences humaines et sociales, les responsables de dominante. Des élections ont lieu au moins tous les deux ans ; tous les membres du département (qu'ils soient ou non en poste à l'IUFM) sont électeurs. Les fonctions de responsable de département, responsable de filière ou de dominante, coordonnateur PE donnent droit à une décharge à caractère indemnitaire (ces décharges s'échelonnent entre 5 et 40 heures, selon les cas, avec une moyenne de 20 heures par département et 10 heures par filière).

Dans l'année, cinq ou six jeudis après-midi sont banalisés pour les réunions des départements, qui sont suivies, une ou deux semaines plus tard, par une assemblée des responsables des départements (parfois rejoints par les responsables des filières). Cette assemblée, présidée par le directeur-adjoint chargé de la coordination des départements, associe l'équipe de direction. Il est à noter que cette assemblée, réclamée en 1993 par les responsables de département, ne s'est vraiment mise en place qu'en 1995-1996.

Les départements disposent chacun d'un budget de fonctionnement (de l'ordre de 25 à 30 000 F) qu'ils emploient surtout pour organiser des rencontres avec les conseillers pédagogiques et des colloques. Progressivement, ils sont dotés de locaux (bureaux, salles de réunion). Le projet d'aménagement des locaux de l'IUFM prévoit de regrouper dans un corps de bâtiment l'ensemble des locaux des départements, afin de constituer un lieu fort de vie scientifique et pédagogique, et d'encourager la présence quotidienne des enseignants à l'IUFM. On relève que tous les

Départements des disciplines	Filières de formation	Concours correspondants
Education artistique (Arts plastiques et Education musicale)*		
Education physique et sportive	Education physique et sportive	CAPEPS
Histoire-Géographie-Environnement	Histoire - Géographie	CAPES d'Histoire - Géographie
Langues vivantes	Allemand Anglais Espagnol Italien	CAPES d'Allemand CAPES d'Anglais CAPES d'Espagnol CAPES d'Italien
Français-Lettres	Français	CAPES de Lettres classiques CAPES de Lettres modernes
Mathématiques	Mathématiques	CAPES de Mathématiques
Sciences humaines et sociales	Philosophie CPE (Conseillers principaux d'éducation)	CAPES de Philosophie CPE
Sciences physiques	Sciences physiques	CAPES de Physique - Chimie
Sciences de la vie et de la terre	Sciences de la vie et de la terre	CAPES de Biologie - Géologie
Technique, Gestion, Société	Sciences économiques et sociales Economie et gestion Génie électrique Génie mécanique	CAPES de Sciences économiques et sociales CAPET d'Economie - Gestion - commerciale - comptable et financière CAPET de Génie électrique CAPET de Génie mécanique - construction - productique
TIC-DOC (Technologies de l'information et de la communication - Documentation)	Documentation	CAPES de Documentation

* Ces disciplines ne concernent, à l'IUFM de Grenoble, que la formation des professeurs d'école.

départements sont implantés à Grenoble, et que Grenoble est le lieu principal des réunions, même si certains responsables sont dans les autres centres.

Le "Texte d'orientation sur les départements et les filières", inclus dans le Règlement intérieur en 1994, assigne deux rôles majeurs aux départements : permettre à tous les intervenants de se regrouper à l'intérieur d'un même champ disciplinaire, quelles que soient les formations qu'ils assurent ; permettre, de par la nécessaire collaboration entre les départements, d'éviter le cloisonnement et de garantir, en particulier, la polyvalence des futurs professeurs d'école. Il semble que les départements aient généralement assez bien répondu au premier objectif. Quant au second, il paraît loin d'être réalisé, les départements ayant peu de relations entre eux.

Le même Texte d'orientation définit les fonctions respectives des départements et des filières : "Le département est le cadre dans lequel s'élabore le plan de formation, en liaison avec l'équipe de direction. La filière est la structure du département qui permet la mise en oeuvre de ce plan de formation. Afin que la mise en oeuvre ne soit à aucun moment coupée de la conception et de la réflexion théorique, il semble indispensable que les départements et les filières soient parfaitement imbriqués". En fait, l'articulation n'est pas toujours aisée. Ainsi, la tentative opérée en 1996 de faire un budget global pour un département et les filières qui lui sont rattachées n'a pas abouti. L'IUFM indique que les filières jouent, à l'intérieur des départements, un rôle rapproché avec les étudiants, les stagiaires et les tuteurs. Néanmoins, leur fonction et leur place effectives restent très floues pour l'observateur extérieur.

2 - Les centres départementaux

L'IUFM de Grenoble se répartit sur plusieurs sites géographiques : outre le siège, implanté à Grenoble, il compte cinq centres départementaux, situés à Grenoble, Valence, Privas, Chambéry et Bonneville. Les centres sont chargés de gérer la vie quotidienne et la mise en oeuvre concrète du plan de formation, en particulier d'organiser les emplois du temps, la vie des étudiants et de favoriser l'accès aux sources documentaires et aux technologies nouvelles.

Les centres départementaux sont placés sous la responsabilité de quatre directeurs de centre (il y a un seul directeur pour Valence et Privas, assisté d'un adjoint dans chacun de ces sites). Ces quatre personnes font partie de l'équipe de direction. Les directeurs s'appuient sur un conseil de centre, qu'ils président. Ce conseil est composé de 26 membres, dont 15 élus (33 membres dont 21 élus pour le centre de Grenoble) et, suivant le règlement intérieur, doit se réunir au moins deux fois par an. L'importance numérique des conseils correspond à la volonté d'une large représentation ; en pratique, elle entrave parfois leur fonctionnement.

Les centres présentent des différences très importantes, en termes d'effectifs et de formations offertes : le centre de Grenoble accueille près de 70 % des effectifs de l'IUFM et dans toutes les filières de formation ; le centre de Chambéry, en liaison avec les enseignements développés par l'université de Savoie, a quelques formations de PLC1 et de PLC2 en plus de la formation des professeurs des écoles ; les centres de Bonneville et Valence n'ont que la formation des professeurs des écoles (PE1 et PE2) ; le centre de Privas n'accueille que des PE2. Le déséquilibre entre Grenoble et les autres centres a été perçu par la direction de l'institut comme un risque de désagrégation du réseau.

La fréquentation des centres présente aussi d'importantes variations. En règle générale, les PE1 suivent toute la formation à l'IUFM, tandis que les PLC1 sont surtout dans les universités ; il en va ainsi à l'IUFM de Grenoble, sauf dans le cas de Chambéry, qui héberge entièrement certaines formations PLC. En deuxième année, l'organisation des stages est très différente pour les PE2, qui effectuent leurs stages en responsabilité à temps complet, sur plusieurs semaines d'affilée, et pour les PLC1 qui ont 4 à 6 heures hebdomadaires d'enseignement, dans les classes dont ils ont la responsabilité sur l'année entière. La vie quotidienne est ainsi très différente d'un centre à l'autre.

Les centres de Grenoble, Chambéry et Valence bénéficient d'un environnement universitaire (cf. carte page 11), mais non ceux de Privas et Bonneville ; en revanche, en Haute-Savoie, c'est à Annecy qu'est installée l'université. En matière d'implantation des formations, la politique annoncée par l'IUFM dans le Projet d'établissement est d'accompagner le développement des universités, en particulier à Valence et Annecy, et de poursuivre la répartition des formations PLC2 entre les centres. Mais la mise en œuvre de cette politique se heurte aux réticences individuelles de formateurs qui ne sont pas prêts à intervenir dans un autre centre.

3 - Conclusion

Il est intéressant de remarquer qu'au sein de l'IUFM de Grenoble, il y a deux sujets principaux d'affrontement : d'une part, des divergences dans la conception de la formation ; d'autre part, une tension entre les tendances autonomistes des centres et la volonté de la direction de privilégier la dimension académique de l'institut. S'il y a bien une seule politique de l'IUFM, définie dans le Projet d'établissement et son plan de formation, on ne saurait méconnaître la pluralité des cultures d'établissement. De ce fait, le débat est permanent entre les disciplines et les centres.

L'IUFM de Grenoble a choisi une organisation en départements disciplinaires, sur le mode universitaire. Cette organisation présente de nombreux avantages : avant tout, elle a favorisé l'intégration de tous les formateurs dans une institution nouvelle. Mais elle présente aussi certains risques de cloisonnements et de surenchères au profit de l'enseignement et de leurs didactiques, alors même qu'il est nécessaire de rechercher les convergences et les collaborations utiles tant à la préparation des concours par les étudiants qu'à la professionnalisation des stagiaires. L'IUFM constate actuellement que c'est dans les centres que ces convergences et cette collaboration sont le plus naturelles. On voit des expériences se mettre en place, facilitées par le responsable de centre, et les départements peuvent ensuite les développer. On peut citer quelques exemples, empruntés à Chambéry : collaboration SHS et filière PLC1 de Mathématiques ou Histoire - Géographie ; rencontres entre la dominante système éducatif et les responsables de filières PLC, pour la préparation des oraux ; co-animation des formateurs TIC et disciplinaires en Lettres et en Histoire - Géographie. Dans la mise en œuvre du plan de formation, les centres sont des lieux essentiels d'articulation : les critiques sur le plan de formation remontent plus facilement aux directeurs de centre, qui sont de bons relais entre le terrain et l'équipe de direction.

III - Les services communs et activités transversales

Dans ses débuts, l'IUFM de Grenoble n'avait pas constitué de service commun. Mais il semble que, peu à peu, il mette en place ou ait en projet des services : il existe déjà un service des sports (SUAPS) et le Projet d'établissement envisage la création d'un service d'information et d'orientation. Certaines activités transversales ne sont pas gérées par un service constitué, bien que le terme soit utilisé dans des documents émanant de l'IUFM, et elles sont très imbriquées, au sein de départements, avec les activités pédagogiques : c'est le cas de l'information et de la communication internes en relation avec les TIC (technologies de l'information et de la communication), mais aussi de la documentation puisqu'à la fois l'IUFM dispose de centres documentaires et assure la filière CAPES de documentation. Ces domaines d'activité sont généralement placés sous la responsabilité d'un directeur-adjoint ou d'un chargé de mission.

1 - Le SUAPS

Le service des activités physiques et sportives de l'IUFM, créé en 1994, adhère au service interuniversitaire (SIUAPS) des universités grenobloises et de l'université de Savoie. Il a pour rôle de "mettre en oeuvre des projets d'activités physiques et sportives proposés aux étudiants et professeurs stagiaires par les enseignants d'EPS : programmation des activités, utilisation des installations et matériels internes ou mis à disposition par le SIUAPS". Ces activités correspondent à la fois à la préparation de compétitions organisées par l'Association sportive, à la préparation des épreuves sportives des concours et à une pratique libre. Mais le CNE n'a pas eu connaissance du volume d'activité, du nombre d'étudiants concernés, ni de la couverture des demandes. Le service dispose d'un contingent d'heures annuel correspondant à deux emplois du second degré. Selon les centres, les installations sont de niveau très inégal : satisfaisantes à Valence et Bonneville, insuffisantes à Grenoble au regard des effectifs, médiocres à Chambéry et Privas. A Grenoble comme à Chambéry, l'IUFM peut désormais profiter des installations universitaires. La création du service est présentée comme un point très positif pour le développement des activités sportives.

2 - La documentation

L'IUFM compte cinq centres de documentation, un par centre départemental. Comme l'indique le tableau p. 31, ces centres de documentation sont d'importance très inégale, en termes de collections, mais aussi de lecteurs, de personnels, de surfaces. Les informations fournies par l'institut quant à sa politique documentaire se réduisent à des données quantitatives et au chapitre du Projet d'établissement, qui traduit l'absence d'une véritable politique, aussi bien dans la gestion des ressources et l'offre de service que dans l'articulation aux formations. A la suite des missions d'expertise, un bilan et une analyse devaient être préparés pour le CNE, mais aucun document n'a été adressé.

L'impression qui ressort est celle d'un éclatement. Certes l'informatisation a permis, dans les débuts de l'IUFM, l'amorce d'une mise en réseau des bibliothèques, en même temps que leur modernisation. L'IUFM de Grenoble avait été retenu comme site pilote pour une informatisation en réseau avec le CRDP (Centre régional de documentation pédagogique) et a ainsi bénéficié d'un budget de la Direction des enseignements supérieurs. Le logiciel de gestion de bases de données documentaires BEST-SELLER (qui coûte 100 000 F de communication par an à l'institut) a certes permis d'intégrer dans le même réseau IUFM et CRDP. Mais, ce faisant, l'IUFM s'est coupé des bibliothèques universitaires. Et qui plus est, le système adapté a scindé l'académie en deux zones de gestion documentaires distinctes, regroupant Privas et Valence d'un côté, Grenoble et Chambéry de l'autre. La connexion entre les deux zones serait apparemment impossible à réaliser. En outre, Bonneville n'est pas relié. L'IUFM est actuellement en position d'attente : il escompte de la contractualisation prévue avec le ministère qu'elle lui permettra de changer de logiciel pour mettre en réseau ses cinq centres départementaux et s'ouvrir aux universités.

Le domaine de la documentation ne semble pas être actuellement piloté au niveau de l'institut, bien que, dans la nouvelle équipe, un directeur-adjoint en ait la charge. Il n'y a pas non plus de véritable coordination entre les différents centres, ni de politique concertée des acquisitions. Les responsables se réunissent environ une fois par trimestre. Ce sont presque tous des professeurs certifiés de documentation - l'institut n'ayant aucun emploi du corps des bibliothèques. De ce fait, pour définir leur rôle à l'IUFM, ils font plutôt référence aux centres de documentation des collèges et lycées qu'aux bibliothèques universitaires.

Les relations avec les bibliothèques universitaires sont presque inexistantes, sauf à Valence, où jusqu'à cette année, la bibliothèque était commune à l'IUFM et l'université Stendhal. A Chambéry, la coopération est bonne avec la bibliothèque municipale et avec la bibliothèque départementale de prêt pour la littérature enfantine. D'une manière générale, les centres

documentaires de l'IUFM sont plutôt tournés vers le CRDP que vers les universités. En dehors de Valence, les futurs professeurs des écoles n'ont pas accès aux bibliothèques universitaires.

Il apparaît donc tout à fait nécessaire que l'IUFM réalise, comme il en a le projet, une évaluation de ses centres documentaires et qu'il définisse une véritable politique. Au sein de l'institut, la position des centres de documentation est à l'heure actuelle marginale : d'où la décision prise à la rentrée 1996 de réunir dans un seul département la documentation et les TIC (technologies de l'information et de la communication), avec la même logique transversale qui a conduit à rapprocher l'audiovisuel et l'informatique. Il est à noter que les responsables du CAPES de documentation s'étaient opposés à cette réunion avec les TIC, préférant garder leur regroupement initial avec les Lettres. Mais l'IUFM ne doit pas confondre la fonction et les missions d'une filière de CAPES et celles de centres documentaires, qui ont à jouer un rôle de service commun pour toutes les formations.

3 - Les technologies de l'information et de la communication

A l'évidence, le développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) est considéré par l'IUFM comme une priorité. La direction a désigné un chargé de mission pour développer ces technologies de manière transversale, en relation avec tous les départements disciplinaires, et en collaboration avec la cellule informatique du siège académique et les responsables informatiques des centres.

Les objectifs sont les suivants :

- généraliser l'usage des TIC par les formateurs et les étudiants ;
- donner aux étudiants les outils de base dont ils ont besoin (de bureautique, en particulier), et intégrer les technologies de l'information et de la communication dans chaque discipline ;
- développer l'accès aux réseaux et leur usage, au sein de l'IUFM et avec l'extérieur ;
- former prioritairement les personnels enseignants de l'IUFM.

L'activité du chargé de mission porte sur le suivi et la coordination des réflexions et des actions des TIC dans le domaine pédagogique, le suivi des projets européens (cf. p. 48), l'animation d'un groupe de réflexion et de production, les investissements, la formation de formateurs, la relation avec les structures auxquelles adhère l'IUFM.

Les "jeudis des TIC", mis en place lors de l'année 1995-1996, permettent de présenter des outils, des logiciels, des produits et de réfléchir à l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans la formation. Les formateurs sont invités à participer à plusieurs projets (réalisation de CD-ROM et de logiciels pédagogiques, création de forums d'échanges sur le Web, participation à des visio-conférences avec des formateurs d'autres pays européens...) et des séances de formation, en interne, leur permettent d'acquérir la maîtrise des outils dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets. Des conférences ouvertes aux formateurs et aux étudiants et stagiaires sont également proposées. Dans la formation, divers modules sont offerts aux PE1 et aux PLC1, ainsi qu'un module "informatique et pédagogie" pour les PE2.

4 - La communication

L'IUFM de Grenoble a développé de manière importante la communication externe à destination des candidats déclarés et potentiels, en élaborant des documents d'information très précis sur l'IUFM et en participant à de nombreuses manifestations organisées pour les étudiants mais aussi les élèves de classe terminale. Le document "Questions / Réponses" est diffusé chaque année à plusieurs milliers d'exemplaires. Cette information de base est systématiquement complétée par la diffusion, sur le 3614 IUFMG et depuis le printemps 1996, sur le Web, de pages écrans informant les candidats sur la procédure et les critères d'admission à l'IUFM de Grenoble. Progressivement, l'institut s'achemine vers une diversification des messages en fonction des divers destinataires.

La communication interne s'appuie essentiellement sur

- un journal trimestriel de 8 à 12 pages, "*Mini-contact*", qui est diffusé à 850 exemplaires ; il y a un correspondant "mini-contact" par centre départemental ;
- une messagerie électronique, "Quick Mail", très utilisée par l'équipe de direction et les services administratifs, mais que tous les enseignants, étudiants et stagiaires ne se sont pas encore appropriée (notamment faute d'accès individuel permanent) ;
- les quatre livrets destinés aux étudiants et stagiaires, actualisés chaque année, qui sont d'une grande qualité. S'y sont ajoutés, à la rentrée 96, deux mémentos sur les stages ;
- sur les instruments développés par chaque centre (livret de présentation et signalétique interne) ; le centre de Grenoble a de plus une lettre d'information.

L'IUFM affirme son intention de développer sa communication interne et externe, comme un facteur de cohérence pour la mise en oeuvre de la politique de formation qu'il a définie au travers du Projet d'établissement.

5 - Les activités culturelles

Les grands axes de la politique culturelle de l'IUFM de Grenoble sont :

- développer la fréquentation des ressources locales et une politique tarifaire favorable aux étudiants ; pour cela, l'IUFM est en contact avec diverses institutions culturelles (Le Cargo, le musée de Grenoble et plusieurs compagnies théâtrales) et a mis en place une billetterie ;
- développer l'expérience artistique par la pratique, avec la mise en place d'ateliers de pratique artistique à destination des futurs professeurs des écoles (arts plastiques et dessin) ;
- développer la vie culturelle dans l'institut : les "Rencontres de l'IUFM", organisées depuis l'année 1992-1993, consistent en conférences, formations théâtrales, concerts et expositions.

Il était prévu, pour l'année 1995-1996, de développer l'activité de la Commission des études et de la vie des étudiants concernant l'action culturelle et, de conduire une réflexion approfondie sur la politique culturelle de l'IUFM (en s'interrogeant sur la place des étudiants dans la définition de cette politique, sur le rapport entre action culturelle et formation, sur les partenariats avec les professionnels de la culture, sur les financements). Il était prévu aussi de réaliser une enquête sur les pratiques et les souhaits des étudiants et des personnels. Le CNE n'a pas eu connaissance des résultats de ces démarches.

IV- Les relations avec les partenaires

1 - Les universités

L'IUFM de Grenoble est rattaché à toutes les universités de l'académie : les universités Joseph Fourier - Grenoble I, Pierre Mendès France - Grenoble II, Stendhal - Grenoble III, l'Institut national polytechnique de Grenoble et l'université de Savoie. L'IUFM a signé des conventions pratiquement identiques avec chacun de ces établissements, dès l'année 1991-1992.

L'une des raisons qui avaient fait choisir Grenoble comme l'un des trois IUFM expérimentaux était la richesse de son environnement universitaire, et cet environnement constitue bien l'une des forces de l'institut. Nombreux sont les universitaires grenoblois qui se sont intéressés à la formation des enseignants, et les présidents des universités se sont pleinement investis dans la création de l'IUFM et dans sa mise en place. Mais l'IUFM n'est plus regardé comme un établissement "nouveau" ; dès lors qu'il est considéré comme installé, on peut craindre que les présidents d'université s'y intéressent moins directement (c'est, globalement, le cas depuis quelques mois), ce qui affaiblirait fâcheusement le caractère universitaire de l'institut.

La définition des rôles respectifs de l'IUFM et des universités reste un problème dans certaines disciplines. L'IUFM apparaît encore comme non nécessaire, et même comme perturbateur, dans les secteurs où la préparation au CAPES a toujours été étroitement liée à la maîtrise et à la préparation de l'agrégation. Ainsi, le "partage des jours" entre l'université, pour la préparation aux épreuves disciplinaires, et l'IUFM, pour le reste de la formation et les stages, n'est pas toujours respecté, ce qui place les étudiants devant des difficultés qu'ils ne comprennent pas.

Le principal sujet d'affrontement concerne les modalités d'admission à l'IUFM et la régulation des flux qu'il a dû instaurer à cause de l'augmentation très forte des candidatures. Cette pratique va contre la tradition universitaire dans certaines disciplines, qui était d'admettre, en préparation aux concours, tous les étudiants qui le souhaitaient. Dès le départ, il avait été convenu entre l'IUFM de Grenoble et les universités de rattachement qu'il ne serait pas mis en place de formations parallèles à un même concours de recrutement, l'IUFM ayant vocation à accueillir l'ensemble des candidats, et la formation étant "coproduite". Dans son principe, cet engagement, défendu par les présidents, est respecté et les universités ne prennent pas d'inscription aux concours "hors IUFM". Mais dans les faits, les universitaires sont enclins à accueillir dans leurs enseignements des étudiants non inscrits à l'IUFM : c'est le cas des mathématiciens de Grenoble I, des littéraires de Grenoble III, des historiens de Grenoble II (où le nombre des étudiants inscrits à l'agrégation est supérieur au nombre d'étudiants inscrits au CAPES à l'IUFM).

Pour réguler les flux, l'IUFM a établi des critères d'admission (votés au Conseil d'administration) qui privilégient des licences et des diplômes dits "préférentiels". Pour l'admission à la préparation du professorat des écoles, les licences de Philosophie, Psychologie, Musique, Sciences économiques, délivrées à Grenoble II, ne sont pas préférentielles et l'université se dit pénalisée - bien que les critères de l'IUFM soient fondés sur les résultats au concours et la volonté d'équilibrer les origines disciplinaires. L'IUFM a engagé avec les universités un travail sur la complémentarité disciplinaire des options d'ouverture (les "options d'ouverture", mises en oeuvre par les trois universités grenobloises, à charge de réciprocité entre elles, visent à compléter la formation des étudiants dans un secteur disciplinaire tout autre que celui de la licence préparée ; elles représentent une initiative intéressante pour préparer à la polyvalence du professorat des écoles).

Sur le plan financier, l'université Stendhal, à dominante littéraire, estime que les coûts des préparations aux concours dépassent les crédits qui lui sont alloués (en transitant par l'IUFM) : or ces coûts ne sont pas pris en compte dans le nouveau mode de calcul San Remo.

Enfin, il n'a pas été facile de faire bien apparaître l'IUFM dans le "paysage universitaire" de l'académie et, par exemple, de faire comprendre qu'il accueille des étudiants non inscrits ailleurs, qu'il n'est pas inclus dans une université, et doit donc être mentionné dès lors que l'on veut embrasser la totalité des établissements universitaires et des effectifs étudiants. Des difficultés demeurent quant à la prise en compte de l'IUFM dans les instances de développement universitaire (Association pour le développement universitaire de l'agglomération grenobloise ou Pôle européen par exemple, dont l'IUFM est absent, sans y être représenté par les présidents d'université), et même quant à la liaison entre l'IUFM et la Conférence académique des présidents d'université (CAPU).

2 - Les collectivités territoriales

Les relations de l'IUFM avec les collectivités territoriales sont de qualité diverse : avec les Conseils généraux, elles sont presque inexistantes pour le département de l'Isère, mais sont meilleures dans le cas des autres départements ; avec le Conseil régional, il n'existe pratiquement pas de relations et il est très rarement représenté aux réunions du Conseil d'administration ; avec la ville de Grenoble, jusqu'en 1996, les relations étaient nulles.

Les implantations des écoles normales qui formaient les instituteurs pour les cinq départements de l'académie ont été conservées : à Privas pour l'Ardèche ; à Valence pour la Drôme ; à Grenoble pour l'Isère ; à Chambéry pour la Savoie ; à Bonneville pour la Haute-Savoie. Dans le cadre de la loi 90-587 du 5 juillet 1990, trois des départements de l'académie (Drôme, Savoie, Haute-Savoie) ont choisi de garder toutes leurs obligations de propriétaire, les deux autres ayant confié leurs responsabilités à l'État. Tous souhaitent cependant le maintien d'un centre de formation, d'ailleurs nécessaire pour la formation alternée des professeurs des écoles en seconde année ; cette implantation de l'IUFM assure en outre, pour le département de l'Ardèche, une présence de l'enseignement supérieur et la conforte pour la Drôme où les universités grenobloises ont une antenne.

3 - Les autres partenaires

Certaines relations sont définies par voie de convention :

- cinq conventions (identiques) régissent les rapports et les prestations réciproques entre l'IUFM de Grenoble et les services départementaux de l'Education nationale ;
- avec les établissements du second degré, l'IUFM passe une convention pour l'accueil des étudiants PLC1 en stage. Cette convention est établie pour une période de 3 ans. L'établissement s'engage à accueillir chaque année, pour chaque période de stage, au moins 16 étudiants de l'IUFM. En contrepartie, il reçoit une subvention de l'IUFM (1 600 F par groupe complet de 16 stagiaires). Chaque conseiller pédagogique reçoit au moins deux étudiants. Des facilités sont données pour des collaborations entre l'établissement et l'IUFM ;
- avec l'enseignement privé sous contrat, une convention pour l'année 1993-1994 (avec tacite reconduction) a été conclue entre le recteur, le directeur de l'IUFM et le président de l'ARPEC de Grenoble. Trois commissions mixtes sont respectivement chargées de faire exécuter la convention, de prononcer l'agrément, de procéder à l'évaluation de la formation des futurs maîtres tout au long de l'année qui suit les concours. Au titre de la convention, "le plan de formation de l'enseignement privé est élaboré à partir de celui de l'IUFM en y apportant les ajustements spécifiques".

Les relations avec les services de l'Administration de tutelle, bien qu'en amélioration, recèlent encore des difficultés :

- même si la situation a évolué très favorablement, les relations avec les corps d'inspection ne sont pas aussi bonnes qu'elles pourraient l'être. Le rôle des inspecteurs vis-à-vis de la formation des enseignants est sans doute insuffisamment explicité. Il n'est pas rare que certains inspecteurs (IPR-IA ou IEN) aient le sentiment d'être trop tenus à l'écart de la formation initiale. Tout en entretenant d'excellentes relations personnelles avec l'IUFM, les inspecteurs d'académie regrettent une insuffisance de concertation et de relations de travail. Ils ignorent tout de la formation des PLC dans la mesure où l'IUFM et les chefs d'établissement traitent ensemble directement sans passer par l'Inspection académique. De manière générale, les IA témoignent de leur difficulté à se situer par rapport à l'IUFM, c'est-à-dire à construire une relation dynamique d'employeur à formateur. Ils n'interviennent à aucun titre dans la formation, certains affirmant d'ailleurs que là n'est pas leur rôle. Ils insistent en revanche sur la nécessité d'assurer, en collaboration avec l'IUFM, une réelle adaptation à l'emploi (et non au poste, tâche qui leur revient exclusivement), afin de remédier ainsi à ce qui leur semble une faiblesse de la formation à l'heure actuelle ;
- les relations avec les établissements scolaires se sont améliorées ; cependant, certains chefs d'établissements ou certains enseignants comprennent encore mal l'articulation entre l'IUFM et le terrain, et ont l'impression d'être abusivement sollicités pour contribuer à l'accueil des stagiaires, alors même que cet accueil entre dans le rôle des établissements ;
- les relations avec les services rectoraux présentent également des faiblesses. Les stagiaires sont plus considérés comme des "moyens d'enseignement" que comme des personnels en formation, et la priorité est trop souvent donnée à la gestion administrative par rapport aux exigences de la formation (c'est le cas, par exemple, pour le choix des lieux de stage). En outre, la répartition des

stagiaires dans l'académie n'est pas suffisamment maîtrisée par le rectorat, ce qui conduit à des surcoûts de frais de déplacement, sans bénéfice pour la formation.

V - Les relations avec les autres IUFM

1 - Le Pôle Sud-Est

Il regroupe sept IUFM du Sud-Est de la France, ceux des académies d'Aix-Marseille, de Clermont-Ferrand, de Corse, de Grenoble, de Lyon, de Montpellier et de Nice. L'IUFM de Grenoble est actuellement très impliqué dans le fonctionnement du Pôle : le directeur de l'IUFM est responsable du Pôle ; un directeur-adjoint en assure l'animation et la coordination et les services financiers de l'institut assurent la gestion de l'ensemble du budget et des actions. Ces actions consistent en des séminaires de réflexion sur des problèmes de fond (comme la place de la pratique dans la formation des futurs enseignants ou la place des formations générales dans chacun des IUFM) et en des rencontres de formateurs travaillant dans une même discipline, afin d'échanger leurs pratiques (en 1995-1996 : SES, STT et EPS).

2 - L'informatique de gestion : G2i

Dès 1991, l'IUFM de Grenoble, du fait de son caractère expérimental, s'est trouvé dans l'obligation de développer un logiciel de gestion des admissions, des inscriptions et de la scolarité. En 1992, l'Administration centrale (DGES) a souhaité que ce logiciel puisse être proposé à d'autres instituts ; pour ce faire, le produit a été réécrit et enrichi afin de couvrir progressivement tous les champs de la scolarité, y compris les mises en stage. L'IUFM de Grenoble s'est assuré à partir de ce moment-là les services d'une société privée pour le développement des produits, dont il s'est réservé les analyses et la conception en même temps que la co-propriété. Parallèlement, il a poursuivi son informatisation en l'étendant à la gestion des personnels (enseignants et ATOS) et à la gestion des moyens d'enseignement ; un ensemble de produits, allant des emplois du temps et de la gestion des salles à la gestion des services et au calcul des heures complémentaires, en passant par la gestion des postes, a été mis en oeuvre. Ils sont rassemblés sous le nom générique de G2i (Gestion informatisée des IUFM).

En 1996, douze IUFM utilisent tout ou partie de G2i, dont les évolutions sont désormais assurées sous la responsabilité d'un comité rassemblant les représentants des IUFM utilisateurs. Au cours de l'année 1995-1996, un plan de formation commun aux douze établissements a été mis en place et réalisé à leur initiative et à leurs frais ; les formations ont eu lieu à Grenoble, Clermont et Nantes. Ce plan a permis non seulement une meilleure utilisation des outils informatiques, mais aussi des échanges entre instituts, profitables bien au-delà de l'informatique.

VI - Les relations internationales

La politique de l'établissement se développe selon trois axes, définis dans le Projet d'établissement :

- le développement de l'enseignement des langues, tant pour les futurs enseignants de langue étrangère formés à l'IUFM que pour les futurs enseignants de pays étrangers, en vue d'une meilleure connaissance de la langue et de la culture françaises ;
- l'élaboration et la mise à l'épreuve d'ingénieries de formation, en échange avec des pays étrangers ;
- l'ouverture multiculturelle.

Les zones géographiques privilégiées, sont d'une part, l'Union européenne, et en particulier la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Finlande, l'Italie, le

Portugal et la Grèce ; d'autre part, le Sud-Est asiatique francophone : Viêt-nam, Laos et Cambodge, dans le cadre de l'aide, par la réalisation d'actions de formation de formateurs, à la mise en place de filières bilingues (enseignement intensif du français et enseignement en français des disciplines scientifiques). Une coopération avec le Gabon, qui souhaite faire évoluer son système de formation des enseignants du second degré, se met en place. L'IUFM entretient également des relations avec la Lituanie et le Québec.

La participation de l'IUFM à des programmes de l'Union européenne est importante :

- il coordonne un programme ERASMUS sur l'enseignement des langues à l'école élémentaire et la connaissance des systèmes éducatifs européens. Les séjours à l'étranger des PE2 sont validés dans le cursus - la souplesse des stages autorisant une longue absence, ce qui n'est pas le cas, il faut le regretter, pour les PLC2. En 1995-1996, 26 PE2 ont participé à l'échange (l'IUFM pose comme condition d'avoir effectué une 1ère année en IUFM, afin de garantir une formation suffisante en didactique et pédagogie) ;
- il participe à un programme Tempus sur l'intégration des enfants handicapés dans le système scolaire ;
- il a été le premier à déposer un dossier COMENIUS (il s'agit d'un sous-programme de SOCRATES portant sur l'enseignement scolaire). Les deux projets, agréés par la Commission européenne pour un démarrage à la rentrée 1996, s'intitulent : "Utiliser la dimension européenne pour faire sortir l'école de ses murs" et "Pour une mobilité virtuelle des élèves défavorisés" ;
- enfin, il participe à quatre projets concernant les technologies de l'information et de la communication :
 - . FETICHE (Formation des enseignants aux technologies de l'information et de la communication : changements et évolutions), projet coordonné par l'IUFM de Grenoble et associant six partenaires étrangers dans le cadre des actions transversales de SOCRATES (200 000 écus pour la 1ère année) ;
 - . OLE (Open learning and distance teaching in teacher education to promote the European dimension), coordonné par l'université d'Helsinki ;
 - . APPLAUD (a program for people to learn at university-level at a distance), coordonné par l'université d'Helsinki ;
 - . T3 (Telematics for Teacher Training), coordonné par l'université d'Exeter, dans le cadre "Telematics applications program" du 4ème programme cadre de recherche et de développement de l'Union européenne.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Grenoble**

La gestion

La gestion administrative et financière est réalisée dans des services centraux clairement identifiés - la scolarité, le service de gestion des personnels, intégré avec les traitements, le service financier et l'agence comptable. Une cellule informatique complète et facilite le fonctionnement de l'ensemble. L'IUFM de Grenoble a très tôt développé une gestion informatisée (cf. p.46). Il a ainsi de bons outils de pilotage : pour le dossier d'évaluation interne, il a fourni toutes les données quantitatives demandées, y compris les évolutions 1991-1994, ce que d'autres IUFM ne sont pas en mesure de faire.

La coordination des services, assurée par le secrétaire général et son adjointe chargée des affaires générales, est facilitée par la proximité des locaux dévolus à l'administration et à la direction, dans l'implantation grenobloise. La direction de l'Institut a souligné l'engagement de l'équipe administrative du siège, sous la houlette du secrétaire général, à "constituer une identité académique". Il reste à faire passer le souffle à l'administration de terrain : les centres disposent de personnels de qualité qu'il faudrait amener à s'impliquer dans cette identité de l'IUFM.

I - Les personnels enseignants

1 - Les moyens de l'IUFM

A la rentrée 1996, la dotation de l'IUFM s'élève à 140 emplois : 23 de statut universitaire, 94 de second degré, 12 de premier degré, 8 des corps d'inspection, 3 divers - pour un effectif de 2 511 étudiants et stagiaires.

De 1991 à 1996, 24 emplois ont été créés : ce sont 18 emplois de statut universitaire (dont 15 ont été créés en 1991) et 6 de second degré. En outre, 5 emplois du second degré ont été transformés en emplois de maîtres de conférences en 1992 et 1993.

L'évolution du taux brut d'encadrement, calculé à partir des emplois permanents, est la suivante : en 1991-1992, 1 366 étudiants (par "étudiants", on entend ici à la fois les étudiants et les stagiaires) pour 116 emplois, soit 11,77 étudiants par emploi ; en 1996-1997, 2 511 étudiants pour 140 emplois, soit 17,93 étudiants par emploi.

L'éventail des disciplines est bien évidemment très large. Quant à la répartition des emplois par discipline, on peut noter la part réduite des sciences de l'éducation (2 emplois) ; l'importance des emplois de PRAG en philosophie (10 emplois), qui est un héritage des écoles normales où les professeurs de philosophie étaient nombreux pour dispenser les enseignements dits de "psychopédagogie" ; l'importance de l'EPS (12 emplois de PRAG). Les emplois de type universitaire créés de 1991 à 1994 recouvrent la totalité des enseignements généraux et technologiques, mais non l'éducation physique et les enseignements artistiques : l'existence d'un fort contingent d'emplois occupés à la création des IUFM dans ces deux disciplines explique cette situation.

Les vacances d'emplois sont en réduction (12 en 1991 et 7 en 1994). Sur les quatre emplois de professeurs d'université, deux étaient vacants en 1994 mais ont été pourvus depuis.

Pour compléter cet effectif d'enseignants permanents, l'IUFM dispose de 219 formateurs associés. Il s'agit d'enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM, mais qui y effectuent au moins un quart de leur service statutaire. Dans le cas des universitaires, les directeurs d'études (actuellement deux professeurs et huit maîtres de conférences) effectuent la moitié de leur service dans une université et l'autre moitié à l'IUFM.

Enfin les moyens de l'IUFM sont complétés par le contingent d'heures complémentaires voté au budget de l'IUFM chaque année. L'évolution sur cinq ans fait apparaître une stabilité du volume des heures complémentaires, malgré l'augmentation des effectifs d'étudiants et stagiaires. Pour expliquer ce maintien, le directeur de l'IUFM donne

deux éléments : d'une part, l'augmentation du potentiel statutaire (1 310 heures de plus) ; d'autre part, "une organisation plus rigoureuse des services au fur et à mesure que l'IUFM a pu préciser ses modes de fonctionnement". Les heures complémentaires représentent actuellement 14 % de l'ensemble des heures dispensées (en équivalent TD). Un quart environ de ces heures complémentaires est assuré par des intervenants extérieurs.

Quelques emplois d'enseignants sont utilisés à des fins administratives. Le directeur et deux directeurs-adjoints (maîtres de conférences) assurent à plein temps leurs fonctions de direction et un enseignant assure à mi-temps la direction du Centre de Privas. Pour ce qui concerne les 12 enseignants du 1er degré affectés à l'IUFM, quatre effectuent des tâches administratives à temps complet et six à temps partiel.

2 - La gestion du potentiel et la politique de recrutement

La gestion des personnels et des emplois d'enseignants a été, dès la création de l'institut, une préoccupation forte de la direction. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- stabiliser les équipes enseignantes : on a vu que les emplois vacants étaient en réduction ;
- rééquilibrer les disciplines : en effet l'IUFM utilise, selon les disciplines, plus ou moins de moyens provisoires de décharges d'enseignants du second degré et d'heures complémentaires ; or, plus une discipline fonctionne avec de tels moyens, plus elle est fragilisée. Pour réduire ces moyens provisoires, l'IUFM s'efforce d'obtenir la publication de postes vacants dans la discipline considérée ;
- assurer à chaque centre, dans les disciplines essentielles de la filière des professeurs d'école, une équipe stable, constituée d'enseignants nommés à titre définitif ; la publication sera complétée du lieu d'implantation de l'emploi vacant ;
- réduire les excédents relatifs en emplois, constatés dans certaines disciplines où le volume de moyens provisoires ou des heures complémentaires est particulièrement faible, en faveur des disciplines moins bien dotées ;
- corriger le déséquilibre entre emplois d'enseignants-chercheurs et emplois du second degré.

La gestion des personnels et des emplois concerne au premier chef la préparation de la rentrée : le Conseil scientifique et pédagogique est saisi, en juin, d'un rapport très détaillé concernant les demandes de publication et de création des postes d'enseignants. Ce Conseil a été précédé d'une réunion de la Commission des enseignants qui a validé les éléments techniques - ratios élaborés par l'équipe de direction.

La gestion concerne aussi le recrutement et nécessite la mise en oeuvre des commissions de spécialistes pour les enseignants-chercheurs et des commissions de recrutement des enseignants du second degré. Ces dernières examinent, outre le recrutement sur postes vacants à titre définitif, les recrutements provisoires, pour l'année considérée, à partir des candidatures d'enseignants en service dans les lycées et collèges de l'académie.

Plusieurs initiatives sont à mettre au crédit de l'IUFM :

- l'entrée significative, dès 1991 d'enseignants-chercheurs dans le corps d'enseignants de l'IUFM afin de rééquilibrer les catégories de formateurs ;
- la répartition des emplois universitaires (obtenus par création ou transformation) sur l'éventail des disciplines pour favoriser un brassage et un travail d'équipe ;
- le fait d'associer les personnels de l'IUFM, au sein des commissions de recrutement et de la commission des personnels enseignants, à l'analyse des besoins d'enseignement de l'institut, du plan de formation des formateurs, des candidatures aux emplois vacants et du contenu des services d'enseignement, dans un louable souci de transparence.

Il convient de poursuivre l'évolution en cours, en veillant tout particulièrement aux points suivants :

- au plan géographique, il faudra éviter des vacances prolongées d'emplois dans les sites non universitaires et diversifier les catégories de formateurs en liaison avec le développement de formations de PLC2, voire PLC1, hors de Grenoble et Chambéry ;

- le rééquilibrage en faveur des emplois d'enseignants-chercheurs doit être poursuivi et argumenté auprès de l'Administration centrale à l'occasion de chaque préparation de rentrée ;
- la réduction des heures complémentaires constatée de 1991 à 1996 doit être poursuivie ;
- l'autorité académique doit mettre à disposition de l'IUFM le contingent de 10 % de stagiaires PLC2 affectés annuellement à l'académie ; la réduction de ce pourcentage induit en effet mécaniquement une augmentation correspondante des heures complémentaires, qui viennent grever un budget en situation délicate depuis 1994.

II - Les personnels non enseignants

La dotation de l'IUFM sur le budget de l'Etat est de 68,2 emplois équivalent temps plein (il y a eu 4 créations entre 1991 et 1994) ; deux emplois supplémentaires sont créés pour la rentrée 1996. Cette dotation est complétée par 6 emplois permanents à la charge de l'établissement, 2 vacataires et 12 contrats emplois solidarité. L'effectif total est donc de 88 emplois, en équivalent temps plein.

Plusieurs observations s'imposent :

- la dotation est déséquilibrée entre la fonction administrative et la fonction service, cette dernière représentant 61 % de l'ensemble (cf. chiffres-clés) ;
- la répartition des emplois administratifs révèle une grande faiblesse de la catégorie A, avec seulement 5 emplois, dont ceux du secrétaire général et de l'agent comptable. Ces personnels sont affectés au siège de l'IUFM, dans les services des personnels, de la scolarité, la cellule informatique et l'agence comptable. Aucun site ne dispose d'un encadrement administratif de ce niveau (cf. chiffres-clés) ;
- la proportion d'emplois à charge de l'établissement est trop importante - 22,7% dont 12 contrats emploi solidarité - et la pré-affectation de 6 emplois aux écoles annexes de Privas, Valence et Bonneville, comptabilisés dans la dotation d'ensemble, fausse l'évaluation du potentiel réel de l'établissement.

L'évolution brutale des charges de l'IUFM - en quatre ans, 55 % d'étudiants supplémentaires, 25 % de stagiaires supplémentaires, 50 % de candidatures nouvelles - nécessitait une réponse adaptée et rapide des responsables de l'institut, qui ont mis en place des services efficaces et compétents. L'opération a été douloureuse pour la fonction logistique. Elle est aussi inachevée.

On recommandera donc à la direction de l'IUFM :

- de poursuivre sa politique de transformation des emplois, en pratiquant une gestion prévisionnelle des sorties de corps ;
- d'entreprendre une programmation concertée avec les responsables de centre pour doter les centres départementaux d'une armature administrative en rapport avec leurs obligations d'administration de proximité, et de prévoir notamment la création d'emplois de catégorie A ;
- de poursuivre et d'améliorer le plan de formation continue des IATOS, déjà très opérationnel, en y associant étroitement les personnels des centres départementaux.

Pour sa part, l'Administration centrale devrait :

- faciliter les transformations d'emplois vacants demandées par l'IUFM ;
- renforcer très significativement les dotations des IUFM les plus pauvres - dont celui de Grenoble - pour réduire le montant de rémunérations des personnels payés sur budget propre. A titre indicatif, le projet de 1996 fait apparaître une prévision de dépenses de 1,4 MF pour une enveloppe globale de 20,416 MF, soit 6,85 % du budget ;
- régler définitivement la question des écoles annexes pour permettre aux IUFM de se dégager de la charge de leur entretien et d'extraire les emplois correspondants de leur enveloppe globale.

III - Les étudiants et stagiaires

1 - Les effectifs

Les effectifs globaux de l'IUFM ont suivi une forte progression jusqu'en 1993 (avec 500 inscrits supplémentaires à la rentrée 1992 comme à la rentrée 1993). A partir de 1994, la progression s'est ralentie autour de 4% l'an (cf. p.16). A la rentrée 96, l'IUFM enregistre une baisse des effectifs de 1 %, avec 2 484 inscrits.

Ces effectifs se décomposent ainsi : près de 1 000 inscrits pour le premier degré (également répartis entre la 1ère et la 2ème années) ; 1 400 à 1 500 inscrits pour le second degré (dont les deux tiers en 1ère année). Les inscrits de 1ère année ont le statut d'étudiant, ceux de 2ème année le statut de fonctionnaire stagiaire. A ces effectifs s'est ajouté un contingent de quelque 300 professeurs des écoles en FPS (formation professionnelle spécifique), qui sont issus des listes complémentaires du concours externe ou du concours interne et sont formés sur 4 ans à l'IUFM où ils sont à temps partiel ; cette formation s'est achevée en 1995-1996.

2 - La gestion des admissions

Si l'admission des professeurs stagiaires, en deuxième année, ne relève pas directement de l'IUFM, en revanche les procédures d'admission en première année engagent la totale responsabilité de l'établissement. Celui-ci en a la maîtrise, après que son conseil d'administration en a approuvé les modalités et, pour les PLC1, après que le volume des admissions a été défini en accord avec les universités. Pour les PE1, le "calibrage" est fixé, depuis 1992, par la Direction générale des enseignements supérieurs. Dans les deux cas, les candidatures sont soumises à l'avis d'une commission prévue par l'arrêté ministériel du 7 décembre 1994, placée auprès du directeur de l'IUFM.

Pour l'admission en première année de professeurs des écoles (PE1), à partir de l'analyse des dossiers de candidature, la commission établit une liste des candidats admis à s'inscrire. En général, cette liste est majorée de 20 à 25 % du total des capacités d'accueil fixées par le calibrage ministériel (en 1995, 672 admis pour 527 inscrits). Il s'agit, en effet, de pallier les défections tenant aux choix de certains admis - réussite à un concours, admission dans un autre IUFM, dans une autre préparation.

Pour l'admission en préparation aux concours de professeurs des lycées et collèges (PLC1), en l'absence d'un calibrage ministériel, chaque IUFM a mis au point une régulation des flux d'entrée par détermination de ses capacités d'accueil. C'est une différence radicale par rapport aux pratiques traditionnelles des universités qui, jusqu'alors, autorisaient un libre accès aux préparations des concours de recrutement du second degré. L'effectif de référence par discipline découle, selon la décision de l'IUFM, du croisement de plusieurs éléments : le poids de l'académie de Grenoble - environ 4 % - par rapport à l'ensemble des académies ; le nombre de places ouvertes au concours dans chaque discipline et l'analyse des taux de réussite national et académique dans la discipline considérée ; le vivier des étudiants de licence. Cet effectif prend en compte les demandes de doublants, dont la réinscription a tendance à augmenter (de 22 % en 1992 à 26 % en 1994).

La très forte évolution des candidatures (en trois ans, l'augmentation a été de 200 % pour les PE et de 85 % pour les PLC) justifie pleinement la mise en place d'une procédure d'examen des dossiers. En 1994-1995, le taux d'admission (admis/candidats) en PE1 était de 17 % (alors que trois ans auparavant il était de 44 %) et en PLC1 de 59 % (alors qu'il était de 96 %).

L'étude des documents élaborés par les services de l'IUFM ("Dossiers d'admission, questions/réponses") fait apparaître l'existence de barèmes très détaillés, portés objectivement à la connaissance des candidats. Ces barèmes sont articulés autour de deux éléments : le

curse universitaire des candidats, qui représente 70 % de l'appréciation, et l'expérience professionnelle, 30 % - ce second élément n'étant pris en compte que pour les dossiers retenus sur la seule valeur du cursus universitaire. L'IUFM cherche en effet à combiner deux objectifs : recruter les étudiants qui ont à la fois le plus de chance de réussir aux concours et montrent le plus d'aptitude à devenir de bons enseignants. On doit noter que l'IUFM a effectué régulièrement des ajustements du contenu de ces barèmes depuis leur mise en oeuvre en 1992, en procédant à une analyse très fouillée des résultats obtenus par ses étudiants, en faisant des simulations avant tout changement et, bien sûr, en poursuivant la concertation avec les universités partenaires.

3 - La gestion des stages

La gestion administrative et pédagogique des étudiants et des stagiaires de l'IUFM exige une bonne articulation de la formation proprement dite et des stages de première ou de deuxième année, la part dévolue à la préparation aux concours étant la plus importante en première année, le poids des stages étant supérieur en deuxième année.

La gestion des stages présente de ce fait une extrême importance et revêt une particulière complexité :

- l'affectation des étudiants de première année est de la responsabilité de l'IUFM, mais nécessite une étroite collaboration avec les établissements d'enseignement pour les PLC1, les écoles et les inspections académiques pour les PE1 ;
- l'affectation des stagiaires de 2ème année (PLC2) est de la responsabilité des autorités académiques rectorales pour les PLC2 et, pour les PE2, de l'inspecteur d'académie du département dans lequel le candidat admis a été affecté.

Il est donc évident qu'une coordination étroite de l'IUFM et de ses partenaires institutionnels - rectorat, inspections académiques, établissements, écoles - est seule à même de permettre l'organisation de la formation dans son ensemble.

Par catégorie de stages, on peut dresser le bilan suivant :

- pour les PLC1, il s'agit de trouver 1 000 places pour le stage de pratique accompagnée. Le réseau est de 87 établissements dans l'académie, dont 50 pour l'Isère, 9 pour la Drôme, 19 pour la Savoie, 9 pour la Haute-Savoie. Le tiers des établissements a passé convention avec l'IUFM, les autres ont accepté l'accueil de stagiaires. Il est souhaitable que le nombre des établissements liés par convention à l'IUFM soit significativement augmenté, et il y aura lieu de coordonner le développement des formations de 1ère année sur les sites d'Annecy et de Valence avec l'extension du réseau dans ces départements ;
- pour les PE1, il faut trouver 500 places, pour une durée de 4 à 6 semaines. Les inspecteurs d'académie ont passé convention pour leur accueil : le système est stabilisé ;
- pour les PE2, les affectations départementales correspondent au volume des recrutements ouverts annuellement ; l'IUFM et les inspecteurs d'académie ont quelque difficulté à articuler les périodes de stages des PE2 et la formation continue des personnels que les stagiaires sont appelés à remplacer ;
- pour les PLC2, dont l'affectation est rectorale, il arrive fréquemment que les établissements où ils effectuent leur stage soient éloignés des lieux de regroupement retenus par l'IUFM pour la formation générale et la didactique, ce qui conduit à des coûts excessifs de déplacement et à une perturbation des stagiaires dans l'organisation de leur travail personnel et professionnel. Pour régler cette question épineuse, on ne peut que recommander avec insistance une négociation approfondie entre l'autorité académique et l'IUFM, sur le principe d'une planification des terrains de stage et d'une programmation triennale. Il s'agit d'une priorité absolue, qui conditionne à la fois l'équilibre de la formation des futurs professeurs, les finances de l'IUFM et la crédibilité du système lui même.

D'une façon générale, il est devenu nécessaire de mettre au point une véritable carte académique des stages, regroupant les terrains d'accueil des étudiants de DEUG participant à

des modules de pré-professionnalisation, les terrains de stage de 1ère année d'IUFM et les établissements chargés de recevoir des stagiaires de 2ème année en situation. La même initiative pourrait être envisagée pour les stages de professeurs des écoles.

IV - La gestion financière et comptable

On peut dégager des tendances lourdes dans la composition des budgets. Les budgets primitifs de 1992 et 1995 font apparaître une situation en équilibre ; ceux de 1993 et 1994 montrent un déséquilibre des dépenses par rapport aux recettes ; celui de 1996 révèle au contraire un excédent de recettes de 400 000 F. Cet excédent est destiné à engager la reconstitution des réserves de l'établissement, particulièrement affaiblies en 1995 puisqu'elles n'étaient que de 678 000 F, soit 3 % du projet de budget de l'année considérée, permettant un fonctionnement de l'établissement pour moins de 15 jours.

En recettes, l'IUFM bénéficie d'une subvention de l'Etat, de dotations des collectivités territoriales qui ont choisi de conserver leurs obligations de propriétaires (Drôme, Savoie et Haute-Savoie) et de ressources propres (droits universitaires, participation aux frais de dossiers d'inscription, produits financiers, restauration de commensaux). L'IUFM perçoit en outre, dans la subvention de l'Etat, le reversement de la part de la dotation générale de décentralisation à titre de compensation du désengagement des deux départements (Isère et Ardèche) qui ont choisi de ne plus exercer leurs droits et obligations de propriétaires.

La subvention de l'Etat se rapproche de 80 % du montant des recettes, la part des collectivités territoriales conventionnées se réduisant régulièrement de 10 % à 6 % en 1996, avec une réduction proportionnelle des charges incombant à l'IUFM. Ceci s'explique par le transfert, dans la Drôme et la Savoie, du fonctionnement des écoles annexes aux communes ; seul le département de Haute-Savoie continue à verser une subvention pré-affectée à l'IUFM. Les interventions des collectivités territoriales peuvent donc être considérées comme relativement constantes.

La part des ressources propres s'élève régulièrement : elle est passée de 8,5 % à 14 % du montant total des recettes. On doit noter que ce volet des recettes est principalement constitué du montant des droits d'inscription et du versement, par les candidats à l'entrée en première année d'IUFM, d'une contribution aux frais de dossier ; pour 1995 et 1996, ces deux rubriques représentent plus des deux tiers des ressources propres. On relève ensuite l'extrême faiblesse des produits financiers, qui ne représentent que 3 % des ressources propres, signe révélateur de la faiblesse des réserves de l'Institut.

L'évolution des grands postes de dépenses permet de mesurer les difficultés de la direction de l'IUFM à réduire la rigidité de la structure budgétaire : les dépenses pédagogiques (au sens large) représentent de 54 à 60 % du budget ; celles liées à l'entretien - à l'exception de l'année 1994 où elles se sont élevées à 25 % - restent stables, entre 16 % et 18 %, de même que les dépenses d'administration des services, qui tournent autour de 19%.

L'importance apparente des dépenses pédagogiques masque l'existence d'une charge qui pèse sur tous les IUFM, à savoir le remboursement aux professeurs stagiaires PE2 et PLC2 de leurs frais de stage et des frais de visite de leurs tuteurs : à titre d'exemple, en 1995, la dépense prévue à cette rubrique représentait 4,3 MF, soit 22 % du budget ; en 1996, 4,95 MF, soit 24 % du budget. L'élaboration du budget est rendue particulièrement délicate par le poids de cette dépense, dont la maîtrise n'incombe absolument pas à la direction de l'IUFM, mais relève des autorités académiques - le recteur pour les professeurs des lycées et collèges, les inspecteurs d'académie pour les professeurs des écoles - qui ont la responsabilité de la localisation des stagiaires. Dans une académie aussi vaste que celle de Grenoble, les distances entre lieux de stage et centres de regroupement pour les formations générales, transversales et disciplinaires, induisent des coûts très élevés. Il est essentiel de desserrer notablement cette contrainte budgétaire qui pèse sur l'IUFM de Grenoble de façon croissante.

Toujours en ce qui concerne les dépenses pédagogiques, on se doit de signaler que les heures complémentaires représentent 2,71 MF en 1995, soit 14,64 % du budget ; 2,92 MF en 1996, soit 14,45 % du budget. Au total, c'est plus du tiers du budget annuel - de 36 à 38 % - qui est constitué par les frais de stage, indemnités et heures complémentaires.

L'observation des comptes financiers de 1992, 1993 et 1994 fait apparaître une dégradation très importante de l'état des réserves nettes disponibles à partir de 1994 : l'exercice 1992 avait permis de réaliser un excédent sur le fonctionnement de près de 2 MF et de porter les réserves à 4,8 MF, soit plus de 25 % du budget de l'année considérée. L'exécution du budget 1993 laissait apparaître une stabilisation de ces réserves autour de 4,5 MF, soit un pourcentage identique à celui de l'année précédente. La situation de 1994 a modifié profondément cet équilibre : le Conseil d'administration (séance du 2 février 1994) autorisait en effet un prélèvement de 2 MF pour la réalisation d'investissements au cours de l'exercice, destinés à l'acquisition d'équipements, matériels informatiques et mobiliers, pour un montant de 1, 837 MF. Or le déficit de fonctionnement de l'année 1994, au service général, s'est élevé à plus de 770 000 F. On a donc enregistré une diminution des réserves de plus de 2 MF. Une difficulté supplémentaire a pesé sur l'exercice 1994 : une rectification d'opération comptable afférente à l'exercice 1993 à hauteur de 1,067 MF à inscrire à l'exercice 1994 par imputation sur les réserves. Celles-ci chutent donc, en fin d'exercice, à 1, 478 MF, représentant moins de 8 % du budget de l'année considérée. Le compte financier 1995 n'est pas encore disponible, mais la présentation du budget 1996 fait apparaître à la clôture de l'exercice 1995 une nouvelle baisse d'un montant de 800 000 F, ramenant le montant des réserves à 678 000 F, soit 3% du budget.

A l'effet de redresser une situation dégradée, il convient donc de formuler quelques recommandations, qui concernent l'institut, les autorités académiques, l'Administration centrale :

- l'institut doit reconstituer impérativement et rapidement des réserves - si possible en deux années, au plus en trois années - pour s'approcher d'un montant équivalent à près de trois mois de son budget de fonctionnement annuel, soit entre 3 et 4 MF. Il doit stabiliser pour cette période les dépenses d'équipement, dont il a l'entière responsabilité ;
- il paraîtrait opportun de renégocier les conventions signées le 28 septembre 1990 avec la Drôme, la Savoie et la Haute-Savoie, dans le but d'améliorer leur participation à l'investissement et au fonctionnement. Cette demande pourrait s'articuler avec le projet, exprimé par l'IUFM, de "délocaliser" des formations de 1ère et de 2ème années ;
- les autorités rectorales et départementales de l'académie de Grenoble doivent engager une réflexion en partenariat et prendre des mesures concrètes sur l'établissement d'un plan triennal de localisation des stagiaires de 2ème année, afin de réduire les dépenses imputées au compte de l'IUFM pour les remboursements des déplacements et des indemnités de stages. L'aspect économique de ces mesures ne peut être dissocié de l'amélioration qualitative de la formation des stagiaires dans les établissements d'enseignement : des déplacements excessifs sont source de perturbation pour les jeunes enseignants et une meilleure synergie des différents volets de la formation passe à coup sûr par un rapprochement géographique significatif et planifié ;
- enfin il serait souhaitable qu'il soit mis fin définitivement aux obligations de l'IUFM relatives au fonctionnement des écoles annexes, par un règlement national qui incombe au ministère de l'Education nationale en relation avec le ministère de l'Intérieur.

V - La gestion du patrimoine

L'ensemble du patrimoine immobilier résulte de l'héritage des locaux antérieurement dévolus aux écoles normales de l'académie. Cet ensemble, réparti sur cinq sites, représente près de 28 000 m² de surfaces bâties, inscrites dans un ensemble de 100 000 m² de surfaces non bâties.

Rapportées aux effectifs d'étudiants - 2 511 en 1996 - les surfaces bâties peuvent apparaître au premier abord convenables. Mais cette appréciation doit être fortement nuancée pour les raisons suivantes : vétusté des locaux ; éclatement géographique ; inadaptation aux missions de l'IUFM ; manque de salles de grande taille et absence de petites salles de travail ; non conformité aux activités scientifiques et aux nouvelles technologies de l'information ; insuffisance marquée des surfaces dévolues à la documentation (moins de 5% des surfaces bâties) et des espaces à la disposition des formateurs (704 m²) ; hétérogénéité du régime d'affectation à l'IUFM par les collectivités territoriales ; absence de prise en compte dans la programmation universitaire en cours - Université 2000 et XI^e plan ; faiblesse actuelle des ressources propres de l'IUFM pour assurer une partie de la maintenance ; difficultés pour financer la mise aux normes de sécurité. Seul le Centre de Valence paraît convenablement entretenu, mais il nécessiterait encore une étude d'amélioration de l'homogénéité des différents bâtiments constitutifs du site.

L'état disparate des locaux attribués à l'IUFM est encore compliqué par les différentes règles de mise à disposition de la part des collectivités territoriales propriétaires : alors que la Drôme, la Savoie et la Haute-Savoie ont gardé la propriété et mis les locaux à disposition de l'institut, l'Isère et l'Ardèche ont transféré l'exercice de leur droit de propriété à l'Etat. Suite au désengagement de ces deux collectivités territoriales, l'IUFM doit donc percevoir une compensation financière, à charge de l'Etat, par abondement de la dotation générale de décentralisation ; mais le montant de cette compensation n'est pas adapté aux besoins des deux sites de Grenoble et Privas.

Pour autant, les efforts méritoires, dans une conjoncture budgétaire difficile, de la direction de l'IUFM et de l'Etat ont abouti à plusieurs initiatives intéressantes : la réalisation d'un amphithéâtre de plus de 400 places à Grenoble ; la construction d'un bâtiment au Centre de Valence, en 1991, pour le compte de l'université Stendhal, qui devrait être libéré en fin d'année et deviendrait disponible pour favoriser une extension des formations sur ce site ; la réhabilitation en cours du Centre de Privas (coût prévisionnel : 5,6 MF) en partenariat du Conseil général et de l'IUFM, malgré le transfert de propriété à l'Etat ; enfin des travaux à hauteur de 1 MF au Centre de Bonneville, financés par le Conseil général en 1993 et 1994.

Pour conclure, on préconise les orientations suivantes :

. à la charge de l'IUFM

- participer pleinement à la répartition en cours des crédits du plan d'urgence "Maintenance et sécurité", en sensibilisant tant l'autorité académique que la Direction générale des enseignements supérieurs aux insuffisances constatées ;
- réaliser un effort soutenu de communication auprès des collectivités territoriales qui ont gardé la propriété - Drôme, Savoie et Haute-Savoie - pour inciter les Conseils généraux concernés à rénover et adapter les bâtiments dans une perspective claire d'organisation des formations en réseau ;
- respecter les objectifs inscrits dans le Projet d'établissement 1995-1999 qui sont de "consacrer, chaque année à partir de 1995, entre 5 % et 10 % de son budget - soit de 1 à 2 MF - aux opérations de maintenance lourde", ce qui nécessite un réajustement de la même importance des orientations budgétaires avec un allègement des dépenses de fonctionnement consistant principalement à réduire les sommes consacrées aux remboursements des différents stages.

. à la charge de l'Etat

- renforcer significativement la dotation générale de décentralisation pour amener l'entretien et la maintenance des locaux cédés par l'Isère et l'Ardèche à une situation conforme aux besoins, notamment pour le site de Grenoble et, à tout le moins, comparable à celle des sites dont les obligations des propriétaires sont restées à charge des départements ;
- régler le problème des écoles annexes car il n'est pas dans la vocation d'un établissement universitaire de gérer des écoles ;
- enfin et surtout, considérer que l'IUFM peut et doit avoir toute sa place dans le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région Rhône-Alpes et qu'il doit être bien pris en compte lors de l'élaboration du XII^e contrat de plan Etat - Région.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Grenoble**

Le processus de formation

En préambule à l'étude du processus de formation à l'IUFM de Grenoble, il convient de souligner l'importance de deux facteurs qui ont marqué l'évaluation : d'une part, les visites du CNE et des experts ont eu lieu l'année où se mettait en place un nouveau plan de formation, sous la responsabilité d'une nouvelle équipe de direction ; d'autre part, le programme des expertises a été construit en fonction des départements des disciplines.

Le programme des expertises a été préparé conjointement par le CNE et par l'IUFM. Dans cette phase expérimentale, on a cherché quel pouvait être le meilleur "découpage" des secteurs d'expertise. On a d'abord écarté les divisions par année et par degré, qui auraient conduit à creuser les écarts entre la préparation aux concours (1ère année) et la formation professionnelle (essentiellement 2ème année) et entre les formations respectives des professeurs des écoles et des professeurs des lycées et collèges, avec le risque de renforcer le poids des héritages (écoles normales et CPR). L'IUFM de Grenoble ayant choisi une organisation en départements disciplinaires, il n'est pas étonnant que ses responsables aient poussé à organiser les expertises sur ce modèle. Mais ce choix n'est pas sans conséquences : il a certainement conduit à accentuer certains traits, comme l'excessif cloisonnement des disciplines au détriment des transversalités, et à trop laisser dans l'ombre des éléments essentiels de la formation, comme le mémoire professionnel.

I - Le plan de formation

Depuis sa création, l'IUFM de Grenoble a élaboré, comme tous les IUFM, plusieurs plans de formation successifs, soumis à agrément ministériel. Le dernier plan est inclus dans le Projet d'établissement 1995-1999. La préparation du Projet d'établissement avait suscité, au sein de l'IUFM de Grenoble, une implication forte, marquée symboliquement par un séminaire à Autrans qui faisait écho à un premier séminaire "fondateur", tenu dans le même lieu, juste avant la création de l'institut. Le nouveau plan de formation est donc le fruit de concertations très nombreuses.

Dans ce Projet, l'IUFM recense, au terme de quatre années d'expérience, les difficultés qui demeurent et qui sont, en fait, les problèmes de fond que pose la formation des maîtres :

- *Comment articuler au mieux les savoirs et les problèmes de leur transmission ?*
- *Les compétences de l'enseignant s'acquièrent-elles sur le terrain ou par des apports théoriques, ou plus exactement dans quelle articulation entre ces deux dimensions s'acquièrent-elles ?*
- *Quelles seront les compétences de l'enseignant de demain ?*
- *Comment peut-on aider le futur enseignant à forger lui-même sa propre compétence, sa propre professionnalité, en lui apportant non pas un bagage tout fait, mais l'ensemble des éléments nécessaires ?*
- *Comment concilier la nécessité d'une formation à rendement immédiat (des "recettes" pour enseigner dès demain) avec la nécessité d'une formation plus fondamentale, à plus long terme, dont les effets ne sont souvent perçus que plus tard ?*
- *Au-delà des contenus, quelles méthodes de formation faut-il mettre en oeuvre ?*

A partir de ces questions, des priorités ont été dégagées pour 1995-1999 :

- *concilier l'ambition de faire réussir les étudiants aux concours de recrutement et celle de les préparer à leur futur métier ;*
- *une formation efficace non seulement par ses contenus, mais également par ses objectifs (qui doivent être explicites pour les enseignants et étudiants) et ses méthodes (d'autant que les futurs enseignants seront tentés de "reproduire" les méthodes utilisées pendant leur propre formation) ;*

- *une formation qui articule les savoirs disciplinaires, les apports des sciences humaines et sociales, et la pratique du terrain* (avec le souci de renforcer ces articulations et d'établir une plus grande continuité et une plus grande cohérence au long des deux années d'IUFM) ;
- *une formation mieux adaptée à chacun, mieux "individualisée"* (en tenant compte des acquisitions antérieures des étudiants, en permettant des aménagements de cursus pour la poursuite d'études universitaires, et en instaurant un tutorat individuel) ;
- *une formation d'adultes* (ce qui implique dialogue et concertation entre les formateurs et les étudiants et stagiaires) ;
- *une formation plurielle et diverse* (pour que les futurs enseignants aient conscience qu'ils ont des choix à faire et qu'ils aient les moyens de les faire) ;
- *une formation lisible* (présentée dans un plan de formation formulé simplement et sans jargon, avec le souci que les étudiants aient une idée claire de chacune des composantes de la formation, de ses enjeux, de ses objectifs) ;
- *une formation évaluée* (en développant la réflexion sur une évaluation des stagiaires plus affinée qu'actuellement et sur une évaluation de la formation).

En accompagnement du plan de formation, l'IUFM de Grenoble a produit des maquettes (cf. p. 20 à 23), effectivement beaucoup plus synthétiques et lisibles que dans d'autres IUFM. Il a également réalisé un effort remarquable d'information des étudiants et des stagiaires par la confection et la diffusion de quatre plaquettes (livret de l'étudiant PE1, livret du professeur des écoles stagiaire, livret de l'étudiant PLC1 et CPE1, livret du professeur stagiaire des lycées et collèges et du CPE stagiaire). La qualité de ces documents mérite d'être soulignée. Mais il faut aussi relever quelques "oublis", concernant les obligations des professeurs et leurs devoirs de fonctionnaires, définis aux articles 25 à 28 de la loi du 13 juillet 1983 (désintéressement, discrétion professionnelle, information, obéissance hiérarchique).

En termes de grille horaire et de répartition entre formation théorique et formation pratique, le plan de formation de l'IUFM de Grenoble est tout à fait conforme à la réglementation. On constate l'accent mis sur les stages de 1^{ère} année, Grenoble se situant dans la partie haute, voire au-dessus, de la fourchette réglementaire pour les stages de sensibilisation et de pratique accompagnée : 165 heures, soit 6 semaines pour les PE1 et 45 heures pour les PCL1 à rapporter aux "20 heures minimum" réglementaires. En revanche, pour les PLC2, le stage de pratique accompagnée est allégé (30 heures au lieu de 40 réglementaires) ; à l'IUFM de Grenoble, ce stage complémentaire se veut la découverte d'un cycle du second degré différent de celui dans lequel est implantée la "classe en responsabilité" pour le stage principal.

En ce qui concerne la formation générale, la spécificité de l'IUFM de Grenoble est de l'avoir organisée en "dominantes référées à des champs disciplinaires" : philosophie, psychologie clinique, psychologie cognitive, pédagogie, système éducatif. Depuis le départ, l'institut poursuit une réflexion sur la définition et les contenus de la formation générale. La lecture des plans de formation successifs fait apparaître plusieurs évolutions : une diminution du volume horaire ; la réduction, puis la suppression de la formation commune générale au bénéfice d'une formation générale spécifique aux PE d'une part, et aux PLC d'autre part ; la volonté de lutter contre un émiettement de cette formation, dû à la multiplicité des modules et des formateurs. On voit également, à partir de 1993, le glissement, dans les intitulés, de "formation générale" à "formation en Sciences humaines et sociales". Ces enseignements de SHS sont loin de faire l'unanimité au sein de l'IUFM. Il ont également fait l'objet de critiques des commissions ministérielles d'agrément, qui ont attiré l'attention de l'IUFM sur "les risques d'une formation générale théorique et peu ciblée". Il n'en reste pas moins que l'IUFM de Grenoble a le mérite de poursuivre la réflexion en cette matière et de chercher des solutions, quand d'autres IUFM auraient tendance à esquiver les problèmes, en considérant parfois trop vite que les questions de didactique générale sont abordées par le biais des didactiques de disciplines et effectivement traitées dans ce cadre.

Le séminaire d'analyse des pratiques est une autre originalité de l'IUFM de Grenoble, très liée au départ aux Sciences humaines et sociales. Il représente 18 heures annuelles en PE2 et 20 heures en PLC2. Il est centré sur l'analyse des problèmes rencontrés par les stagiaires dans l'exercice du métier. Lieu de réflexion et d'échanges, il vise à favoriser le travail en équipe. En PLC, les groupes de 15 stagiaires sont interdisciplinaires. Le plus souvent, les séminaires sont co-animés par des formateurs SHS et des formateurs d'autres disciplines. L'opinion des stagiaires sur ces séminaires est très partagée : les uns en sont très satisfaits, au point d'en réclamer la poursuite pendant la première année d'exercice ; les autres en demandent purement et simplement la suppression.

La formation commune pour les PE2 et PLC2 est proposée avec deux entrées thématiques : "Etre enseignant aujourd'hui : quelles responsabilités, quelle déontologie ?" et "Continuité et ruptures dans la construction, de l'école élémentaire au collège, des notions et méthodes propres à une discipline". On ne peut manquer de s'interroger sur cette formation commune :

- l'IUFM ne cache pas les difficultés qu'il a rencontrées dans sa mise en oeuvre, avec successivement des modules communs (1990-1991), des formations communes (1991-1992), une formation générale commune (1992-1994). Entre 1991 et 1994, le volume horaire global a été diminué de moitié, passant de 2 682 heures à 1 476 heures (cf. p 26) ; actuellement, la formation commune ne représente plus que 12 heures dans la formation des stagiaires ;
- elle n'est pas toujours l'occasion de faire se côtoyer futurs professeurs des écoles et futurs professeurs des lycées et collèges ; en effet, "selon les centres et selon les filières, cette formation se déroule en commun ou avec des publics séparés". Le caractère "commun" peut donc se limiter aux formateurs, puisque "dans tous les cas, cet enseignement nécessite l'intervention de formateurs impliqués dans la formation des professeurs des écoles et de formateurs impliqués dans la formation des professeurs des lycées et collèges". Mais on note aussi parmi les enseignants de l'IUFM de Grenoble une tendance croissante à se spécialiser du côté du 1er ou du 2nd degré.

En PLC1, pour la préparation des concours, on notera, outre la préparation de l'épreuve orale sur dossier, qui relève classiquement de l'IUFM, des modules "entraînement méthodologique aux épreuves" et "continuum" qui sont des initiatives intéressantes, s'appuyant sur une collaboration IUFM - universités. Le "continuum" est un enseignement disciplinaire qui consiste à aborder des notions ou concepts depuis leur approche épistémologique et historique jusqu'à leur transposition didactique. Pour prendre un exemple, en Sciences de la vie et de la terre, sur 6 fois 6 heures, 6 concepts utiles à l'écrit et à l'oral sont traités à partir d'une intervention de haut niveau d'un universitaire, d'une durée de trois heures, puis adaptés au collège ou au lycée par les formateurs de l'IUFM pendant une durée équivalente.

En deuxième année, l'IUFM de Grenoble a mis en place un tutorat, dont bénéficient surtout les PE2. Deux "formateurs répondants" (un enseignant de l'IUFM et un IMF) suivent une dizaine de stagiaires, tantôt en groupe, tantôt individuellement ; ces formateurs ne participent pas directement à l'évaluation terminale des stagiaires dont ils sont les tuteurs ; eux-mêmes font partie d'un groupe de suivi académique qui a pour objectif de "mutualiser" les problèmes rencontrés dans l'exercice du tutorat. Le tutorat s'inscrit dans une problématique plus large d'individualisation des parcours, qui consiste également à offrir des choix aux étudiants et stagiaires, parmi les modules et options proposés (cf. p. 20 à 23).

Pour la préparation du mémoire professionnel, l'IUFM organise des ateliers-mémoire, placés sous la responsabilité d'un universitaire ou d'un enseignant du second degré et, pour les PE, co-animés par un IMF ; chaque atelier-mémoire regroupe une douzaine de stagiaires autour d'une problématique ou d'une thématique commune ; il représente 39 heures annuelles, dont 32 collectives. Le mémoire professionnel doit être un "travail personnel d'analyse et d'approfondissement sur un thème lié à la pratique" ; il ne doit pas excéder 30 pages (circulaire du 2 juillet 1991). A l'IUFM de Grenoble, les inspecteurs d'académie estiment que le mémoire a tendance à devenir un exercice académique. La

formule des ateliers-mémoire présente l'avantage d'apporter un soutien aux stagiaires ; mais ils ont pour inconvénient de limiter le choix des sujets aux listes proposées par les enseignants responsables. D'une manière générale, les stagiaires trouvent ce travail intéressant, mais très lourd. On doit constater qu'à l'IUFM de Grenoble, les agrégés stagiaires sont très peu nombreux à faire un mémoire : la réglementation nationale (circulaire du 6 août 1993) stipule qu'ils ne sont "pas tenus de préparer et de rédiger un mémoire professionnel". Cette mesure a des effets très regrettables : elle porte à croire que le mémoire professionnel serait un exercice inutile pour des agrégés qui ont rédigé un mémoire de maîtrise, alors que la nature et les objectifs de ces deux travaux sont très différents ; elle conduit à alléger la formation professionnelle des agrégés, les distinguant ainsi des autres professeurs stagiaires.

En matière d'évaluation des stagiaires, le plan de formation de l'IUFM de Grenoble est très classique. Suivant la réglementation en vigueur, la validation de la 2ème année porte sur trois éléments : les modules d'enseignement, le mémoire professionnel et le stage en responsabilité ; elle est globalement accordée ou refusée. La direction de l'IUFM souhaite poursuivre la réflexion à ce sujet, pour évoluer vers une véritable évaluation, qui soit prescriptive et permette, par exemple, de demander à un stagiaire de refaire son mémoire ou de pallier une faiblesse par un complément en formation continue.

Quant à la mise en oeuvre du plan de formation, la direction de l'IUFM ne cache pas qu'elle n'est pas encore complètement effective : l'objectif est d'y parvenir sur quatre ans. Durant l'évaluation, on a pu constater deux faiblesses principales : d'une part, l'insuffisance d'articulation entre les éléments de la formation (modules disciplinaires, modules SHS et stages) ; d'autre part, des différences entre les centres. En mai 1996, il était prévu deux jours de réflexion sur le plan de formation, dans le cadre du Pôle Sud-Est, suivis d'une réunion interne à l'IUFM de Grenoble, pour faire un "toiletage" du plan, en s'appuyant sur la réflexion conduite dans les centres. Mais le CNE n'a pas eu connaissance des résultats de ces travaux.

L'IUFM aurait le plus grand intérêt, comme il s'y était engagé dans le Projet d'établissement, à faire le point sur l'état d'application du plan de formation, en se référant aux priorités qu'il a définies (cf. 61-62). On peut espérer que la création d'un groupe de suivi de la formation et d'une nouvelle charge de mission soit un pas dans ce sens.

II - Les départements des disciplines

Structures mises en place pour gérer les disciplines, les départements paraissent dans l'ensemble répondre à cet objectif, avec toutefois des différences notables entre eux. Il est vrai que les évaluateurs n'ont rencontré que des responsables de départements ou de filières et n'ont pu confronter ce qui leur a été dit avec l'avis d'autres formateurs, plus utilisateurs que décideurs.

Dans ce chapitre, les onze départements seront présentés suivant l'ordre alphabétique - sauf pour le département Sciences humaines et sociales, qui clôt le chapitre. En effet, ce département a une fonction plus transversale que les autres, du fait qu'il assume la formation que l'on pourrait qualifier de didactique générale.

1 - Le département d'Education artistique

Le département d'Education artistique, qui regroupe les Arts plastiques et l'Education musicale, ne comporte pas de filière du second degré, l'IUFM ne préparant pas les CAPES d'Arts plastiques ni d'Education musicale et Chant oral. Aussi les membres du département n'interviennent-ils que dans la formation des PE.

En première année, les étudiants ont à choisir, pour une option au concours, entre musique, arts plastiques et langues vivantes : un nombre important d'étudiants choisit l'option arts plastiques ; cet enseignement représente 64 heures. En 2ème année, la musique et les arts plastiques figurent dans le module obligatoire "Enseigner toutes les disciplines de l'école primaire". Les formateurs d'arts plastiques souhaiteraient que la discipline figure aussi dans le module "Enseigner dans chacun des cycles de l'école primaire".

Les enseignants du département se plaignent que leurs disciplines soient tenues à la marge, même dans la formation des PE : elles représentent un faible coefficient aux épreuves du concours ; elles disposent d'un horaire très réduit et que limite encore le jeu des options.

Au sein de l'IUFM, le département n'a guère de relations avec les autres départements, pas même celui des TIC (Technologies de l'information et de la communication) qui recouvre le domaine audiovisuel. Il est regrettable que les enseignants restent repliés sur leur discipline.

2 - Le département d'Education physique et sportive

Le département d'Education physique et sportive comprend 15 formateurs. Son bureau est composé de deux enseignants qui ne sont pas du Centre de Grenoble (dont le responsable du département) et de deux représentants de l'UFRAPS de Grenoble. La structure en département est perçue comme intéressante pour l'articulation PLC/PE, pour la mise au point des plans de formation et la participation aux actions transversales. Ce département apparaît dynamique. Les formateurs toutefois invoquent des charges trop lourdes qui limiteraient leurs possibilités de participer à des colloques ou à des groupes de recherche.

Outre les actions de formation, les formateurs en EPS contribuent à l'animation de l'IUFM : ils ont créé un SUAPS et une Association sportive (cf. p. 42). Un projet académique prévoit la mise en place d'activités par centre, ouvertes à tous : sports de neige à Grenoble, sports collectifs à Valence et de plein air à Privas.

Pour la préparation du CAPEPS, jusqu'à cette année, il n'y avait pas de limite au recrutement en PLC1. Mais les modifications intervenues dans le processus d'inscription à l'UFRAPS conduiront à limiter les capacités d'accueil à 120 étudiants en 1996-1997. En 1995, 38 % des étudiants inscrits en 1ère année ont été reçus au CAPEPS ; ces résultats sont supérieurs à la moyenne nationale.

Pour les stages, le réseau de conseillers pédagogiques accueillant les étudiants est à reconstituer, à cause des nouvelles conventions passées par l'IUFM avec les établissements du second degré. Pour ce qui est du stage en responsabilité, certains établissements remplacent les trois heures d'UNSS (Union nationale du sport scolaire) par des heures d'enseignement, ce qui n'est pas réglementaire : cette situation est perçue comme une injustice et perturbe l'organisation de la formation.

Concernant la filière PE, les formateurs signalent l'existence de difficultés dues, d'une part, à l'hétérogénéité des formés et, d'autre part, au bachotage des PE1.

3 - Le département d'Histoire - Géographie - Environnement

Pour la formation des PE, le département fait apparaître de nombreux problèmes. L'histoire et la géographie, de par le jeu des options, sont des disciplines peu abordées par une partie des futurs professeurs d'école. Un tiers environ des étudiants choisit l'option histoire-géographie au concours, ce qui représente un module de 64 heures en 1ère année. En deuxième année, deux tiers des stagiaires suivent une formation complémentaire très réduite. Les enseignants soulignent les obstacles auxquels ils se heurtent pour concilier préparation au concours et formation professionnelle : comment couvrir, en une soixantaine d'heures,

l'ensemble du programme, à savoir l'histoire et la géographie de la France, sans se limiter aux aspects factuels mais en traitant aussi les aspects méthodologiques ? La structuration du temps et de l'espace, qui est au programme des cycles 1 et 2, est de ce fait souvent négligée.

Le constat est plus optimiste touchant la formation des PLC. Les enseignants souhaitent - et, dans une certaine mesure, y parviennent - organiser des rencontres entre eux, regroupant enseignants du second degré et universitaires. Il semble qu'un des efforts principaux du département soit l'établissement de relations multiples, transversales et verticales. Mais ce n'est pas chose aisée, avec les universités en particulier (sauf exception comme l'Institut de Géographie alpine). De même, les relations avec la MAFPEN sont distendues. Du moins, des réunions trimestrielles régulières sont organisées dans les cinq centres, largement ouvertes, par exemple aux intervenants extérieurs.

Les avis sont partagés sur la 3ème épreuve orale du concours de CAPES : d'aucuns lui reprochent de tourner souvent à "la conversation de salon" ; d'autres se félicitent de voir souligné là le rôle de l'épistémologie de la discipline. Les enseignants semblent apprécier la préparation du mémoire professionnel, qui est l'occasion de rencontres régulières avec les stagiaires (une demi-journée par quinzaine).

4 - Le département des Langues vivantes

Le département est composé de trente membres, très divers de par leur statut et leurs modalités de service et d'intervention à l'IUFM. Pour tenter de compenser cette hétérogénéité et construire une équipe cohérente, il y a des réunions fréquentes, consacrées tantôt aux formations des PE, tantôt à celles des PLC. Deux réunions générales par an, étendues aux inspecteurs du premier et du second degrés, servent à définir le programme d'action du département. En pratique, le département assure ainsi une formation des formateurs ; mais il souhaiterait qu'elle soit prise en charge par l'IUFM, dans un plan de formation des formateurs.

Pour les quatre langues - allemand, anglais, espagnol et italien - le département cherche à conduire une réflexion interlangues tout en respectant la spécificité de chacune des langues. Les principales activités s'organisent ainsi :

- un travail en équipe sur les contenus des formations ;
- une réflexion interlangues qui fait ressortir à la fois les spécificités et les aspects transversaux ;
- une réflexion sur l'évolution des contenus et des démarches, en liaison avec l'évolution très rapide de la didactique des langues ;
- des relations avec les partenaires de terrain pour chercher à assurer une vraie "co-formation" des stagiaires ;
- l'invitation d'experts, la participation à des colloques, pour une mise à jour des connaissances scientifiques.

Le département des Langues vivantes mesure son efficacité aux résultats obtenus à la préparation à l'épreuve sur dossier, à la qualité des mémoires professionnels élaborés dans le cadre des ateliers-mémoire et à l'appréciation portée par les conseillers pédagogiques sur les PLC2 dans les classes.

Les responsables des filières et le coordonnateur PE prennent leur importance dans la mise en oeuvre des formations pour chaque niveau et pour chaque langue. Le défi le plus important relevé cette année a consisté à mettre en place des formations en langues pour tous les PE2, dans les cinq centres, sans moyens supplémentaires - ce, pour répondre aux directives ministérielles relatives au nouveau contrat pour l'école.

Parmi les points qui restent à développer, on note la collaboration avec les autres départements, en particulier ceux de Français-Lettres et SHS. Le département souhaiterait la création d'un laboratoire multimédia, pour une meilleure circulation des informations.

Les relations avec l'Université sont bonnes. En Anglais, les 50 heures de "continuum" pour les PLC1 donnent lieu à une dispense dans le cadre de la préparation de la maîtrise à l'université. Une convention similaire est en cours pour les PE, dans le cadre de la maîtrise de Sciences du langage. Les enseignants-chercheurs du département sont rattachés au LIDILEM, laboratoire de l'université Stendhal, et participent à l'axe I du GIS ("Recherche en didactique des disciplines et pratiques professionnelles").

5 - Le département de Français-Lettres

Ce département a des activités pédagogiques et scientifiques nombreuses, mais dispersées. Les enseignants invitent fréquemment des intervenants extérieurs pour des conférences et séminaires de travail, organisent des journées d'auto-formation pour confronter leurs pratiques et traiter des thèmes spécifiques, se donnent des thèmes prioritaires à approfondir (comme par exemple l'oral). Un accent particulier est mis sur la recherche, les travaux se faisant la plupart du temps avec l'Université ou d'autres départements de l'IUFM, et ce dynamisme de la recherche se répercute sur la direction des mémoires professionnels PE2 et PLC2. Enfin, des membres du département s'investissent dans des actions interdisciplinaires (modules "Enseigner dans des classes difficiles"), dans des stages de formation continue et dans la formation de formateurs en Français langue étrangère (pour la mise en place de filières bilingues dans le Sud-Est asiatique).

Mais des problèmes très importants se posent concernant la formation des PE. Du fait de la charge horaire (100 heures, en PE1, pour la préparation au concours) et du nombre de sections, mais aussi faute de trouver au sein du département assez d'enseignants qui s'intéressent au 1er degré, l'IUFM est conduit à faire appel à des vacataires, mal insérés dans les équipes. C'est au centre de Grenoble que la mise en oeuvre de la formation des PE rencontre le plus de difficultés.

6 - Le département de Mathématiques

C'est le département numériquement le plus important parmi les disciplines scientifiques. Il est composé de 30 formateurs, dont 6 de statut universitaire, 3 IPR et le responsable universitaire de la préparation au CAPES, mais compte peu de formateurs associés. C'est un département dynamique, qui se réunit trois à quatre fois par an en session plénière. Lors de ces réunions sont décidés le contenu des formations en accord avec le plan de formation, les tâches de chaque formateur et les actions plus ponctuelles (action de formation dans le cadre du pôle Sud-Est, formation des formateurs IUFM, etc). On relève des difficultés à mettre en place le nouveau plan de formation, qui a nécessité de nombreuses réunions et qui trouverait difficilement sa vitesse de croisière.

Les relations avec les universités sont bonnes. S'il y a peu de relations, sinon de personnes, dans les actions de pré-professionnalisation, en revanche il existe une volonté commune d'estampiller "Université-IUFM" la formation des PLC2. Seule l'admission en PLC1 pose quelques problèmes. En effet, 160 étudiants sont admis, dont 4/5 sont grenoblois, sur 350 demandes, principalement des licenciés mais aussi des ingénieurs. La section de Mathématiques de l'université souhaiterait un recrutement très large, ce qui est source de conflit avec l'IUFM. Les résultats pour 1995 montrent un taux de réussite de 33 % (la moyenne nationale est de 25 %).

En PLC2, les effectifs sont de 66 stagiaires dont 17 agrégés. Selon les formateurs, c'est une année qui laisse insatisfaits les professeurs stagiaires : ils critiquent son éclatement, avec des intervenants trop nombreux et des informations pratiques insuffisantes (ils ont ainsi du mal à trouver dans quel groupe, dans quelle salle et avec quel formateur ils vont travailler). Sur la formation générale, l'opinion des stagiaires est très contrastée. Quant au séminaire, pluridisciplinaire, d'analyse de la pratique, il est souhaité qu'il redevienne disciplinaire.

Concernant la filière PE, les mathématiciens estiment qu'il faut poser le problème du trop grand nombre d'étudiants PE1 qui, chaque année, ne sont pas admis au concours, car il est actuellement très lourd d'organiser le stage de PE1 et de gérer une grande dispersion de la formation, causée par la polyvalence.

7 - Le département de Sciences physiques

Ce département est composé d'une vingtaine de membres répartis sur les centres de Chambéry, Grenoble et Valence, auxquels s'ajoutent 5 universitaires, 2 IPR et 2 formateurs en technologie. L'ensemble des formateurs a une ouverture en didactique des disciplines. Dans la mise en oeuvre du plan de formation, on perçoit le souci des formateurs d'assurer une bonne intégration des objectifs disciplinaires, didactiques et de la formation pratique de terrain.

La préparation au CAPES de Physique et Chimie est suivie par 50 étudiants (leur nombre est en diminution depuis 3 ans). Le recrutement se fait à partir des licences et maîtrises de Sciences physiques et de Chimie physique. Si des recrutements de physiciens sont possibles à partir de la licence, les chimistes sont obligatoirement titulaires de la maîtrise. On observe donc une certaine dérive du niveau de recrutement : il sera intéressant de ce point de vue de comparer les divers IUFM et leurs résultats au concours. En 1995, 40 % des inscrits de l'IUFM de Grenoble ont été reçus au CAPES : ce résultat est plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale, moyenne qui était particulièrement basse cette même année.

Concernant la filière PE, les formateurs, qui apprécient les étudiants recrutés, regrettent l'émiettement de la formation et le temps insuffisant consacré à l'enseignement de la discipline, particulièrement la partie expérimentale qui en est très consommatrice.

La salle de travaux pratiques, à Grenoble, devrait être modernisée et restructurée. Celles de Chambéry et Valence sont complètement dépassées.

8 - Le département des Sciences de la vie et de la terre

Constitué d'une dizaine de formateurs (dont la moyenne d'âge est inférieure à 40 ans) et dirigé par une équipe dynamique, le département des Sciences de la vie et de la terre apparaît très impliqué dans l'IUFM. Les relations sont bonnes avec l'université, avec l'IPR et le réseau de maîtres de stage. Le "continuum" est donné comme un bon exemple de la collaboration université - IUFM.

Le recrutement pour la préparation au CAPES de Biologie-Géologie se fait sur la base de la maîtrise de Sciences de la nature et de la vie (on retrouve ici la question posée pour le CAPES de Physique). En 1994-1995, 36 candidats ont été admis en 1ère année, dont 12 redoublants. Les résultats sont décevants pour ces derniers, puisqu'aucun n'a été reçu au concours en 1995, alors que 12 des 24 primants l'ont été, ce qui donne un taux de succès global de 33%, 2 fois supérieur à la moyenne nationale.

En PLC2 (16 professeurs stagiaires), le mercredi est consacré à la formation disciplinaire avec trois formateurs. Chacun d'eux est un interlocuteur privilégié d'une partie des étudiants. L'aspect expérimental est privilégié, ainsi que l'expérimentation assistée par ordinateur. Mais les conditions d'une bonne formation à la pratique expérimentale ne sont pas réunies dans la salle de TP vieillotte dont dispose le département. Il serait essentiel d'en modifier la structure et l'équipement. Les universitaires interviennent dans la formation, en particulier pour des sorties sur le terrain et leur exploitation.

Dans la filière PE, 64 heures optionnelles sont dispensées en 1ère année et 40 heures en 2ème année pour ceux qui n'ont pas suivi d'enseignement de biologie dans leur formation

antérieure. Les naturalistes interviennent aussi dans l'option "Former à la citoyenneté", pour ce qui concerne l'environnement et la santé.

Enfin, le département des Sciences de la vie et de la terre développe une action originale en direction des professeurs des lycées et collèges. Il produit sous forme d'une coédition IUFM-CRDP, une revue, "*L'écho des Labo*", en deux versions : l'une pour les lycées, qui existe depuis une année, et l'autre dont le numéro 0 est sorti au printemps 1995 pour les collèges. L'originalité de cette action réside dans le fait que, outre les animateurs du département, ce sont les agrégés stagiaires qui contribuent à la réalisation de ces documents. Ils sont présentés sous forme de fiches dont les auteurs sont des formateurs de l'IUFM, des stagiaires ou des professeurs en établissement. C'est un bon exemple de la place que peut avoir un IUFM dans la création et l'animation d'un réseau de professeurs intéressés à l'innovation pédagogique et cela peut constituer un lien excellent entre l'institut et les jeunes professeurs qui en sont sortis récemment. C'est aussi un bon moyen de faire participer les jeunes agrégés dont la place en PLC2 pose parfois quelques questions, puisqu'ils n'ont pas les mêmes obligations que les certifiés (concernant le mémoire par exemple).

9 - Le département Technologie, Gestion, Société

Mis à part les enseignements technologiques du professorat des écoles qui sont dispensés également à Bonneville, Chambéry et Valence, les formations technologiques sont essentiellement concentrées sur le site grenoblois. Elles ont été regroupées au sein du département Technique, Gestion, Société qui comportent les filières de Sciences économiques et sociales, Economie et Gestion, Génie électrique, Génie mécanique - correspondant à 1 CAPES et 5 CAPET. Avec un éventail aussi large de formations et des relations avec les écoles et les universités très diversifiées, la coordination des différentes filières apparaît difficile. Les enseignants se plaignent, d'autre part, du manque de locaux pour le département et de bureaux où ils puissent travailler à leur recherche. De cette situation, il résulte que ce sont les filières de formation qui sont les structures vraiment fonctionnelles dans ce secteur.

La filière de **Génieélectrique** a été créée à Grenoble en 1991. Cette ouverture a nécessité la mise en place d'une licence de Génie électrique qui n'existait pas jusque-là car il n'y avait pas de filière EEA à l'université. En fait, la préparation technique du CAPET est essentiellement assurée par l'INPG. Ce montage a pu être mis en place grâce aux actions d'un professeur de l'INPG, directeur d'étude à l'IUFM et responsable de la licence de Génie électrique à l'université Joseph Fourier. Ce couplage fort a permis de regrouper des enseignants de l'IUFM, de l'université et de l'INPG et les moyens techniques de cet institut. Les accès aux salles de cours, TD, TP, les possibilités d'échange de services d'enseignants sont bien acceptés par les responsables des établissements.

Le nombre d'étudiants à la préparation du CAPET se stabilise autour de 20 étudiants avec un taux de réussite de l'ordre de 60 % sur les 4 années d'existence de cette préparation. Sur les 250 postes mis au concours en 1995, 59 % seulement ont été pourvus. La demande est donc forte et il serait utile de pouvoir augmenter le potentiel de recrutement de la filière. Pour cela, il faudrait augmenter le recrutement en licence et les capacités d'encadrement de la filière. L'IUFM de Grenoble n'a pas, d'autre part, bénéficié à sa création de l'héritage d'une ENNA (école normale nationale d'apprentissage) : cette filière souffre ainsi d'un manque d'enseignants capables d'assurer la didactique de la discipline.

La filière **Géniemécanique** profite à Grenoble d'un environnement universitaire complet et de qualité. Le CAPET y est préparé depuis 1974 pour l'option construction et depuis 1985 pour l'option productive. La filière repose sur 1 maître de conférences, 4 PRAG et 2 PRCE ; un maître de conférences de Psychologie est étroitement associé à cette équipe. Quatre de ces enseignants donnent des cours à la fois à l'université et à l'IUFM, ce qui permet un accès facile aux moyens de l'UFR de Mécanique et à l'atelier inter-établissement de productive. Ici comme en Génie électrique, l'IUFM ne possède pas de moyens techniques

propres. On peut noter, d'autre part, que trois des enseignants de l'équipe sont ou ont été membres du jury d'agrégation ou du CAPET.

Les résultats au concours sont satisfaisants puisque, sur les quatre dernières années, entre 75 et 83 % des étudiants inscrits à l'IUFM ont été reçus en option construction et entre 72 et 90 % en option productique. Les résultats à l'agrégation de Mécanique qui sont revendiqués par cette équipe sont plus qu'honorables, avec 10 et 12 admis sur les deux dernières années ce qui correspond à un taux de réussite d'environ 50 %.

Les points faibles de cette formation sont bien identifiés par l'équipe de formateurs elle-même. On peut citer : la difficulté d'affectation des PLC2 dans les établissements où ils servent de "bouche-trou" et où les conseillers pédagogiques sont souvent peu motivés ; la difficulté d'intégrer le stage industriel dans la démarche de formation ; les moyens consolidés insuffisants.

En Génie électrique comme en Génie mécanique - on constate et c'est un point fort - que deux formateurs du département Sciences humaines et sociales sont bien intégrés à la structure pédagogique mise en place et participent, en particulier, à la production et à l'évaluation des mémoires. La coordination entre la formation en SHS et la formation disciplinaire semble être, dans ces deux domaines, bien avancée.

En **Economie-Gestion**, deux des trois options CAPET sont préparées à Grenoble : les options de comptabilité et de commerce. Cette filière semble éprouver de nombreuses difficultés. Les relations avec l'université ne sont pas très solides ; deux PRAG seulement enseignent à la fois à l'université et à l'IUFM. Deux licences (Sciences économiques et Sociologie) sont les viviers essentiels des étudiants préparant ce concours, mais aucune des deux ne donne une formation adaptée ; le couplage de ces deux licences semble nécessaire, mais pourrait être compliqué par le fait qu'elles sont sous la responsabilité de deux UFR différentes. L'articulation de cette filière avec le reste de l'IUFM n'est pas bien assurée non plus. Les enseignants ressentent leur appartenance au département TGS comme un simple relais administratif. L'articulation avec les formations générales (SHS), tant en première qu'en deuxième année, se fait avec difficulté.

En ce qui concerne le CAPES de Sciences économiques et sociales, au vu des résultats au concours, il ressort que les critères retenus pour l'admission des étudiants dans la préparation ne sont pas bons, en particulier le fait de privilégier les formations les plus longues (DEA ou DESS) : ces formations donnent certainement des connaissances trop spécialisées par rapport au programme du concours et les étudiants qui, à ce niveau, se tournent vers le CAPES font vraisemblablement un "choix" par défaut. Il est urgent de resserrer les promotions et d'augmenter leur rendement.

La formation à la **Technologie pour les PE** semble être le parent pauvre de ce département : par rapport à la situation antérieure, dans les écoles normales, on constate une réduction du nombre d'enseignants (ils ne sont plus que deux pour l'ensemble de l'IUFM) et une réduction du volume horaire (18 heures en Technologie et 18 heures en Physique en 2ème année pour les étudiants qui n'ont pas pris l'option au concours). Les deux enseignants se sentent à l'évidence marginalisés au sein de l'IUFM et au sein de leur département. Ils sont officiellement intégrés au département TGS, mais techniquement ils se sentent plus aidés par la Physique, des physiciens assurant des cours de Technologie. Cette situation est ressentie comme un pis aller, la Technologie n'étant pas seulement de la Physique appliquée mais une science qui a ses concepts et ses contenus propres.

Dans la situation décrite par les enseignants de la discipline, on peut s'interroger sur la polyvalence de la formation des professeurs des écoles à l'IUFM. En effet, dans l'optique de réussir au concours, les PE1 choisissent naturellement l'option pour laquelle ils se sentent le mieux formés et qui est donc voisine du titre de leur licence ; en deuxième année, les stagiaires peuvent choisir l'atelier-mémoire également dans leur discipline de licence. Or le spectre des licences des PE est particulièrement pauvre en formations scientifiques. Dans ces conditions,

la Technologie, pour beaucoup de nouveaux professeurs des écoles, ne peut donc apparaître que comme un concept vide de contenu.

En mettant sur pied une formation au CAPET de Technologie, on pourrait remédier grandement à l'isolement des enseignants et de la discipline au niveau du 1er degré à l'IUFM de Grenoble. Le nombre de postes mis au concours dans les trois sections de ce CAPET (construction mécanique, construction électrique, gestion) est en augmentation : en 1995, 560 postes ont été mis au concours et 830 candidats seulement se sont présentés, ce qui fait de ce concours un simple examen de niveau. Une étude, réalisée par un formateur de l'IUFM et reprise par un IPR met en évidence les besoins en enseignants de Technologie dans l'académie de Grenoble. L'ouverture d'une formation dans au moins une des options du CAPET de Technologie devrait donc être une des priorités de l'IUFM de Grenoble.

10 - Le département TIC-DOC

Le département des Technologies de l'information et de la communication regroupe les formateurs en informatique et en audiovisuel, ainsi que les informaticiens des différents centres de l'IUFM. Il s'est élargi, à la rentrée 1996, à la Documentation, d'où son nom de TIC-DOC. On a vu (cf. p.40) l'importance que l'IUFM de Grenoble attache aux technologies de l'information et de la communication. Cela se traduit dans les équipements informatiques et audiovisuels dont s'est doté l'institut et dans le choix qui a été fait par la direction de créer une charge de mission spécifique. Le département, quant à lui, s'occupe plus particulièrement de la cohérence des formations et du choix des contenus d'enseignement.

L'objectif affirmé est la mise en place d'un plan de formation permettant aux étudiants, aux stagiaires et aux formateurs eux-mêmes d'acquérir les notions essentielles concernant les TIC. Ils pourront ainsi échanger leurs idées, leurs expériences et leur production concernant cette technologie et finalement l'intégrer dans l'enseignement de leur discipline. Pour cela, des moyens sont mis en oeuvre : outils d'auto-formation pour les formateurs, logiciels d'auto-évaluation, séquences pédagogiques pour les stagiaires, suivi de mémoires et de stages par courrier électronique et visioconférences sont des moyens qui sont mis en oeuvre pour réaliser ces objectifs.

On constate néanmoins une baisse de l'horaire alloué aux TIC dans les formations : actuellement, les PE ont un module de 12 heures en 1ère année comme en 2ème année ; les PLC ont également la possibilité de suivre un enseignement de 12 heures en 1ère et en 2ème années, dans le cadre du module "Acquisition d'outils professionnels", mais les TIC sont une option parmi d'autres. Le département s'efforce d'établir une cohérence des formations dispensées dans les différents centres. Il essaie aussi de mettre sur pied des formations spécifiques pour certaines filières (des initiatives ont déjà été engagées en mathématiques, histoire-géographie, langues, musique, sciences économiques).

Le département comporte également la filière CAPES de Documentation : ce concours recrute des documentalistes pour les CDI (centres de documentation et d'information) des lycées et collèges. Les 30 étudiants de 1ère année et les 9 stagiaires inscrits en 1995-1996 sont des littéraires. Ils sont encadrés par trois formateurs, dont un maître de conférences, responsable de la filière. En 1ère année, les stages sont soit de sensibilisation (vie de l'édition, informatisation, etc), soit en CDI. La 2ème année comporte plusieurs stages dans les établissements, appuyés par des documentalistes ; un stage, aussi, dans une entreprise. Le mémoire donne de bons résultats. Les enseignants regrettent seulement l'isolement de cette filière, dont ils attribuent la cause non à l'indifférence, mais aux surcharges et au temps perdu en déplacements.

11 - Le département des Sciences humaines et sociales

Ce département inclut deux filières : la formation des professeurs de Philosophie et celle des conseillers principaux d'éducation (CPE). Il assure aussi des modules de formation générale et ses compétences rejaillissent donc sur l'ensemble des départements.

La **filière de Philosophie** encadre des effectifs très réduits d'étudiants et stagiaires. La très grande spécialisation du département de Philosophie de l'université Grenoble II conduit l'IUFM à assurer un soutien des étudiants plus marqué que dans les autres préparations aux concours. Mais l'IUFM et l'université sont solidaires pour défendre un centre de préparation très menacé. Les liens entre la Philosophie et les autres disciplines au sein du département SHS sont très distendues, ce qui est regrettable.

La **filière CPE** est de taille réduite (le flux est d'une trentaine d'étudiants, avec en 1995-1996, 13 stagiaires dont 3 issus de l'IUFM). L'IUFM de Grenoble a été le dernier institut à mettre en place cette formation, à la rentrée 1994. On a joué la carte de l'interdisciplinarité : la richesse de la filière vient de la diversité des formations d'origine des étudiants et stagiaires autant que de la nouveauté constante du métier de conseiller principal d'éducation.

En 1^{ère} année, la formation comporte, outre 4 semaines de stage, 190 heures à l'université et 190 heures à l'IUFM, où interviennent de nombreux formateurs. En deuxième année, la rédaction du mémoire est appréciée des stagiaires. Les conditions de stage sont souvent meilleures que pour les autres formations PLC, du fait que les stagiaires CPE sont affectés en surnombre.

L'ancrage de la filière CPE dans le département des Sciences humaines et sociales est délibéré. Les enseignants sont impliqués dans les "ateliers-mémoire". Ils ont pour objectif le resserrement des liens entre les CPE et les professeurs, au sein des établissements : pour ce faire, ils envisagent, lors du stage final, la constitution d'équipes de stagiaires, dont les CPE seraient le noyau. Il n'est donc pas étonnant qu'ils voient d'un mauvais oeil l'éventualité d'un transfert de la filière à Valence, où il n'y a pas de formation du second degré. Actuellement toutefois, la filière CPE entretient peu de relations avec les autres départements de l'IUFM : c'est là une difficulté reconnue.

Pour les **enseignements transversaux**, le département a récusé l'appellation "formation générale" pour lui préférer "Sciences humaines et sociales", affirmant ainsi une identité disciplinaire universitaire correspondant aux savoirs de référence des formations dispensées. Les SHS se répartissent en cinq dominantes : psychologie, psychologie cognitive, psychologie clinique, pédagogie, système éducatif.

Le département regroupe 29 formateurs très divers de par leur statut (enseignants-chercheurs, formateurs du second degré, IEN, IMF), leur discipline de référence (Philosophie, Psychologie cognitive, clinique, sociale, Sciences de l'éducation), leur culture professionnelle (premier degré, second degré, MAFPEN, université, CNRS). De l'avis des formateurs eux-mêmes, cette diversité est de mieux en mieux assumée et constitue la principale richesse du département.

Le département intervient auprès de tous les étudiants et stagiaires de l'IUFM et la diversité du public lui impose des adaptations et réajustements constants, ainsi qu'une ouverture pluridisciplinaire. Il en donne pour preuve l'évolution des formations en six ans, avec, depuis 1994-1995, l'introduction de modules optionnels, la variété des modalités d'intervention (cours magistraux, TD, ateliers, séminaires, suivis individualisés de l'élaboration des dossiers pour le CAPE) et le rôle de coordination assuré par les formateurs de pédagogie dans les équipes pédagogiques de PE2.

Enfin le département SHS est organisé différemment des autres départements, puisqu'il combine une logique verticale, avec des responsables pour chacune des dominantes disciplinaires, et une logique transversale avec des coordonnateurs PE et PLC et des responsables de filière (Philosophie et CPE).

Les avis sur les SHS sont très controversés. Dans leur majorité, les étudiants et stagiaires rencontrés durant l'évaluation se sont montrés très critiques, récusant un enseignement transversal dont ils estiment (mais bien à tort) ne pas avoir besoin, et reprochant une qualité insuffisante aux formations dispensées. Au-delà d'éventuelles questions de personnes, ces critiques font apparaître de fortes résistances au sein de l'IUFM : l'opinion courante est encore qu'une bonne maîtrise des contenus disciplinaires suffit pour enseigner (opinion encouragée par le fait que les agrégés stagiaires sont dispensés du mémoire professionnel) et les formateurs des autres disciplines sont bien souvent indifférents, sinon hostiles à ces enseignements transversaux.

III - L'articulation avec les établissements

La formation pratique des PE et des PLC consiste en stages dans les établissements d'enseignement : stages de sensibilisation, stages de pratique accompagnée, stages en responsabilité. On trouvera, pages 19 à 23, l'organisation des stages propre à l'IUFM de Grenoble. Pour la rentrée 96, l'IUFM a produit deux mémentos des stages en établissement pour le 1er et le 2nd degrés, qui ont été remis aux étudiants et stagiaires, mais aussi largement diffusés auprès des divers maîtres de stages et auprès des responsables de terrain.

1 - Le premier degré

Pour l'encadrement des stages, le grand nombre d'étudiants et de professeurs stagiaires (un millier environ) déborde les capacités d'accueil des instituteurs maîtres formateurs (IMF). Certains soulignent qu'ils ont des stagiaires toute l'année, sans interruption. Les stagiaires, de leur côté, regrettent que, surchargés de travail, certains maîtres n'aient pas vraiment le temps de s'occuper d'eux (notamment les maîtres d'application temporaires). L'institution doit donc, de plus en plus, faire appel à d'autres maîtres de stage, ce qui a l'avantage d'ouvrir à des situations scolaires beaucoup plus diversifiées que celles des IMF, dont l'implantation est encore trop liée aux anciennes écoles annexes ou écoles d'application. Ces maîtres de stage sont très satisfaits de l'expérience, considérant comme une aubaine d'accueillir d'autres adultes dans leur classe.

Les PE2 expriment très souvent le souhait que leur parcours antérieur soit mieux pris en compte dans l'organisation des stages. Ils ont en effet une expérience de la classe très différente selon qu'ils ont effectué une première année d'IUFM ou sont entrés à l'IUFM directement en 2ème année ou encore, inscrits sur la liste supplémentaire à l'issue du concours de recrutement, ont exercé des fonctions de remplacement pendant un an avant d'entrer en deuxième année d'IUFM. Il est à noter que le plan de formation prévoit deux parcours différents, selon que les stagiaires ont ou non suivi une première année d'IUFM : dans le second cas, le premier stage groupé en responsabilité est remplacé par un stage groupé en pratique accompagnée. En 1996-1997, des aménagements de cursus ont été réalisés en Savoie pour des PE2 qui n'ont pas suivi une première année d'IUFM. En outre, on constate que les PE sont plus âgés qu'auparavant et ont souvent eu une expérience professionnelle autre que l'enseignement (à Privas par exemple, il y a une nette prédominance de ce profil) : cela doit créer un autre type de relations avec les enseignants.

Enfin les PE2 soulignent d'importantes différences entre les centres. On citera deux exemples :

- en Ardèche, les professeurs d'IUFM n'établissent pas de rapport écrit de visite (sauf s'ils ont constaté une difficulté grave), ce qui crée des ambiguïtés, dans la mesure où professeur et stagiaire ne gardent pas le même souvenir des observations formulées, et rend "abruptes" certaines appréciations finales ; en Isère, il existe un rapport écrit, mais il n'est pas versé au dossier de stage ; en Haute-Savoie, il est versé au dossier ;
- les stagiaires de l'Ardèche semblent accorder beaucoup d'importance à deux rapports demandés en plus du mémoire (un rapport "disciplinaire" et un rapport "transdisciplinaire") que ceux de la Drôme refusent de réaliser, alors que ceux de l'Isère, après une réunion d'information, ne voient pas où est la difficulté.

Les collaborations entre l'IUFM et le terrain sont insuffisamment développées. Il n'y a pas assez d'harmonisation entre les IMF : les anciennes rencontres départementales ont été remplacées par des rencontres dans le cadre de chaque circonscription et non dans le cadre de l'IUFM. Durant l'évaluation, on a pu constater qu'il n'y avait pas non plus assez de collaboration entre les IMF et les enseignants de l'IUFM. Les uns et les autres réclament qu'une concertation soit organisée de manière institutionnelle - mais on ne saurait méconnaître que cette demande vise en partie à faire entrer les réunions dans le décompte des services. De leur côté, les PE2 relèvent des dysfonctionnements : certains stages sont mal préparés, entre autres parce que la formation correspondante est dispensée à l'IUFM après la période de stage ; les évaluateurs ont souvent des points de vue discordants, les visites des IMF et celles des professeurs d'IUFM donnent lieu à deux "discours", non seulement différents (ce qui ne serait pas un mal en soi), mais même antagonistes.

Les inspecteurs de l'Education Nationale participent à l'accueil des PE1, mais non à leur formation, alors qu'ils participent à la formation des PE2. Il leur revient de préparer une adaptation des nouveaux professeurs à des spécificités souvent méconnues par l'IUFM : zones rurales, zones d'éducation prioritaire, classes maternelles. Actuellement, les professeurs d'IUFM n'ont pas de "retour" sur ces déficiences : il faudrait donc associer davantage les IMF, les IEN, les conseillers pédagogiques de circonscription et l'IUFM à un suivi des nouveaux professeurs (qui se met en place de façon expérimentale en 1996-1997, avec un groupe de 20 PE2 sortants, nommés en Tarentaise). La création d'un tutorat individuel en seconde année (qui, à partir de 1996-1997, est en place dans tous les départements) devrait permettre de déceler rapidement les manques et de favoriser les actions palliatives : une dernière réunion avec les tuteurs, en juin, a pour but d'aider les PE2 à amorcer leur parcours de formation continue, à partir des insuffisances repérées par rapport au référentiel de compétences.

2 - Le second degré

Pour l'accueil des PLC1 en stage de pratique accompagnée, la mise en place d'un réseau d'établissements a entraîné des progrès sensibles. Cette amélioration était d'autant plus nécessaire que les universités grenobloises insistent sur la pré-professionnalisation et envoient dans les établissements un flux important de stagiaires dès le DEUG : il fallait donc bien clarifier les différences entre ces deux catégories de stages. Toutefois, des progrès restent à faire. On devrait éviter d'envoyer un trop grand nombre de stagiaires dans un même établissement (un cas extrême a été cité : 70 stagiaires dans un seul établissement, 5 par classe). Les PLC1 de Chambéry ont regretté que cette année les deux premiers stages aient été organisés dans le même type d'établissement, contrairement à ce qui avait été prévu, à savoir un collège et un lycée. Pour pallier la carence en collèges, l'IUFM a complété son réseau d'établissements conventionnés par des établissements associés, accueillant moins de 16 stagiaires par session.

Pour les stages en responsabilité des PLC2, compte tenu du caractère particulièrement tardif des affectations, les chefs d'établissements souhaiteraient, afin de faciliter l'acclimatation dans l'établissement (et notamment l'organisation de réunions spécifiques),

que toute formation soit supprimée à l'IUFM au cours de la première semaine : la journée de pré-rentree ne suffit pas pour découvrir tout ce qu'il est nécessaire de connaître pour la "prise de contact" avec les élèves. Il arrive que des PLC2 se trouvent en stage en responsabilité sans avoir suivi auparavant aucun stage, ni d'observation, ni de pratique accompagnée : soit qu'ils n'aient pas suivi une première année d'IUFM, soit que, lors de cette première année, ils aient choisi de ne pas faire de stage, parce qu'ils ont privilégié la préparation théorique du concours. Certes, cette situation se produisait du temps du CPR, mais elle est difficilement acceptable dans la nouvelle organisation de la formation.

Les problèmes d'emploi du temps restent trop nombreux. Ils proviennent d'abord du fait que les stagiaires PLC2 sont affectés sur des supports d'enseignement (à la différence des PE2) et souvent bien après la confection des emplois du temps de l'établissement. Par ailleurs, il arrive que le conseiller pédagogique soit désigné à la dernière minute, et sans qu'il ait été volontaire, parfois aussi qu'il appartienne à un autre établissement. Mais les incompatibilités d'emploi du temps entre stagiaires et maîtres de stage sont plus ou moins bien résolues selon l'intérêt qu'y mettent les différentes parties concernées.

Il reste donc des améliorations à rechercher. La désignation des conseillers pédagogiques pourrait s'effectuer dès le printemps. Les IPR pourraient être associés plus étroitement à la formation et favoriser le renouvellement d'un vivier de conseillers pédagogiques. Il faudrait un plus grand nombre de conseillers pédagogiques et une plus grande stabilité dans cette fonction. Les conseillers pédagogiques des PLC2 souhaiteraient plus de réunions (ils se sont réunis une demi-journée seulement cette année). Quant aux tuteurs des PLC1, aucune formation ni rencontre n'est organisée pour eux. Comme le rappelle l'IUFM, les uns et les autres ne peuvent être convoqués que par la MAFPEN : l'institut devrait prendre l'initiative d'une coopération en ce sens avec la MAFPEN.

Pour l'organisation des stages, quelques principes généraux devraient être appliqués :

- il est essentiel que soient évitées les implantations isolées (un seul stagiaire d'une même discipline, voire un seul stagiaire dans tout l'établissement) : tous les stagiaires apprécient d'être au moins deux à découvrir l'établissement, les problèmes quotidiens, etc ; quand ils sont deux dans la même discipline, ils sont aussi très contents de pouvoir assister au fond de la classe aux cours d'un autre stagiaire, et quand le maître de stage y est aussi, cela permet un échange à trois, très riche ;
- inversement, il est primordial d'éviter que quatre ou cinq PLC1 se trouvent ensemble dans une même classe, ne serait-ce que pour les questions matérielles que crée un tel surnombre de personnes assises ;
- les stages en collège devraient être développés : la plupart des stages en responsabilité sont implantés dans des lycées ; les stagiaires connaissent donc mal les collèges, alors même qu'ils ont une forte probabilité d'y être nommés en première affectation ;
- pour les PLC2, le stage de pratique accompagnée, complémentaire du stage en responsabilité, ne devrait pas être fixé sur une même demi-journée pour toute l'académie, car il peut très bien arriver que durant cette demi-journée, il n'y ait pas de cours dans la discipline concernée ;
- pour l'implantation des stages en responsabilité des CPE, il vaudrait mieux éviter de retenir un établissement où l'on vient de supprimer un poste de CPE (la présence du CPE stagiaire ne facilite pas, bien au contraire, la nouvelle répartition des tâches ainsi rendue nécessaire, et il peut être, de fait, mal accueilli), de même qu'un établissement où le seul CPE en poste s'est inscrit au concours de recrutement de personnel de direction (car, en cas de réussite, le CPE stagiaire se retrouvera sans conseiller pédagogique dans l'établissement et sera amené à faire un travail de suppléance plutôt qu'un stage en responsabilité).

En ce qui concerne les stages en entreprise, leur durée a été profondément réduite, surtout pour les disciplines technologiques. Il faudrait prendre en compte le passé professionnel des étudiants pour assouplir l'obligation de stage et en déterminer le lieu (dans le cas de stagiaires issus de l'entreprise, le stage n'est justifié que si l'expérience

professionnelle n'a pas de lien avec la matière d'enseignement). A cette réserve près, le stage en entreprise est jugé positif. Il est donc d'autant plus regrettable qu'il ne soit plus validé. Pour les CPE, formateurs et stagiaires s'interrogent sur ses finalités : il est trop court (30 heures) pour correspondre à l'objectif affirmé, "confronter ses représentations du monde de l'entreprise à la réalité de celle-ci, les courants qui la traversent, ses modes et ses logiques de fonctionnement".

3- Conclusion

D'une manière générale, il faudrait créer une relation plus étroite entre le travail "en classe" et la formation "à l'IUFM", associer les maîtres de stage à la vie de l'IUFM, resserrer les liens entre les formateurs et les corps d'inspection, bref susciter un réel travail commun entre tous ceux qui participent à la formation des enseignants. A l'IUFM de Grenoble, la didactique des disciplines est survalorisée - ce qui conduit, en corollaire, à minorer la formation à la polyvalence pour le premier degré et la préparation à l'insertion dans l'institution éducative (conduite générale de classe, vie dans l'établissement) et dans la fonction (être professeur n'est pas une profession libérale !). Les chefs d'établissement regrettent chez les futurs professeurs une méconnaissance des "droits et devoirs" (participation aux conseils de classe, réponse aux convocations, éthique de l'enseignant), alors que dans les établissements scolaires, la responsabilité éducative devient aussi importante que la responsabilité d'enseignement.

Il est également nécessaire de resserrer les liens entre la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle continue. Pour le premier degré, la formation initiale relève de l'IUFM seul tandis que la formation continue relève des inspecteurs d'académie, qui passent commande à l'IUFM, prestataire de service. Or l'IUFM ne répond pas toujours aux besoins mis en évidence par les inspecteurs : alors que les besoins sont plutôt situés dans le domaine organisationnel, les enseignants de l'IUFM sont plus à l'aise dans le domaine disciplinaire. On voit pourtant se dessiner une évolution positive : les IEN s'occupent davantage de la formation continue et l'IUFM s'efforce de mieux prendre en compte les attentes et les demandes. Pour le second degré, la formation continue est l'apanage de la MAFPEN (mission académique de formation des personnels de l'Education nationale). Il est souhaitable que s'instaure un réel compagnonnage entre la MAFPEN et l'IUFM. Pourquoi ne pas concevoir aussi que la MAFPEN puisse envoyer des professeurs en stage à l'IUFM, qui serait alors prestataire de service ?

IV - La recherche

La recherche est considérée par l'IUFM de Grenoble, qui lui a consacré un chapitre du Projet d'établissement, comme un enjeu majeur pour la formation des enseignants. L'argumentation développée est la suivante : "La formation se nourrit de la recherche et y puise son caractère universitaire : elle a besoin des résultats et des outils produits par la recherche ; elle est l'un des lieux où naissent les questions pour la recherche ; elle en constitue aussi un des terrains d'expérimentation". Rappelons que la loi d'orientation du 10 juillet 1989, dans son article 17, stipule que "les IUFM participent à la formation continue des enseignants et à la recherche en éducation".

Depuis la rentrée 1995, une nouvelle salle de recherche a été installée à Grenoble, avec un équipement informatique performant. Ce secteur recherche s'est donné un nom, "Grain d'Aile", qui, au-delà du clin d'oeil à Paul Eluard, signifie Grenoble Recherches Action Innovation Développement. Le nouveau secrétariat des directeurs-adjoints apporte son aide à la gestion de ce secteur. Le budget global alloué à la recherche avoisine les 400 000 F, auxquels s'ajoute l'équivalent de 1 020 heures employées dans des collaborations avec l'INRP (le budget correspondant est prélevé au niveau national sur le budget d'ensemble des IUFM).

L'IUFM insiste sur trois spécificités et atouts des actions qu'il conduit : l'articulation forte avec le terrain ; la possibilité de mener des recherches interdisciplinaires et intercatégorielles ; la mise en place d'actions de recherche qui portent directement sur des aspects fondamentaux de la formation à l'IUFM.

En 1995-1996, le bilan affiché par l'IUFM est le suivant :

- onze équipes regroupant des enseignants de diverses catégories. Parmi eux, 23 PRAG et PRCE et 17 IMF bénéficient d'heures de décharge ou d'heures complémentaires attribuées par l'IUFM aux différentes équipes de recherche ; sept doctorants bénéficient d'heures de décharge allouées par l'IUFM ou par l'INRP ;
- la participation d'une dizaine d'enseignants-chercheurs au GIS (Groupement d'intérêt scientifique) "Didactique des disciplines et Sciences de l'Education", qui a été constitué en 1993 en partenariat entre l'IUFM et trois universités grenobloises ;
- deux équipes de recherche en partenariat avec la MAFPEN ;
- plusieurs projets de recherche proposés dans le cadre de COMENIUS avec des partenaires européens ;
- une vingtaine de communications programmées par des formateurs de l'IUFM lors de différents colloques nationaux et internationaux - en France et à l'étranger ;
- sept séances de séminaire R2I. Créé en 1992, le séminaire R2I (Recherche, Réflexion, Interaction) a tenu depuis cette date un minimum de cinq séances par an : il est l'occasion, pour les formateurs de l'IUFM engagés dans une recherche, de présenter et de valoriser leurs travaux. Les actes sont régulièrement publiés (4 volumes produits).
- un nombre important de publications (articles dans des revues spécialisées ou à grande diffusion, livres ...) ;
- trois thèses soutenues par des enseignants de l'IUFM et huit thèses en préparation.

Bien que la recherche soit déclarée "enjeu majeur pour la formation des enseignants", bien que les moyens alloués ne soient pas négligeables, bien que le bilan établi par l'équipe de direction fasse preuve d'optimisme, bien que l'IUFM dispose sur place de chercheurs dont le talent est confirmé, il ressort des entretiens d'expertise qu'elle fonctionne très difficilement : de nombreux enseignants de l'IUFM se plaignent avec amertume de ne pouvoir être associés à des équipes de recherche des universités, faute de recherches propres suffisantes ; sur place, il semble que les investigations actives se situent majoritairement en didactique.

Il semble pourtant que quelques voies pourraient être explorées, qui profiteraient de l'interdisciplinarité normalement exercée à l'IUFM et de l'expérience remarquable de cet institut. L'état avancé de la didactique de certaines disciplines (Mathématiques, Physique et, dans une moindre mesure, Sciences humaines) fournirait une base solide. Citons deux exemples :

- des recherches du côté de l'Histoire des institutions scolaires, réunissant des littéraires, des historiens, des sociologues, pourraient être tentées avec de petits moyens, en liaison avec l'INRP ;
- des recherches de type sociologique sur les nouveaux publics de l'école face à des développements nouveaux des sciences pourraient mobiliser chercheurs disciplinaires et sociologues, psychologues de groupe, etc.

L'important serait de cimenter des actions de recherche, de rattacher chaque branche à des équipes existantes au plan national, universitaires ou du CNRS (des postes seraient alors réclamés avec une force légitime), et de sortir les enseignants-chercheurs de l'IUFM d'un évident découragement : impression de solitude, de mise à l'écart par l'Université, d'écrasement sous les tâches, de renoncement, de retour inflexible à un psycho-pédagogisme depuis longtemps dépassé.

Dans ce contexte, l'exemple réussi du LIDSE (Laboratoire interdisciplinaire de didactique des sciences expérimentales) mérite une attention particulière. Il s'agit d'une structure de recherche originale qui regroupe des enseignants-chercheurs de l'IUFM et de l'université Joseph Fourier. Cette recherche pluridisciplinaire porte sur la place de

l'expérimental dans l'enseignement des Sciences, le statut de l'image d'un concept chez "l'apprenant" en amont et en aval d'une action de formation, la transposition didactique des savoirs et des compétences scientifiques. Dans ce cadre, l'équipe EUDIBIO, où figurent les enseignants-chercheurs de Biologie de l'IUFM, présente un projet en trois points : l'apprentissage de la démarche scientifique à l'université, la place de la didactique dans l'éducation à la santé et les relations milieu de la recherche - institutions de culture scientifique. C'est un projet construit, dont les premiers résultats ont donné lieu à des publications et à des articles dans des revues à comité de lecture. Ce projet, qui vient d'être contractualisé dans le cadre du contrat recherche de Grenoble I, est un excellent exemple d'intégration des recherches d'enseignants-chercheurs de l'IUFM dans une recherche reconnue par une université. Il ne s'agit pas là d'initiatives individuelles pour trouver un point d'ancrage dans une recherche universitaire préexistante, mais d'une démarche collective, validée par l'IUFM qui la considère comme partie prenante de sa politique de recherche.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Grenoble**

Conclusions et recommandations

L'IUFM de l'académie de Grenoble apparaît comme une institution bien organisée, bien gérée et qui a su maîtriser ou contourner les principaux obstacles pédagogiques ou administratifs susceptibles de troubler sa mise en place et son développement.

Le Comité n'a pas souhaité s'en tenir à une évaluation statique des forces et des faiblesses d'une institution récente, dont on peut penser qu'elle échappe encore aux rigidités et aux pesanteurs d'établissements plus anciens. L'IUFM de Grenoble paraît en effet détenir une capacité d'adaptation à la fois aux comportements d'une population d'étudiants qui a beaucoup évolué depuis sa fondation et aux mutations du métier d'enseignant. Aussi bien, et compte tenu des réflexions en cours dans l'établissement, a-t-il paru opportun au Comité d'inviter l'IUFM à **s'interroger sur l'optimisation de ses potentialités et sur les axes éventuels de son évolution**. L'IUFM de Grenoble doit aussi se demander s'il a suffisamment accordé d'attention à l'établissement de liens de partenariat à la fois avec les universités et avec les futurs employeurs des enseignants qu'il forme. Ces liens sont d'autant plus nécessaires que les IUFM ne sont pas décideurs ni dans les épreuves des concours qui sanctionnent la fin de la première année ni dans la titularisation qui intervient au terme de la deuxième année.

*
* *

Créé parmi les premiers, l'IUFM de l'académie de Grenoble s'est employé à résoudre les problèmes posés par la mise en oeuvre de ses missions en s'appuyant sur une ossature de caractère disciplinaire, tempérée par l'existence d'un département à vocation transversale, le département des Sciences humaines et sociales. C'est autour de cette structure que se sont organisées les deux années de formation des étudiants et des stagiaires.

I - L'IUFM de l'académie de Grenoble a recherché ce qui lie entre eux les deux principaux volets de ses activités, **la préparation aux concours et la formation professionnelle**, qui constituent respectivement la dominante de la 1ère année et de la 2ème année. Mais les efforts déployés pour développer une continuité identitaire ne sont-ils pas illusoire ? De fait, cette interrogation vaut pour l'ensemble des IUFM et le Comité sera amené à la reprendre, en se demandant s'il ne serait pas plus lisible, et donc plus efficace, d'assumer pleinement la vocation "classe préparatoire" de la première année (les stages ayant alors clairement valeur de test d'orientation) et la vocation "école d'application" de la seconde.

II - En ce qui concerne **la préparation aux concours**, on peut se demander, en analysant le fonctionnement de l'IUFM de l'académie de Grenoble, s'il n'est pas plus à l'aise dans la préparation au concours de professeurs des écoles que dans celles de professeurs des lycées et collèges. La place de l'une et des autres dans les entretiens, la répartition des heures d'enseignement, ainsi que les résultats conduisent à le penser. Puisque l'institut présente la préparation aux concours de PLC comme une "co-production" IUFM-universités, ne devrait-il pas inscrire au nombre de ses priorités la mise en place de collaborations et de réelles complémentarités ?

III - Pour **la formation pratique** des futurs enseignants, qui est au centre de la période de formation professionnelle qu'est la deuxième année d'IUFM, le Comité s'est interrogé sur le fonctionnement des stages et leur relation avec la formation dispensée à l'IUFM.

1 - Les inspecteurs d'académie et les inspecteurs départementaux de l'Education nationale regrettent que les stages ne soient pas organisés en concertation et, de ce fait, les perçoivent souvent comme une contrainte et non comme un champ partagé. L'absence d'une véritable coopération entre les enseignants de l'IUFM et les maîtres de stage limite beaucoup le profit que pourraient en retirer les futurs enseignants.

2 - La nature et l'organisation de certains stages ne répondent pas toujours à l'attente des étudiants ou des professeurs stagiaires. La recherche d'une plus grande rationalité dans leur implantation, en particulier pour les PLC2, paraît s'imposer.

Il n'est pas compréhensible qu'une liaison plus étroite ne soit établie entre l'IUFM de l'académie de Grenoble et les autorités académiques concernant la formation pratique des futurs enseignants. L'obstacle ne devrait pas être insurmontable, le Conseil d'administration de l'institut étant présidé par le recteur. La "valeur ajoutée" de l'IUFM, parfois mise en doute, y gagnerait certainement.

IV - Les enseignements propres à l'IUFM de l'académie de Grenoble apparaissent de même trop éloignés d'une approche pratique et concrète du métier d'enseignant. Nul ne met en doute la nécessité d'une formation disciplinaire rigoureuse. Encore faut-il qu'elle ne soit pas menée dans l'ignorance du cheminement des matières environnantes, à commencer par la langue française, alors même que chaque discipline dispose de son vocabulaire, de ses références, de son langage de plus en plus ésotérique.

Trois interrogations se sont fait jour :

1- Les départements des disciplines ont tendance à se replier chacun sur lui-même. Cette dérive, qui s'expliquerait à la rigueur en première année si elle avait pour raison d'être une préparation intensive au concours, paraît contraire à l'inspiration fondatrice de l'IUFM et à son utilité sociale ou pédagogique.

2 - Ce repli paraît atteindre par contagion le département des Sciences humaines et sociales, dont la vocation transversale est pourtant la dominante. Soubassement indispensable des formations, le département SHS jouerait encore mieux son rôle s'il contribuait avec les autres départements à créer, avec les terrains pédagogiques et les réalités sociales, un espace de communication et de réflexion sur le contenu et l'évolution du métier d'enseignant.

3 - Les centres de documentation de l'IUFM devraient être le lieu privilégié d'une réflexion sur la nécessaire structuration de savoirs multiples et éparpillés qui, non maîtrisés, contribueraient à la perte de toute cohérence culturelle. Peut-on espérer que le nouveau département TIC-DOC (Technologies de l'information et de la communication et Documentation), dont la mise en place est annoncée, ira dans ce sens ?

V - On doit enfin s'interroger sur les modalités de la recherche à l'IUFM, étant bien entendu qu'il faut conserver à la notion de recherche son vrai sens, et qu'il n'est pas de recherche organisée sans doctorant, ni de doctorant sans équipe doctorale.

Les IUFM n'étant pas habilités à avoir d'équipe doctorale, il est nécessaire que leurs enseignants-chercheurs soient rattachés à des équipes structurées : l'IUFM de l'académie de Grenoble peut favoriser ces rattachements en nouant des conventions avec des universités. Et, pour tirer parti de la mobilité de certains enseignants-chercheurs, qui est source de renouvellement constant d'un personnel jeune, il a sans doute intérêt, comme il le fait déjà, à accepter qu'ils effectuent leurs recherches dans des domaines qui ne soient pas nécessairement liés à ceux de l'institut.

L'IUFM, s'il veut prendre l'initiative de conduire une recherche, dans un domaine ou une problématique non traités par les équipes universitaires ou des grands organismes, doit nécessairement s'appuyer sur des collaborations avec des universités et/ou d'autres IUFM, pour constituer une équipe structurée, atteignant une taille critique.

*
* *

Pour être constamment en mesure de s'adapter aux exigences de la formation des maîtres, l'IUFM de l'académie de Grenoble gagnerait à remettre en question ses modes de fonctionnement sur deux points qui paraissent fondamentaux au CNE :

- d'une part, l'établissement de relations structurées avec les futurs employeurs des stagiaires et en premier lieu avec le recteur et les inspecteurs d'académie des cinq départements dépendant du rectorat de Grenoble. Un retour au concret est nécessaire ;
- d'autre part, le pilotage des départements, auxquels l'institut doit assigner des objectifs communs - les départements n'ayant pas à chercher en eux-mêmes leur propre finalité.

C'est en se penchant sur ces deux questions et sur les réponses qu'elles méritent que l'IUFM de Grenoble sera en mesure d'évaluer lui-même son dynamisme.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Grenoble**

Postface : Réponse du Directeur

Réponse du Directeur

Six années après la création de l'IUFM, ce rapport donne une vision du travail accompli pour construire un établissement de formation, à la fois universitaire et professionnel, accueillant plus de 2500 étudiants et stagiaires, et fournissant au système éducatif un millier de nouveaux enseignants chaque année. A la lecture de ce rapport, l'ensemble des personnels de l'IUFM, enseignants et IATOS, dont l'engagement a été particulièrement fort pendant ces six années, peut légitimement se réjouir du stade atteint aujourd'hui. Il a fallu sans cesse imaginer, innover, construire de toutes pièces un établissement nouveau. Cela s'est fait bien souvent au détriment d'autres activités, et malgré le fait que travailler à l'IUFM n'est pas toujours un avantage au plan de la rémunération et de la promotion. Peu d'établissements peuvent ainsi se réjouir de l'investissement de leur personnel. Que chacun en soit remercié.

Le rapport confirme que la formation des enseignants à l'IUFM, a apporté un progrès considérable, et il souligne des réussites importantes. La formation des enseignants du premier et du second degré a désormais une dimension professionnelle marquée, préparant ainsi les futurs enseignants non seulement à maîtriser les savoirs, mais aussi à exercer dans toutes ses dimensions leur métier. Ce caractère professionnel de la formation, qui n'allait pas de soi il y a six ans, semble maintenant largement admis, en particulier chez les partenaires universitaires de l'IUFM et chez nos étudiants et futurs étudiants. Le chemin qui conduit au métier d'enseignant est désormais clairement lisible pour les étudiants, et les éléments d'une orientation positive existent ; l'IUFM est identifié comme le lieu de formation pour devenir enseignant. Le plan de formation, construit progressivement par un travail qui a associé un très grand nombre de personnels de l'IUFM, ainsi que nos partenaires universitaires et « du terrain », couvre l'ensemble des compétences dont un enseignant débutant aura besoin. La création des IUFM et la sélection de plus en plus sévère ont contribué à améliorer considérablement le niveau des futurs enseignants. En outre, on constate une plus grande motivation pour le métier d'enseignant, et une grande volonté d'être bien préparé à ce métier. Cela conduit à une exigence particulièrement grande des étudiants et des stagiaires à l'égard de leurs formateurs et quant à leur formation : ils veulent qu'elle soit de haute qualité, qu'elle soit efficace, qu'elle réponde à leurs attentes, ils veulent en comprendre les objectifs et les méthodes; ils sont particulièrement sévères face aux imperfections et aux lacunes, et ils le disent de manière claire et parfois vive ! La vie scientifique de l'IUFM, au sein des départements, et les activités de recherche, se sont développées et donnent à notre établissement une capacité à produire des connaissances nouvelles, et donc à évoluer sans cesse. Le choix de structurer l'IUFM de manière principale autour des départements a constitué une force. Tout cela, nous pouvons nous en réjouir.

Un établissement comme le nôtre ne peut être observé de manière instantanée et ponctuelle : plus que son état à un moment donné, c'est son évolution et sa dynamique qui doivent être analysées. Il est intéressant par exemple d'analyser non pas seulement les réactions des étudiants d'une année, mais de comparer, année après année, ce qui se dit dans les rencontres avec eux : on mesure ainsi les questions qui se sont progressivement réglées, et les problèmes plus fondamentaux, plus profonds, qui persistent et apparaissent plus nettement au fil des ans. Ce sont ces questions fondamentales de la formation des enseignants qu'il nous faut identifier, préciser, et travailler de manière continue ; le rapport aborde les principales. Elles sont liées à l'amélioration de la formation, de ses contenus, de ses méthodes, à la nature de la collaboration avec les universités, à la collaboration avec le terrain éducatif du premier et du second degré. Ce rapport doit constituer pour nous l'outil d'une dynamique, et nous devons, au sein des différentes instances de l'IUFM, examiner les pistes qu'il nous propose et les recommandations qu'il formule.

Déjà, au moment où ce rapport est rendu public, des évolutions sont en route. Je pense notamment au conseil scientifique et pédagogique, qui s'est doté d'une méthode de travail et d'une ambition qui lui permettront de tenir pleinement son rôle ; les commissions qui lui sont rattachées, et notamment le groupe de suivi de la formation, voulu par le conseil d'administration, permettront un travail plus régulier sur l'ensemble des grandes questions pédagogiques de l'institut.

La formation :

Le rapport analyse le plan de formation, notant à la fois les ambitions et les réussites, et les risques de dérives. Plutôt que de remettre totalement en chantier la formation, l'IUFM a souhaité disposer d'un outil permanent d'analyse et de suivi, capable d'identifier les insuffisances, les écarts entre le plan annoncé et ce qui est réellement fait, et de proposer des améliorations : c'est le groupe de suivi de la formation, installé en 1996. Il mène son travail en articulation étroite avec les départements et avec les centres. Les premières questions qu'il s'est posées concernent l'individualisation de la formation, ainsi que la formation liée à la déontologie du métier d'enseignant et à l'éducation à la citoyenneté et à la responsabilité. Ainsi, certaines des questions posées dans ce rapport pourront trouver des réponses.

Notre plan de formation cherche à favoriser les transversalités, les complémentarités. Comme le montre ce rapport, il présente encore des faiblesses, qu'il nous faudra résorber : celle d'une trop grande complexité, qui empêche parfois les étudiants d'en saisir pleinement les objectifs ; celle d'une lourdeur des horaires, notamment en seconde année, au détriment de la réflexion et du travail personnel des stagiaires ; celle de lacunes, certaines dimensions du métier étant insuffisamment abordées (enseigner dans des quartiers difficiles, enseigner à l'école maternelle, etc.) ; celle de l'écart qu'il y a parfois entre les ambitions et la réalité de ce qui est enseigné ; celle de l'insuffisance de la formation commune aux futurs professeurs des écoles et aux futurs professeurs des lycées et collèges pourtant annoncée comme un élément important de la formation ; celle enfin d'une réflexion encore insuffisante sur les méthodes de formation et sur la diversité des stratégies à employer : le métier d'enseignant est un métier de liberté intellectuelle, un métier où chacun doit construire sa propre professionnalité, ses propres outils. Il n'y a pas de pédagogie miracle, ni de pédagogie officielle, et c'est à chacun de forger sa compétence, ses outils ses méthodes. Pour cela, la formation doit fournir les matériaux, et donc les éléments de la diversité qui permettront à chaque étudiant d'effectuer ses choix professionnels personnels. En outre, on constate généralement que le nouvel enseignant aura bien plus tendance à reproduire la manière dont il a lui-même été enseigné, qu'à appliquer les théories et les méthodes qui lui auront été présentées. Par conséquent, les méthodes de formation importent tout autant que les contenus, car elles induisent le comportement professionnel du futur enseignant. Il nous reste certainement à travailler sur la diversité, ainsi que sur les méthodes et leur mise en oeuvre.

Dans ses conclusions, le rapport s'interroge sur **la continuité identitaire entre la première année et la deuxième année**, et invite les IUFM à assumer pleinement la vocation « classe préparatoire » de la première année et la vocation « école d'application » de la seconde. Bien sûr, pour être un enseignant compétent, il faut d'abord être un enseignant, et donc réussir le concours de recrutement. Il est donc normal que l'objectif principal de la première année soit la réussite au concours ; l'IUFM l'a d'ailleurs inscrit comme l'une de ses priorités. Mais aller dans le sens d'une telle coupure entre les deux années serait tourner le dos à la mission principale de l'IUFM. Doit-on renoncer à la cohérence d'ensemble de la formation ? Doit-on oublier que les stages de première année, s'ils ont une valeur de test d'orientation, ont surtout pour objectif de commencer à ancrer dans un contact avec le terrain les compétences du futur enseignant, et de préparer déjà le futur lauréat du concours à sa première prise de fonction en pleine responsabilité (dès la rentrée qui suit pour les professeurs stagiaires du second degré) ? Cette distorsion entre les objectifs de réussite au concours et les objectifs de préparation au métier n'est-elle pas l'image de la distorsion entre les compétences nécessaires pour enseigner, et les compétences prises en compte lors du recrutement ? **La question majeure est bien celle des concours, de leurs contenus, de leur structure, de leur capacité à recruter des enseignants aux compétences professionnelles assurées.** La demande sociale exprime de plus en plus clairement le besoin d'enseignants maîtrisant non seulement leur discipline, mais compétents dans toutes les dimensions de leur métier, capables de gérer une classe, de connaître les difficultés de l'apprentissage chez leurs élèves, de travailler dans un établissement, avec des collègues. Il faudra bien, dès lors, mener une réflexion profonde sur les concours de recrutement, et plus particulièrement ceux du second degré, afin qu'ils répondent mieux à leur mission d'embauche de personnels compétents. Alors, la continuité identitaire des deux années de formation sera moins artificielle !

Le rapport déplore l'insuffisance de la réflexion sur la **formation des formateurs** à l'IUFM. C'est en effet une question majeure, liée à la réflexion sur le métier de formateur d'enseignants, sur les compétences qu'il requiert, sur la manière dont on les acquiert, sur le lien des formateurs avec le terrain éducatif, et sur la manière dont la compétence professionnelle des formateurs peut évoluer et s'adapter sans cesse. C'est aussi une question liée à la recherche, à laquelle devraient s'associer, de manières diverses, un grand nombre de formateurs. C'est enfin une question liée au statut des formateurs d'enseignants. Cependant, l'IUFM de Grenoble a déjà engagé des actions importantes dans ce domaine : formation de sciences humaines et sociales, accueil et accompagnement des nouveaux formateurs recrutés, actions de formation dans le cadre du « pôle sud-est », formation des formateurs aux technologies nouvelles, etc. On peut espérer que la commission qui vient d'être installée pour travailler sur la formation des formateurs produira des avancées rapides.

Le rapport nous incite à développer sans tarder notre réflexion et notre action pour développer la documentation, les bibliothèques, afin d'en faire un meilleur outil de formation et un élément constitutif de la vie scientifique et pédagogique de l'établissement, et de disposer de véritables lieux de ressource pédagogique, intégrés dans la politique de formation. Les technologies nouvelles fournissent de nouvelles opportunités pour ce développement. Nous devons réactiver sans tarder cette réflexion, au sein de l'IUFM, et en lien avec les autres réseaux documentaires (universités et CRDP notamment).

Le choix de l'IUFM de se structurer autour des départements est une force de l'IUFM de Grenoble, le rapport le souligne. Ce pari, ambitieux au départ, est gagné. Mais le rapport indique le risque de cloisonnement, de renfermement qui en découle. Prenons cette indication très au sérieux. Il faut favoriser les occasions de travail en commun de plusieurs départements, il faut favoriser les échanges entre départements, il faut sans doute donner à l'assemblée des responsables de

départements un rôle encore plus important dans la vie de l'institut, afin que les départements assument mieux leurs objectifs communs. Le département des sciences humaines et sociales a déjà proposé des actions permettant une plus grande transversalité, et des décloisonnements (par exemple en travaillant sur l'articulation entre les disciplines et les SHS, en proposant des thèmes de travail transversaux comme l'enseignement dans des conditions difficiles, ou encore par des actions de formation de formateurs qui dépassent le cadre d'un seul département). Les départements n'ont pas toujours su s'en saisir. Il conviendra de développer de telles pistes. Les centres peuvent certainement contribuer à ce « décloisonnement », en créant des articulations, en étant le lieu d'actions décentralisées, en étant l'un des lieux d'articulation avec le « terrain ».

La collaboration avec les universités et le caractère universitaire de l'IUFM :

Si, au début de la mise en place de l'IUFM, les universités ont été très présentes, il est vrai que la situation s'est un peu dégradée depuis. Le rapport souligne que les présidents d'universités sont moins présents dans les instances, et associent peu l'IUFM à leurs réflexions interuniversitaires. Cela peut avoir pour conséquence un isolement croissant, et un renforcement de certaines difficultés. Ainsi, le partage des responsabilités entre l'IUFM et les universités pour la préparation aux concours du second degré pose des problèmes : s'il y a bien en général « coproduction », comme le dit la convention, les dérives existent. La formation dispensée par l'institut est parfois négligée par certains universitaires, et l'on voit se mettre en place des enseignements à l'université qui chevauchent les horaires réservés aux formations à l'IUFM ou aux stages. On voit parfois des étudiants non inscrits à l'IUFM suivre à l'université des préparations au concours, contrairement aux accords existants. Ces dérives, même ponctuelles, placent l'étudiant dans une situation difficile et inconfortable, et déconsidèrent à la fois les deux partenaires. Elles nuisent au « sentiment d'appartenance » des étudiants à l'IUFM, et par conséquent à l'efficacité de la formation dont l'IUFM a la responsabilité d'ensemble. D'autres problèmes, comme l'accès des étudiants aux installations sportives universitaires ou aux bibliothèques universitaires, posent encore des difficultés ponctuelles. Il est nécessaire, et le rapport le souligne bien, de reprendre un travail avec les universités pour que la coproduction annoncée soit véritablement mise en pratique. Il est nécessaire également **que l'IUFM soit mieux pris en compte dans le « paysage universitaire » de l'académie**, car sinon on omet des étudiants, inscrits à l'IUFM et non dans une université. Il est enfin nécessaire que l'IUFM soit véritablement pris en compte dans les instances de développement universitaire, tout particulièrement à l'approche de la préparation du XIIème plan. Il est regrettable à cet égard que l'IUFM n'ait pas été accepté au sein du GIP Grenoble Pôle Européen.

Mais en même temps, il convient de renforcer le caractère universitaire de l'IUFM lui-même. C'est une nécessité, pour la formation bien sûr, pour la capacité d'évolution et d'adaptation de l'IUFM, pour le développement de sa vie scientifique. C'est une nécessité pour les enseignants-chercheurs qui travaillent à l'IUFM, et qui ont parfois le sentiment d'un isolement et d'un manque de perspectives.

La **recherche** est l'un des principaux aspects d'une vie universitaire. Le rapport souligne les efforts importants déjà faits dans notre institut pour développer la recherche, et pour y associer un grand nombre de personnels. Il insiste sur les caractéristiques d'une véritable recherche, et invite l'IUFM à renforcer à cet égard ses collaborations avec les universités. L'approche de la contractualisation des IUFM, notamment pour les activités de recherche, est l'occasion d'une réflexion à ce sujet, et les indications de la DGRT sur la recherche dans les IUFM nous invitent à renforcer notre dynamique de recherche, dans un cadre précis. Il nous faudra, selon le calendrier de la contractualisation, attendre l'année 1999 pour disposer d'actions contractualisées de manière globale. Mais déjà, nos personnels et nos équipes, en lien avec les universités, sont engagés dans des recherches de qualité, et qui ont des retombées sur la formation.

Le terrain :

Les relations entre l'IUFM et le terrain sont essentielles pour la formation. Elles ont pour objectif premier une articulation étroite entre la formation délivrée à l'institut et les stages de pratique qu'effectuent les étudiants et les stagiaires. Elles s'appuient sur un cadre institutionnel clair : les conventions avec le Recteur et avec les Inspecteurs d'académie ; elles s'appuient aussi sur une véritable collaboration entre les formateurs de l'IUFM et tous les enseignants (conseillers pédagogiques, tuteurs, maîtres formateurs) qui, dans les établissements, accueillent et encadrent les étudiants et les stagiaires.

Le rapport note le sentiment d'un manque de concertation chez certains acteurs du terrain. Cette concertation est pourtant loin d'être inexistante. Elle peut et doit être renforcée. Au niveau administratif, il reste encore trop de difficultés dans les modalités de choix des lieux de stage et des tuteurs. Cela crée des difficultés financières pour l'IUFM - le rapport insiste à juste titre sur ce point - mais également nuit à la formation elle-même. Une convention globale avec le Recteur est en cours d'élaboration ; elle devrait permettre de résorber un certain nombre de difficultés. Mais c'est au niveau pédagogique que des efforts doivent aussi être faits. L'IUFM doit conserver la pleine responsabilité de la formation. Au sein des instances de l'IUFM (conseil d'administration, conseil scientifique et pédagogique), le « terrain » est bien représenté (inspecteurs

d'académie, IPR-IA, IEN, chefs d'établissements, enseignants). Cela permet que la réflexion sur la formation, l'élaboration des contenus et des méthodes, associe le futur employeur. Sans doute faut-il développer des relations de travail plus fréquentes sur divers sujets liés à la formation. Mais il faut principalement développer les occasions de travail en commun entre formateurs de l'IUFM et enseignants du terrain. Des actions de formation des conseillers pédagogiques, tuteurs et maîtres formateurs ont déjà été menées et devraient être développées ; l'association des enseignants du terrain à la vie scientifique et pédagogique de l'IUFM, au sein des départements et dans les centres, est une autre possibilité, déjà en oeuvre mais à conforter.

Les moyens :

Le rapport met en évidence avec clarté les difficultés de l'IUFM en termes de moyens. Ses fonds de réserve sont pratiquement inexistant ; sa dotation financière est fortement grevée par les heures complémentaires et par les indemnités de stage et frais de déplacement des stagiaires ; il ne dispose pas des crédits de maintenance, d'équipement et d'investissement qui lui seraient nécessaires pour améliorer et développer ses locaux (par exemple pour mettre à la disposition des formateurs les lieux de travail dont ils ont besoin, comme dans toute université, ou encore pour adapter les capacités d'accueil au nombre d'étudiants), et, à Grenoble, le désengagement et le désintérêt du conseil général ont aggravé la situation. Selon les recommandations du rapport, il est particulièrement indispensable que, au moment où se prépareront les investissements universitaires dans le cadre du XIIème contrat de plan Etat - Région, l'IUFM soit véritablement pris en compte.

Les personnels sont en nombre insuffisant : les IATOS manquent cruellement ; les personnels enseignants doivent effectuer des heures complémentaires dans une proportion trop souvent déraisonnable ; il conviendrait en outre de renforcer la proportion des enseignants-chercheurs parmi les personnels enseignants, et d'y adjoindre des enseignants du premier degré.

De manière générale, **le plan de formation, tel qu'il figure au projet quadriennal de l'IUFM, tel qu'il a été approuvé par le ministère, ne peut être mis en oeuvre dans sa totalité**, faute des moyens nécessaires. Cela est particulièrement regrettable. L'ouverture de nouvelles formations (AIS, CAPET de technologie) reste très problématique dans ce contexte.

Former aujourd'hui les enseignants de demain :

Les enseignants que forme aujourd'hui l'IUFM seront encore en exercice en l'an 2030. Il est probable que notre monde aura bien changé, que le rôle de l'école dans la société aura évolué, que les savoirs et la manière dont on y accède auront connu des évolutions considérables, que les méthodes et les outils pour l'enseignement auront connu des bouleversements importants. Comment faire en sorte que notre étudiant d'aujourd'hui demeure, tout au long de sa carrière, un enseignant compétent ?

Il faut tout d'abord considérer qu'il n'est pas possible de donner au futur enseignant toutes les connaissances et toutes les compétences pour toute sa carrière. Le « bagage » dont il faut le munir doit contenir les ingrédients et les outils pour qu'il puisse s'adapter et évoluer sans cesse. Cette capacité à évoluer, à s'adapter, doit être l'une des compétences que l'on acquiert à l'IUFM. Mais cela se traduit difficilement en contenus de formation. C'est une compétence que doivent d'abord posséder les formateurs de l'IUFM eux-mêmes. C'est une compétence que l'on acquiert notamment à travers la réflexion et la prise de recul et à travers la diversité des stratégies, des méthodes et des outils.

L'IUFM ne peut se contenter de travailler dans le cadre des contraintes d'aujourd'hui : réglementation, programmes, conditions actuelles d'exercice du métier d'enseignant, ou même politique actuelle de l'éducation. Il doit préparer ses étudiants aux évolutions de ces contraintes. Il a donc un devoir d'anticipation : Comment anticiper le métier de l'enseignant de demain ? Comment identifier les besoins de cet enseignant du futur ? Comment permettre les changements nécessaires pour répondre à ces besoins.

On peut imaginer deux catégories majeures d'évolutions :

- **Les évolutions liées aux conditions sociales de l'enseignement.** La place du travail dans la société est appelée à changer ; les conditions de vie dans les agglomérations urbaines, où se concentrent de plus en plus les populations, vont elles aussi changer. Il faut espérer que ces changements iront dans le sens d'une amélioration. Mais on ne peut éviter de préparer le futur enseignant à ce que l'enseignement dans des « conditions difficiles » devienne de plus en plus fréquent, à ce que l'hétérogénéité des élèves aille croissant. Cela implique pour le futur enseignant des compétences professionnelles plus fortes, ainsi qu'une conscience plus aiguë du rôle de l'école dans la société, dans le développement des valeurs fondamentales de liberté, de justice sociale, de solidarité, d'égalité qui fondent notre pays.

- **Les évolutions liées aux technologies de l'information et de la communication.** La connaissance et le savoir évoluent vite. L'accès au savoir connaît des bouleversements majeurs. Désormais, le maître n'est plus le seul dépositaire du

savoir pour l'élève, et l'école n'est plus le seul lieu de transmission du savoir. Le savoir est disponible, sans limite, sans contrôle, sans déontologie ; il n'est plus stable, mais est en perpétuel mouvement, en perpétuelle évolution. Il devient essentiel d'apprendre à trouver le savoir, à l'organiser, à le hiérarchiser, à avoir un esprit critique et de jugement. Les nouvelles technologies permettent à la fois d'individualiser l'enseignement, et de renforcer la dimension coopérative dans l'enseignement et dans l'apprentissage. Tout cela devient une composante essentielle du métier d'enseignant. On ne peut plus se contenter d'expériences innovantes réservées aux plus « mordus », on ne peut plus se contenter de quelques spécialistes aux côtés de l'ensemble des enseignants. Il faut, rapidement, généraliser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour tous les enseignants, et intégrer véritablement ces technologies à la formation des enseignants : il ne s'agit pas d'ajouter des modules, d'ajouter des salles informatiques, d'ajouter des documents sur les nouvelles technologies ; il s'agit d'intégrer ces technologies dans chaque composante de la formation des enseignants, dans chaque discipline. Cela pose l'immense problème de la formation des formateurs ; c'est une priorité essentielle que se donne notre IUFM, déjà bien engagée.

Cela nous invite à envisager les évolutions de notre institut non pas de manière instantanée, non pas simplement en résolvant demain les questions d'aujourd'hui, mais en menant une réflexion à long terme, et en anticipant dès à présent les questions de demain. Il nous faut créer dès à présent dans l'IUFM les lieux d'une réflexion sur l'évolution de l'école, du rôle de l'enseignant, du métier d'enseignant ; il nous faut travailler en lien avec tous ceux qui, localement et à travers le monde, mènent ces réflexions. Il est essentiel de **créer des lieux d'anticipation**.

Le développement de la recherche et de ses applications est l'un des outils majeurs du changement ; l'IUFM est un lieu privilégié d'articulation entre les connaissances produites par la recherche, et leurs retombées sur la formation, par le biais notamment de la formation des formateurs. Il nous faut mieux appuyer notre formation sur ce que l'on sait maintenant de la didactique, de l'apprentissage, de l'évaluation, etc. Les réflexions sur l'évolution du métier d'enseignant ont des incidences sur la formation des enseignants. C'est dès à présent qu'il convient d'introduire dans la formation, dans ses modalités, certains aspects du métier futur. Si on n'y prend garde, on risque fort de rester dans une boucle sans fin : les enseignants d'hier et d'aujourd'hui, aujourd'hui formateurs d'enseignants, formeront par un effet de reproduction non pas l'enseignant de demain, mais celui d'hier et d'aujourd'hui !

Mais pour permettre les changements, il faut **créer dans l'IUFM même les conditions du changement**. C'est un chantier nouveau.

Optimiser les potentialités de l'IUFM, définir les axes de son évolution, ne peut pas se faire seulement dans le cadre des contraintes d'aujourd'hui ; on doit intégrer l'anticipation du métier d'enseignant demain, pour l'élève de demain. La commission de l'UNESCO sur l'éducation pour le XXIème siècle, présidée par Jacques Delors, a mis en évidence les changements profonds qui attendent les systèmes éducatifs, et le rôle crucial que joue de ce fait la formation des enseignants, comme outil principal du changement. A nous de relever ces nouveaux défis.



Bernard CORNU
Directeur de l'IUFM de l'académie de Grenoble
7 février 1997

Table des sigles

ATOS ou IATOS : (personnel) ingénieur, d'administration, technique, ouvrier et de service
CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles
CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
CAPET : certificat au professorat de l'enseignement technique
CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2e grade
CDI : centre de documentation et d'information
CPE : conseiller principal d'éducation
CPR : centre pédagogique régional
CRDP : centre régional de documentation pédagogique
DESS : diplôme d'études supérieures spécialisées
DEA : diplôme d'études approfondies
ENNA : école normale nationale d'apprentissage
EPS : éducation physique et sportive
IA : inspecteur d'académie ou Inspection académique
IEN : inspecteur de l'éducation nationale
IMF : instituteur maître formateur
INRP : institut national de la recherche pédagogique
IPR : inspecteur pédagogique régional
MAFPEN : mission académique de formation des professeurs de l'Education nationale
PE : professeur des écoles
PE1 : étudiant de première année préparant le concours de professeur des écoles
PE2 : professeur des écoles stagiaire (2e année de formation)
PLC : professeur de lycée et collège
PLC1 : étudiant de première année préparant le CAPES
PLC2 : professeur de lycée et collège stagiaire (2e année de formation)
PLP2 : professeur de lycée professionnel
PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur
PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur
SUAPS : service universitaire des activités physiques et sportives

Publications du Comité national d'évaluation

Evaluations institutionnelles

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995

L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1996

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988.
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996

Rapports thématiques

**Recherche et Universités, Le Débat, n° 43,
janvier-mars 1987, Gallimard**

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

**Les personnels ingénieurs, administratifs,
techniciens, ouvriers et de service dans les
établissements d'enseignement supérieur, 1995**

Les magistères, 1995

Bulletins n° 1 à 22

COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1995 - 1997

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, *président*

Monsieur Georges CREMER, *vice-président*

Monsieur Henri DURANTON, *vice-président*

Monsieur Claude CAMBUS

Monsieur Raymond LEGEAIS

Monsieur Yves CHAIGNEAU

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur François DAGOGNET

Monsieur Georges LESCUYER

Monsieur Robert FLAMANT

Monsieur Maurice MAURIN

Monsieur Pierre GILSON

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude JESSUA

Secrétaire général

Monsieur André STAROPOLI

**43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 40 65 60 97 - Télécopie : 01 40 65 63 94
Internet : <http://www-cne.mesr.fr>**

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition - Diffusion : Francine Sarrazin